

UN AVENIR À PARTAGER...

La politique en matière de condition féminine

**Programme d'action 2000-2003
L'égalité pour toutes les Québécoises**

Québec 

UN AVENIR À PARTAGER...

La politique en matière de condition féminine

**Programme d'action 2000-2003
L'égalité pour toutes les Québécoises**

Québec 

La présente publication a été réalisée par le Secrétariat à la condition féminine sous la responsabilité de madame Léa Cousineau, sous-ministre associée et de madame Michèle Laberge, directrice générale.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de ce document sont autorisées sous réserve d'en mentionner la source.

Coordination

Gisèle Tourigny

Recherche et rédaction

Pierrette Brie

Hélène Cadrin

Lucie Corriveau

Suzanne Demers

José Gauvreau

Agathe Légaré

Hélène Massé

Danielle Paquet

Jocelyne Paquet

Anne Samson

Marie-Josée Turgeon

Communications et révision linguistique

Dominique Samson

Secrétariat

France Bédard

Carole Bourgault

Suzanne Galibois

Carole Paradis

Doreen Pelletier

Soutien technique

Pierrette Thibeault

Yves Demers

Secrétariat à la condition féminine

1050, des Parlementaires, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 5Y9

Tél. : (418) 643-9052

Télé. : (418) 643-4991

Publication également disponible en anglais sous le titre :
Action Plan 2000-2003 : Equality for All Women of Québec

ISBN 2-550-36305-1

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2000

Message du premier ministre du Québec

La société québécoise fait partie des nations les plus progressistes au monde en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ensemble, nous avons su réaliser de grands progrès au cours des dernières décennies. Nous avons fait en sorte que les femmes prennent davantage leur place comme de réelles partenaires du développement du Québec.

Par exemple, au sein de l'administration publique, les progrès sont encourageants. Nous comptons actuellement un nombre inégalé de 40 femmes parmi les sous-ministres et les sous-ministres adjoints ou associés, c'est-à-dire 28,8 % du total, en 1999, comparativement à 11,8 % en 1994.

Il est à notre avantage à toutes et à tous de poursuivre dans cette voie. Le dynamisme, la compétence et le sens de la concertation des citoyennes doivent être mis à contribution de la même façon que ceux des citoyens. La prise en compte des intérêts des uns et des autres sera ainsi simplifiée, puisque femmes et hommes devront d'un commun accord faire les choix qui façonnent leur milieu de vie et orientent les destinées collectives.

Le *Programme d'action 2000-2003, L'égalité pour toutes les Québécoises*, rassemble les engagements structurants avec lesquels les ministères et les organismes, seuls ou en collaboration avec des partenaires, travailleront pour accélérer la mise en place de conditions égalitaires entre les femmes et les hommes. À lui seul, le gouvernement ne peut évidemment tout faire. Tous ensemble, nous avons des responsabilités à assumer. Les pouvoirs publics, locaux et régionaux, les institutions, les entreprises, les syndicats, les associations ainsi que chaque individu doivent faire un engagement collectif et démocratique de l'égalité entre les Québécoises et les Québécois.

Je vous invite chaleureusement à participer à ce projet de société. Ce n'est pas dans l'affrontement ni dans l'isolement que se résoudront les rapports d'égalité entre les sexes, mais par une collaboration soutenue et une action concertée, toutes deux respectueuses des différences.

Lucien Bouchard

Message

**de la ministre de la Justice, procureure générale
et ministre responsable de la Condition féminine**

Le présent programme d'action marque une nouvelle étape vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Comme tous les grands projets de société, l'égalité entre les femmes et les hommes est en perpétuelle mouvance et exige des efforts constants. Ce grand projet s'inscrit dans les priorités du gouvernement.

Ce nouveau programme d'action gouvernemental conjugue un ensemble de projets et de mesures choisis par les ministères et les organismes gouvernementaux qui traduisent une application réelle et effective du principe d'égalité dans l'exercice des activités de l'État. Le *Programme d'action 2000-2003, L'égalité pour toutes les Québécoises* vient conclure les étapes d'application de la *Politique gouvernementale en matière de condition féminine, Un avenir à partager...* qui prend fin en 2003. Est-ce à dire que l'égalité entre les femmes et les hommes sera alors atteinte? L'égalité résulte d'ajustements successifs, d'une transformation progressive des rapports sociaux dont l'évolution n'est jamais achevée.

En 1975, l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne par le gouvernement du Québec a fait de l'égalité des droits une valeur fondamentale dans tous les domaines. L'égalité de fait demeure cependant un défi de tous les jours. De nombreux obstacles entravent encore le plein envol des femmes. La violence, la discrimination, la répartition inéquitable des charges domestiques, la persistance de stéréotypes et la pauvreté exigent toujours des actions énergiques.

Malgré ces obstacles, les femmes ont la détermination et la volonté de s'imposer de plus en plus comme une force présente, active et engagée dans le développement socio-économique : elles investissent davantage les lieux de pouvoir et contribuent aux prises de décision stratégiques qui forgent la société de demain.

Aux yeux du gouvernement, il est clair que le Québec ne peut édifier son présent et son avenir sans l'une et l'autre des grandes composantes de sa population, les femmes et les hommes. Ensemble, hommes et femmes, c'est dans la complicité qu'il nous faut poursuivre la route, tout en créant des réseaux de solidarité pour continuer à bâtir sans relâche la société égalitaire à laquelle nous aspirons toutes et tous.

Linda Goupil

REMERCIEMENTS

L'élaboration du présent programme d'action a bénéficié de la participation active et engagée de plus de 30 ministères et organismes gouvernementaux au cours des 11 derniers mois.

Ce travail de concertation a exigé des responsables de la condition féminine de l'administration centrale et des 17 régions du Québec une collaboration constante.

Toutes ces femmes et tous ces hommes responsables de la condition féminine sont souvent à l'origine d'initiatives favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils se préoccupent que la culture des organisations gouvernementales auxquelles ils appartiennent évolue de façon à faire progresser à un rythme soutenu les conditions de vie des femmes. Dans un souci d'efficacité et avec cohérence, ils se sont assurés que le programme d'action franchisse les diverses étapes administratives.

Le Programme d'action 2000-2003 L'égalité pour toutes les Québécoises est certes coordonné par le Secrétariat à la condition féminine; son contenu et sa mise en œuvre reposent cependant sur l'engagement soutenu des ministères et organismes partenaires.

Plusieurs autres partenaires ont contribué, de près ou de loin, à la préparation du présent programme. Des remerciements sincères sont adressés à tous, qu'ils soient du milieu communautaire, du milieu universitaire ou du secteur parapublic.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
INTRODUCTION	5
LES PROJETS MOBILISATEURS.....	11
1. L'analyse différenciée selon les sexes	13
Les faits saillants.....	13
La projection des travaux pour l'étape 2000-2003.....	13
La portée et l'impact de l'analyse différenciée selon les sexes	16
La mise en œuvre	17
2. La prévention des grossesses précoces et le soutien des mères adolescentes	19
Les faits saillants.....	19
Le comité interministériel	20
Une concertation sur les axes d'intervention et les objectifs visés.....	20
La poursuite des travaux du comité.....	21
Un plan d'action concerté	23
3. Le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique	25
Les faits saillants.....	25
La mise en œuvre du projet.....	26
La projection des travaux pour 2000-2003	26
Une vision prospective des initiatives gouvernementales	28
4. L'entrepreneuriat féminin	29
L'évolution de l'entrepreneuriat féminin	29
Une force émergente	29
Un concept à définir	30
Un profil sociodémographique	31
Des obstacles persistants	32
Les enjeux de l'entrepreneuriat féminin.....	33
La mise en œuvre du projet.....	34
Des assises solides : les actions des ministères	35
LES ACTIONS SECTORIELLES	39
1. L'emploi et la conciliation travail et famille.....	41
Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.....	43
Le ministère des Ressources naturelles.....	44
Le ministère de la Solidarité sociale	45
Le ministère du Travail.....	46
Le ministère de la Culture et des Communications	49
La Commission de la santé et de la sécurité du travail	51
La Société de la faune et des parcs du Québec.....	53
Le ministère de la Famille et de l'Enfance	55
L'Office des personnes handicapées du Québec.....	58
Le ministère de l'Environnement.....	60
2. La lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.....	61
La Société d'habitation du Québec.....	63
Le ministère du Revenu	65
Le ministère de la Solidarité sociale	66

3. Le partage du pouvoir	69
Le ministère de la Culture et des Communications	70
Le ministère de l'Éducation	72
Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	73
Le Secrétariat à la condition féminine	75
4. L'éducation et la formation	77
Le ministère de l'Éducation	79
Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie	85
Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration	86
Le ministère de la Culture et des Communications	87
5. La santé et le bien-être	89
Le ministère de la Santé et des Services sociaux	91
6. La lutte contre la violence	99
Le ministère de la Justice et les ministères coresponsables	101
Le ministère de la Santé et des Services sociaux et les ministères partenaires	102
La Société d'habitation du Québec	104
7. Les relations internationales	105
Le ministère des Relations internationales	107
8. La reconnaissance et le respect des droits	111
Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration	112
Le ministère de la Justice	114
Le ministère de la Sécurité publique	115
9. Le développement local et régional	117
Le ministère des Régions	119
Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole	123
Le ministère de l'Éducation	127
Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	129
Le ministère des Transports du Québec	131
La Société de la faune et des parcs du Québec	132
CONCLUSION	137
NOTES	141
BIBLIOGRAPHIE	145
LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES RESPONSABLES	151
LE RÉSUMÉ DES ACTIONS PAR THÈME	155

Préambule

Le programme d'action 2000-2003 est le dernier d'une série de trois qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de la *Politique en matière de condition féminine, Un avenir à partager...* adoptée en 1993 et en vigueur jusqu'en 2003. Les orientations retenues par la politique semblent aujourd'hui encore tout à fait actuelles. Ce sont :

- l'autonomie économique des femmes;
- le respect de leur intégrité physique et psychologique;
- l'élimination de la violence à leur endroit;
- la reconnaissance et la valorisation de leur apport collectif;
- leur place dans le développement des régions.

Est-ce à dire que la situation n'a pas progressé? Que l'évolution tarde à ce point à se faire sentir que les mêmes orientations seront toujours d'actualité au terme de la politique? Non, une telle conclusion ne serait pas juste. L'orientation, c'est la ligne directrice, le sens donné à l'action. Comme tous les grands projets de société, par exemple la paix ou le développement viable, l'égalité entre les femmes et les hommes est une entreprise jamais achevée, en évolution continuelle et exigeant des efforts constants.

Certes, les progrès ne sont pas aussi rapides que le souhaiterait le mouvement des femmes, mais sans les interventions de ces groupes auprès du gouvernement pour signifier haut et fort les aspirations de toutes les Québécoises à une égalité de fait, force est de reconnaître que les changements seraient encore moins manifestes. Cependant, comme pour tous les phénomènes entraînant une transformation profonde des rapports sociaux, il importe d'effectuer ces changements sans provoquer de déséquilibre ou de confusion susceptibles de déstabiliser les forces en présence et de ralentir le progrès social.

Il importe de rappeler que le programme d'action ne couvre pas la totalité de l'intervention gouvernementale visant le soutien de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2000-2003. Il ne reprend pas les programmes ou les politiques qui ont déjà reçu l'aval du gouvernement et qui disposent de leurs propres mécanismes de reddition de compte comme par exemple, l'équité salariale ou la politique de lutte contre la violence faite aux femmes. Il ne peut pas non plus faire état des dispositions que les ministères ou organismes pourront être appelés à prendre pour réduire les écarts entre les conditions socio-économiques des femmes et des hommes selon les changements de conjoncture.

Le programme d'action rassemble les engagements structurants que les ministères et organismes, seuls ou en collaboration avec des partenaires gouvernementaux ou autres, sont prêts à assumer pour tenter d'accélérer la mise en place de conditions égalitaires entre les femmes et les hommes. À elles seules, ces actions sont évidemment insuffisantes. Il appartient aussi à tous les pouvoirs publics, locaux et régionaux, aux institutions, aux entreprises, aux syndicats, aux associations et enfin à chaque individu de faire en sorte que l'égalité entre les Québécoises et les Québécois soit un véritable projet collectif et démocratique.

Introduction

La Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes tenue à Beijing en 1995 a donné une impulsion nouvelle, sur le plan mondial, à la nécessité que les États et gouvernements adoptent des mesures aptes à assurer le respect des droits humains fondamentaux des femmes et des petites filles et en particulier le droit à l'égalité; égalité des droits civiques, culturels, économiques, politiques et sociaux, égalité des obligations des femmes et des hommes, égalité en valeur et en dignité en tant qu'êtres humains, égalité des chances dans les choix de vie. Cette exigence du principe d'égalité a été le fil conducteur du *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*. Il demeure celui du présent programme d'action.

Pour établir les priorités d'action du Québec à cet égard, une large consultation avait été tenue au début de 1996 auprès du mouvement des femmes, des tables de concertation régionales des groupes de femmes, des centres d'étude et de recherche féministes, d'organisations paragonnementales ainsi que du secteur privé. Les enjeux suivants résultent de cette consultation :

- la consolidation de la réussite scolaire des filles et des femmes sur les plans social, économique et professionnel;
- la préservation du droit des femmes au travail;
- la réduction des écarts de santé et de bien-être entre les femmes et les hommes dans le contexte de la transformation du système sociosanitaire;
- la mobilisation de toute la société pour mettre un frein à la violence faite aux femmes;
- la participation plus large des femmes aux affaires publiques et à l'économie, notamment au sein des instances décisionnelles.

Ces enjeux demeurent tout à fait actuels et trouvent un écho aux récentes revendications du mouvement québécois des femmes déposées au gouvernement dans le cadre de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000. Il n'est donc pas apparu opportun de renouveler les consultations pour élaborer le programme d'action 2000-2003. Les domaines d'intervention prioritaires établis à la Conférence de Beijing et les enjeux qui ont résulté de la consultation de 1996 demeurent actuels, tout comme les thématiques du programme d'action 1997-2000 sous lesquelles ils s'inscrivent.

Après avoir consulté le réseau ministériel des responsables de la condition féminine, le cadre général dans lequel s'inscrivaient les actions ministérielles et interministérielles pour la période 1997-2000 a été jugé toujours pertinent et suffisamment flexible pour accueillir les nouveaux engagements triennaux. Conséquemment, le Secrétariat a proposé à ses partenaires de reconduire, avec des ajustements mineurs, la même structure pour la dernière étape de mise en œuvre de la politique. Ainsi, à partir des résultats obtenus au cours du second programme d'action, les ministères et organismes ont été invités à redéfinir leurs objectifs prioritaires et à prendre de nouveaux engagements en vue d'une progression plus soutenue vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

Deux sections composent le programme d'action : la première section traite des projets mobilisateurs; la deuxième rassemble les actions sectorielles réparties sous neuf thèmes. La troisième section du programme d'action de 1997 a été abolie. Elle regroupait les actions qui avaient pour objet principal la mise en œuvre de la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine, orientation visant à assurer la place des femmes dans le développement des régions. Ces actions se retrouvent maintenant sous les thèmes appropriés des actions sectorielles ou sous le neuvième thème ajouté cette année : *le développement local et régional*.

Les projets mobilisateurs sont ainsi désignés parce qu'ils portent sur des problématiques qui appellent l'action concertée de plusieurs ministères et organismes et qu'ils soulèvent des enjeux particulièrement cruciaux au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les trois projets mobilisateurs entrepris dans la période 1997-2000 se poursuivent :

- l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales;
- la prévention des grossesses précoces et le soutien des mères adolescentes;
- le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique.

Un quatrième projet mobilisateur est engagé :

- L'entrepreneuriat féminin.

Ces projets sont bien sûr destinés à aider toutes les femmes du Québec mais, à l'exception du premier, ils sont principalement dirigés vers les jeunes filles et les jeunes femmes, celles qui sont, ou seront dans les prochaines années, placées devant des choix déterminants pour leur avenir.

Les actions sectorielles sont réparties sous neuf thèmes. Ces thèmes sont les suivants :

- L'emploi et la conciliation travail et famille;
- La lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales;
- Le partage du pouvoir;
- L'éducation et la formation;
- La santé et le bien-être;
- La lutte contre la violence;
- Les relations internationales;
- La reconnaissance et le respect des droits;
- Le développement local et régional.

En plus de l'introduction du nouveau thème portant sur *le développement local et régional*, il faut signaler la modification apportée au thème antérieur de *l'emploi et l'entrepreneuriat* maintenant désigné sous le titre de *l'emploi et la conciliation travail et famille*. D'une part, les actions conduites sous le thème de l'entrepreneuriat ont été regroupées dans le nouveau projet mobilisateur; d'autre part, il y avait lieu de souligner l'importance qui doit être accordée aux conditions qui facilitent la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales, celles qui favorisent une vie professionnelle de meilleure qualité et une autonomie économique plus sûre, le meilleur rempart des femmes contre la pauvreté.

***Les projets
mobilisateurs***

1. L'analyse différenciée selon les sexes

Les faits saillants

Le projet mobilisateur portant sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes¹ dans les pratiques gouvernementales a été inscrit au *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*.

L'analyse différenciée selon les sexes s'intéresse aux conditions socio-économiques des femmes et des hommes et se concentre sur les différences qui caractérisent les deux sexes. Ce type d'analyse vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes. L'analyse différenciée peut également être utilisée dans l'évaluation à des fins de révision ou de reconduction d'une politique, d'un programme ou d'une autre mesure. Il s'agit donc d'une approche génératrice de solutions bien adaptées aux réalités auxquelles elle s'applique et qui peut être aussi profitable aux hommes qu'aux femmes.

L'état d'avancement des travaux pour la période 1997-2000 est consigné dans le *Rapport de la première étape du projet mobilisateur portant sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales* paru en août 1999 et dans la synthèse des réalisations du *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*.

Par les travaux réalisés et les mécanismes de fonctionnement adoptés en matière d'analyse différenciée selon les sexes, le Québec se situe parmi les sociétés les plus avancées sur le plan international dans les suites qui doivent être données aux engagements de la Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes tenue à Beijing en Chine en 1995.

La projection des travaux pour l'étape 2000-2003

Le gouvernement du Québec réaffirme que l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un fondement essentiel de la démocratie et de la justice au sein de la société québécoise.

Pour les années à venir, la volonté politique demeure la première condition de succès de l'analyse différenciée. Le gouvernement invite les autorités administratives et les gestionnaires à s'engager et à engager leur personnel, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, dans le processus de prise en compte des éléments de différenciation observés entre les femmes et les hommes dans les lois, les politiques, les programmes et toute autre mesure gouvernementale.

Les documents portant sur l'analyse différenciée selon les sexes et l'analyse des expériences en cours dans les États membres du Conseil de l'Europe font ressortir que l'application généralisée et simultanée de l'analyse différenciée dans tous les

domaines de responsabilités d'un gouvernement serait une tâche extrêmement difficile, voire une mission irréalisable. Une telle approche risquerait d'entraîner l'éparpillement des ressources, l'impossibilité d'assurer le soutien et le suivi adéquats auprès des différentes catégories de personnel, l'inefficacité des mesures et la difficulté d'assurer les liaisons nécessaires avec les milieux universitaires et communautaires.

En s'appuyant sur le rapport de la première étape et sur les sept recommandations qu'il contient, le gouvernement poursuivra l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les politiques publiques en tenant compte des aspects suivants : les données ventilées selon le sexe, les stratégies d'implantation, l'instrumentation, l'échange d'information et le partage d'expertise.

- ***Les données ventilées selon le sexe***

Afin de pouvoir analyser les situations vécues différemment par les femmes et les hommes et les effets d'une intervention projetée sur leurs conditions de vie respectives, les ministères et les organismes doivent disposer de données quantitatives et qualitatives suffisantes leur permettant d'effectuer les analyses pertinentes.

Une analyse de qualité aux fins de l'élaboration des mesures envisagées exige au premier chef la disponibilité de statistiques fiables. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) fournit déjà, dans plusieurs secteurs d'activité, des données ventilées selon le sexe. Depuis mai 2000, l'ISQ présente sur son site Internet une section intitulée *L'analyse différenciée selon les sexes* qui regroupe les thèmes sur lesquels des données ventilées selon le sexe sont disponibles. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, cette section sera révisée et bonifiée.

- ***Les stratégies d'implantation***

À partir des travaux réalisés au Québec, des enseignements d'organisations internationales, notamment le Conseil de l'Europe, et des expériences menées dans les pays scandinaves, en Nouvelle-Zélande et au Canada, il est possible de conclure que l'inscription de l'analyse différenciée dans les pratiques gouvernementales nécessite la mise en place de stratégies qui sont autant de conditions indispensables pour assurer le succès de toute l'opération. Ces **stratégies** reposent à la fois sur :

- la volonté politique des élues et élus;
- l'engagement des autorités administratives;
- la disponibilité des données ventilées selon le sexe;
- l'analyse du processus de différenciation des situations des femmes et des hommes dans le but de prévenir et d'évaluer les effets de la mise en application d'une mesure tant sur les femmes que sur les hommes;
- l'intégration de l'analyse différenciée au travail courant d'élaboration ou de révision des politiques publiques;
- la participation des analystes de politiques à la construction de l'instrumentation pertinente;

- le respect de la culture et des façons de faire des ministères et organismes sectoriels;
- le soutien et le suivi donnés par les ressources spécialisées en matière d'égalité;
- et la souplesse nécessaire à l'adaptation du processus aux différents secteurs de responsabilité.

- ***L'instrumentation***

L'orientation privilégiée au Québec pour le développement d'une instrumentation appropriée fait appel à une approche dynamique, souple et fondée tant sur la participation des analystes que sur l'adhésion des gestionnaires et des hautes instances.

Parce qu'elle vise une nécessaire adaptation de l'action gouvernementale en fonction des situations différenciées des hommes et des femmes, l'analyse différenciée devra tenir compte d'autres variables tout aussi importantes comme l'âge, le revenu, le niveau de scolarité, l'origine ethnique et l'appartenance à des groupes marginalisés.

Afin que les analystes de politiques soient en mesure d'intégrer l'analyse différenciée à leur travail habituel avec compétence et avec efficacité, l'instrumentation fournie doit être accessible, simple d'utilisation et adaptable aux réalités diversifiées des ministères et organismes.

Certains gouvernements partout dans le monde ont amorcé une démarche d'analyse différenciée selon les sexes en confiant la réalisation du mandat à l'organisme responsable de l'égalité et en fondant leur action de départ sur la réalisation d'un guide destiné aux différents acteurs gouvernementaux.

Le gouvernement du Québec a plutôt choisi une autre stratégie. Il a décidé que les travaux seraient dirigés conjointement par les organismes centraux du gouvernement et que les plus hautes instances politiques et administratives auraient avantage à participer à l'intégration d'une démarche d'analyse dans leur domaine de responsabilités.

Puisque l'intégration d'une perspective différenciée entre les femmes et les hommes aux processus liés à l'élaboration des politiques publiques fait appel à la réalité du travail quotidien des analystes de politiques, des directives claires doivent leur être cheminées par la voie hiérarchique. C'est l'un des **défis de la stratégie** retenue : l'instrumentation doit s'inscrire dans un processus global et faire participer les personnes les plus directement concernées par cette approche afin que les outils correspondent le plus efficacement possible aux besoins des analystes qui auront à les utiliser.

Le gouvernement a aussi choisi d'expérimenter des projets pilotes au ministère de la Santé et des Services sociaux (orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie) et au ministère des Finances (*Outil statistique permettant d'analyser les incidences des diverses politiques fiscales sur les femmes et sur les hommes*). C'est à partir des enseignements de cette expérimentation et en collaboration avec des analystes d'autres projets pilotes qui seront conduits en

2000-2003 dans de nouveaux ministères et organismes, qu'une instrumentation sera développée et adaptée progressivement aux différents domaines de responsabilités sectoriels.

Les travaux réalisés à ce jour indiquent que l'instrumentation doit comporter des outils de trois ordres différents :

- un **outil de sensibilisation** qui explique, exemples à l'appui, les objectifs de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales;
- un **outil technique** qui indique où trouver et comment utiliser les données pertinentes ainsi que les ouvrages de référence les plus appropriés sur les rapports sociaux entre les femmes et les hommes;
- un **outil d'analyse méthodologique** qui, au moyen de questions et d'exemples concrets, apporte un soutien à l'analyse différenciée dans le respect du principe de l'égalité juridique, économique, sociale et culturelle entre les femmes et les hommes.

- ***Le partage d'expertise et l'échange d'information***

Le partage d'expertise et l'échange d'information avec des spécialistes universitaires, des organismes communautaires ainsi que des organisations internationales demeurent des priorités d'action dans le processus d'avancement des travaux de l'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec pour la période 2000-2003.

La transparence, l'ouverture et la participation sont en cette matière les clés du succès puisque ce vaste chantier s'accompagne de l'implantation d'une nouvelle culture.

Le gouvernement participe à des événements publics pour partager ses expériences d'analyse différenciée; de nouvelles initiatives au cours des trois prochaines années devraient servir de référence pour l'adaptation de l'analyse différenciée à l'échelon local et à l'échelon régional.

La portée et l'impact de l'analyse différenciée selon les sexes

La portée de l'analyse différenciée selon les sexes dépend de la place qui sera accordée à l'intégration des différences sociales, économiques et culturelles, qui caractérisent les femmes et les hommes, au cours de la conception et de l'élaboration des politiques publiques.

La connaissance des situations particulières des hommes et des femmes de toute origine ainsi que l'analyse de ces situations visent à favoriser l'adoption de mesures mieux adaptées, permettant d'atteindre plus efficacement et de façon durable l'objectif recherché.

L'analyse différenciée, comme outil de gestion, requiert de considérer l'une des variables incontournables, lorsqu'il est question d'équité sociale et d'égalité, soit la variable sexe. Cette approche, dans l'élaboration des politiques publiques, doit tenir

compte des autres composantes déterminantes de la société comme les générations, l'origine ethnique, le revenu et les particularités régionales.

L'analyse différenciée selon les sexes est une tendance mondiale, et le Québec se situe dans le peloton de tête des États qui, par cette démarche, ont à cœur de progresser plus rapidement vers une société vraiment démocratique et égalitaire.

La mise en œuvre

La première étape des travaux sur l'analyse différenciée selon les sexes a permis de jeter les bases d'une action gouvernementale plus systématique et structurée visant l'application du principe de l'égalité entre les Québécoises et les Québécois.

La deuxième étape vise à poursuivre l'élaboration de cette approche et à démarrer des projets pilotes dans de nouveaux ministères et organismes.

Le comité directeur, formé d'une secrétaire adjointe du **ministère du Conseil exécutif**, d'un secrétaire associé du **Secrétariat du Conseil du trésor** et de la sous-ministre associée du **Secrétariat à la condition féminine**, assure la participation des hautes instances à l'évolution des travaux, à la prise de décision sur les scénarios proposés et à la diffusion des orientations privilégiées.

Le **comité interministériel**, formé en 1997, est reconduit pour la période 2000-2003, et la direction conjointe sera toujours assurée par le ministère et les organismes qui composent le comité directeur.

- **Les autres ministères et organismes participants sont :**
 - le ministère des Finances;
 - le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration;
 - le ministère de la Santé et des Services sociaux;
 - le ministère de la Solidarité sociale;
 - et l'Institut de la statistique du Québec.

- **Les nouveaux ministères et organismes qui s'associent officiellement aux travaux sont :**
 - le ministère de l'Éducation;
 - le ministère de la Culture et des Communications;
 - et le ministère des Transports.

D'autres ministères et organismes pourront se joindre au comité interministériel au cours de la période visée.

- **La poursuite de l'expérimentation de projets pilotes**

- **Le ministère des Finances**

Mise à jour et suivi de l'*Outil statistique permettant d'analyser les incidences des diverses politiques fiscales sur les femmes et sur les hommes*.

- **Le ministère de la Santé et des Services sociaux**

Dans la continuité du projet pilote portant sur l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie, le ministère compte poursuivre l'expérimentation :

- en assurant le suivi des orientations auprès des organismes responsables de leur application;
- et en inscrivant l'analyse différenciée selon les sexes dans le nouveau cadre de référence sur les services de soutien à domicile.

- **Le ministère de la Solidarité sociale**

Le ministère mettra au point une instrumentation pour soutenir l'analyse différenciée selon les sexes dans les services publics d'emploi.

Le projet pilote vise à favoriser une utilisation optimale des ressources et des moyens dont sont pourvus les services publics d'emploi afin de tenir compte du profil professionnel et des réalités différentes des femmes et des hommes.

Une équipe responsable représentant le ministère, Emploi-Québec et son réseau, en collaboration avec les groupes communautaires d'intégration en emploi, pilotera le projet. Cette équipe établira des liens avec le comité interministériel.

- **Le ministère des Transports**

Le ministère intégrera l'analyse différenciée selon les sexes aux études qu'il réalise, telles que les plans de transport régionaux, les études d'opportunité, les études d'impact, de même que la prévision de la demande en matière de transport collectif.

Un guide méthodologique sera élaboré pour soutenir les analystes de politiques. Toutes les directions du ministère concernées par l'analyse seront appelées à participer à ce projet pilote.

- **Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Culture et des Communications**

Ces ministères expérimenteront un projet pilote dont les caractéristiques ne sont pas encore définitivement précisées.

2. *La prévention des grossesses précoces et le soutien des mères adolescentes*

Les faits saillants

Le projet mobilisateur concernant la prévention des grossesses précoces et le soutien des mères adolescentes a été inscrit au *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*. Ce sujet avait alors fait l'objet d'un consensus quant à la nécessité d'intervenir de façon urgente et concertée.

Plusieurs considérations ont mené à cette décision. D'une part, au Québec, le taux de grossesse précoce pour le groupe des 18 ans et moins a connu une hausse de 57 % de 1980 à 1992, passant de 12,6 à 19,8 pour mille adolescentes, soit une hausse de 4 % en moyenne par année². Cette importante hausse est propre au Québec, le taux canadien étant demeuré sensiblement stable pour cette période. Au Québec, le taux de grossesse à l'adolescence a rejoint en 1997 la valeur de 1992.

Bien qu'il semble y avoir stabilisation du phénomène depuis 1992, l'ampleur et la gravité des conséquences d'une grossesse précoce justifient la mobilisation de l'ensemble des organismes concernés par cette situation afin d'examiner la cohérence et l'efficacité des interventions en cours. Au-delà des impacts sur la santé physique et psychologique de la jeune fille et du bébé, la grossesse chez une adolescente s'accompagne presque systématiquement du décrochage scolaire et d'une pauvreté endémique transmise aux enfants.

En 1997, ce sont près de 3 800 adolescentes de moins de 18 ans qui sont devenues enceintes. Chez les 15-17 ans, ce nombre était de 3 542 et de 237 chez les moins de 15 ans. La maternité à l'adolescence s'inscrit à l'encontre de la tendance générale puisque les femmes donnent maintenant naissance à leur premier enfant à un âge plus avancé qu'auparavant.

Bien que la décision de mettre un terme à la grossesse soit une source importante de stress, les données de 1997 nous indiquent que le nombre de grossesses se terminant par une interruption volontaire est très élevée, soit 81 % chez les adolescentes de moins de 15 ans et 66 % chez les 15-17 ans.

Sur le plan physique, les complications telles que l'anémie, l'hypertension, les troubles urinaires, les hémorragies postnatales, les déficiences nutritionnelles et les carences en soins médicaux sont plus fréquemment rencontrées chez les adolescentes que chez les femmes adultes. Sur le plan psychologique, les très jeunes mères vivraient plus de tensions, de dépressions et de tentatives de suicide et auraient davantage tendance à avoir moins d'estime d'elles-mêmes.

Les enfants de parents adolescents présentent plus de risques de naître prématurément, avec un poids insuffisant ou certaines anomalies physiques. De plus, ils sont plus susceptibles que les autres d'être négligés et de présenter plus tard des problèmes d'adaptation.

Le comité interministériel

Un comité interministériel a été mis sur pied afin d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement pour la prévention des grossesses précoces et le soutien des mères adolescentes. Il a pour mandat de rechercher une concertation des ressources et une meilleure cohérence des interventions gouvernementales en cette matière.

Ce comité, coordonné par le Secrétariat à la condition féminine, est composé des ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, de la Solidarité sociale, de la Famille et de l'Enfance, des Relations avec les citoyens et de l'Immigration ainsi que du Secrétariat aux affaires autochtones et du Secrétariat à la jeunesse.

Pour atteindre l'objectif de concertation, les membres du comité interministériel ont élaboré un document d'orientations gouvernementales en matière de prévention des grossesses précoces et de soutien des mères adolescentes qui sera accompagné d'un plan d'action.

Une concertation sur les axes d'intervention et les objectifs visés

Grâce à la participation de chacun des ministères et organismes, l'expertise sectorielle a été mise à profit pour documenter la problématique et pour en arriver à un consensus sur des principes directeurs, sur des axes d'intervention à privilégier et sur les objectifs à atteindre.

En effet, afin de circonscrire le plus précisément possible les domaines prioritaires d'action gouvernementale, le comité a déterminé, sous les trois axes d'intervention, soit la prévention des grossesses précoces, le soutien à la prise de décision et le soutien des mères adolescentes, les objectifs partagés par les membres du comité.

Pour que l'action gouvernementale en prévention des grossesses précoces et en soutien des mères adolescentes atteigne une efficacité et une cohésion maximales, le comité a convenu qu'elle devrait reposer sur les principes directeurs suivants, qui résultent des réalités observées et définissent les lignes directrices des mesures à mettre en œuvre, soit :

- l'intervention en matière de prévention des grossesses précoces est essentielle et doit favoriser l'adoption de comportements sexuels sains et responsables autant chez les garçons que chez les filles;
- la promotion des rapports égalitaires entre les hommes et les femmes ainsi que le respect des personnes et de leurs différences doivent être à la base des actions en matière de prévention des grossesses et de soutien des mères adolescentes;
- l'intervention en matière de prévention des grossesses précoces et de soutien des mères adolescentes doit viser l'autonomie des femmes et doit également rendre les hommes plus conscients de leurs responsabilités;

- la prise de décision quant à l'issue de la grossesse nécessite que la jeune fille et, le cas échéant, son compagnon soient informés et soutenus, bien que tous conviennent que la décision appartienne ultimement à l'adolescente enceinte;
- toutes les interventions visant la prévention des grossesses précoces, le soutien à la prise de décision quant à l'issue de la grossesse et le soutien des mères adolescentes doivent être cohérentes et complémentaires.

La poursuite des travaux du comité

Les travaux du comité interministériel se poursuivront au cours de l'étape 2000-2003 dans le but de déterminer les possibilités d'assurer une meilleure cohérence des actions des ministères et organismes concernés par ces questions et de rechercher les solutions les mieux adaptées afin de prévenir les grossesses précoces et de soutenir les mères adolescentes.

- ***La prévention des grossesses précoces***

Le taux de grossesse précoce suggère qu'un bon nombre de jeunes ne font pas un usage adéquat d'une méthode de contraception malgré les efforts déployés pour favoriser l'adoption de comportements préventifs chez ces derniers.

L'absence de contraception et l'inefficacité des comportements quant à la contraception causent la majorité des grossesses à l'adolescence. Les particularités des comportements sexuels et des pratiques contraceptives chez les jeunes se conjuguent avec certaines caractéristiques individuelles de l'adolescente, l'environnement social et familial, le statut économique ainsi qu'avec l'accessibilité des services de prévention. Ils constituent tous des facteurs explicatifs.

Considérant l'état des connaissances sur ces facteurs, les membres du comité considèrent que l'action gouvernementale concertée en matière de prévention des grossesses précoces doit viser à atteindre les objectifs suivants :

- la consolidation de l'éducation à la sexualité et aux relations amoureuses dans une perspective de rapports égaux;
- l'amélioration de l'information sur la contraception et un meilleur accès aux moyens contraceptifs;
- le développement de l'estime de soi chez les jeunes, particulièrement chez les jeunes filles;
- une plus grande responsabilisation des jeunes vis-à-vis la sexualité, particulièrement chez les garçons;
- le dépistage et une intervention plus spécifique auprès des jeunes ayant des comportements plus à risque de provoquer une grossesse non désirée.

- ***Le soutien à la prise de décision***

La prise de décision d'une adolescente quant à l'issue de sa grossesse est une étape cruciale car la décision de poursuivre ou non cette grossesse aura des conséquences sur le reste de sa vie et éventuellement sur celle de son partenaire, si celui-ci assume ses responsabilités. La plupart des adolescentes n'auront jamais été confrontées à une décision si complexe et portant autant de conséquences compte tenu de l'impact biologique, psychologique et social d'une grossesse à cette étape de leur développement³.

De plus, la principale caractéristique de cette période de prise de décision est le peu de temps dont dispose la jeune fille pour agir. Souvent, la grossesse sera en cours depuis plusieurs semaines lorsque la jeune fille prendra conscience de son état. Une course contre la montre s'engage alors pour celles qui souhaiteraient interrompre la grossesse.

La grossesse à l'adolescence demeure un phénomène complexe, qui nécessite un soutien continu, tant au moment de la prise de décision que dans les années qui suivent.

Lorsque l'adolescente apprend qu'elle est enceinte, deux issues s'offrent à elle, soit l'interruption volontaire ou la poursuite de la grossesse. Le comité considère que la poursuite des objectifs communs suivants contribuera à un meilleur soutien de l'adolescente enceinte lors de la prise de décision quant à l'issue de sa grossesse :

- l'adolescente enceinte doit posséder l'information nécessaire à une prise de décision éclairée, de même que son partenaire s'il y a lieu, et avoir accès aux services et au soutien requis pour prendre sa décision;
- l'accès aux services d'avortement doit être prévu pour l'adolescente dans toutes les régions du Québec;
- l'adolescente doit pouvoir recevoir un suivi après avoir pris sa décision, quelle que soit cette dernière.

- ***Le soutien des mères adolescentes***

Bien que les impacts à long terme d'une maternité à l'adolescence ne soient pas les mêmes chez toutes les mères adolescentes, la plupart d'entre elles devront affronter un certain nombre d'obstacles, notamment sur le plan socio-économique.

On constate que plusieurs jeunes filles qui deviennent mères au cours de leurs études secondaires quittent l'école durant leur grossesse ou ne poursuivent pas leurs études après l'accouchement. En délaissant leur projet scolaire, les jeunes mères risquent de s'engager dans une deuxième maternité, de souffrir d'isolement et de faire face à de sérieuses difficultés lorsqu'elles voudront obtenir et conserver un emploi offrant des conditions de travail et de salaire suffisamment intéressantes considérant les responsabilités familiales, très souvent monoparentales, qu'elles doivent désormais assumer. L'aide de dernier recours devient pour un bon nombre de mères mineures le seul moyen de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur enfant.

La conviction que les jeunes adolescentes qui décident de devenir mères sont condamnées à vivre le reste de leurs jours de l'aide sociale est un préjugé profondément ancré dans la population et parmi le personnel scolaire. Or, lorsqu'elles sont soutenues adéquatement, par un enseignement individualisé, entre autres moyens, leur succès scolaire et leur estime d'elle-même augmentent. Pour plusieurs d'entre elles, l'aide de dernier recours apportera le soutien financier nécessaire afin de traverser une période cruciale les menant vers l'autonomie.

Le comité a donc établi un consensus autour de l'atteinte des deux objectifs suivants, jugeant essentiel de fournir un soutien adéquat aux jeunes mères adolescentes dans une démarche vers l'autonomie :

- apporter aux jeunes mères un soutien dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités parentales, tant en période prénatale que postnatale;
- soutenir la jeune mère dans son intégration sociale, scolaire et professionnelle.

Un plan d'action concerté

Au cours des dernières années, les ministères et organismes les plus concernés par la prévention des grossesses à l'adolescence et le soutien des jeunes qui deviennent parents avant l'âge de 18 ans ont mis sur pied des mesures qui visent à prévenir les grossesses à l'adolescence et à soutenir les jeunes mères.

La recension des interventions gouvernementales en matière de prévention et de soutien a permis de constater que les efforts et les investissements faits sont inégaux d'une région à l'autre. Dans sa recherche d'efficacité et de cohérence, le comité est en particulier confronté au problème de carence de services ou de mesures de rechange adéquates dans le cas où il y a absence de services. Des améliorations doivent en conséquence être recherchées pour assurer la qualité des services offerts dans toutes les régions.

Un plan d'action sera élaboré avec les ministères et organismes participants suivants :

- Le ministère de la Santé et des Services sociaux
- Le ministère de l'Éducation
- Le ministère de la Solidarité sociale
- Le ministère de la Famille et de l'Enfance
- Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
- Le Secrétariat aux affaires autochtones
- Le Secrétariat à la jeunesse
- Le Secrétariat à la condition féminine

Ce plan d'action rassemblera les mesures requises pour atteindre la meilleure cohérence et la plus grande efficacité possibles en fonction des objectifs retenus. Une fois le plan d'action accepté par chacun des ministères et organismes participants, la coordination de son exécution et la responsabilité du suivi seront confiées à l'un des

ministères les plus directement engagés dans les opérations de services. Le Secrétariat à la condition féminine, qui n'exerce aucune fonction opérationnelle, aura alors achevé son rôle de coordination.

3. *Le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique*

Les faits saillants

Le projet mobilisateur portant sur le *soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique* est l'un des trois projets retenus dans le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*. Le gouvernement du Québec reconduit ce projet qui répond toujours à ses objectifs et à ses orientations prioritaires.

La mondialisation des marchés, le rôle accru joué par les nouvelles technologies dans les transformations structurelles des industries, l'usage croissant de la matière grise comme facteur de production, l'avènement de l'information comme nouvelle matière première sont autant de bouleversements qui touchent l'économie mondiale et celle du Québec. On observe dans les principaux pays de l'OCDE une progression de l'emploi dans les industries axées sur les technologies de pointe, tournées vers les marchés extérieurs, qui tablent sur la recherche, offrent de bons salaires et ont besoin d'un personnel spécialisé. Pour relever le défi de la concurrence, les industries auront besoin d'une main-d'œuvre scientifique et technique abondante ayant de grandes compétences. Il importe que les femmes qui ont les aptitudes et l'intérêt requis puissent s'engager dans des formations en science et en technologie, s'adapter à ces changements, en comprendre les enjeux et y participer. Les femmes doivent saisir les occasions d'affaires et d'emploi qu'offrent ces nouveaux secteurs en expansion, et y faire leur marque.

Malgré les progrès importants réalisés au cours des dernières années en matière de scolarisation et d'intégration au marché du travail, les femmes sont peu nombreuses à exercer une profession en sciences appliquées et en génie et sont encore nettement sous-représentées dans les champs d'études conduisant à l'exercice d'une telle profession.

Aussi, pour qu'elles aient des chances égales à celles des hommes d'accéder à des emplois nombreux, stimulants et bien rémunérés et que leur potentiel contribue plus largement à l'essor économique de la société québécoise, le gouvernement du Québec réinscrit dans ses priorités le projet mobilisateur visant à soutenir la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique.

Jusqu'à maintenant, les travaux ont essentiellement porté sur la définition des multiples et complexes facettes de la problématique associée à la faible présence des femmes dans les sciences, à l'exception des sciences de la santé, et dans l'innovation technologique. Très souvent, l'exercice s'est achoppé à la rareté des données et des statistiques ventilées selon les sexes dans ces matières.

La mise en œuvre du projet

Le comité interministériel formé en 1997 est reconduit pour la période 2000-2003. Les ministères et organismes suivants participeront aux travaux du comité :

- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Éducation;
- le Sous-secrétariat aux inforoutes et aux ressources informationnelles du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- Emploi-Québec.

Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, conscient de l'importance de la problématique étudiée et préoccupé par la faible représentation des femmes et des filles dans plusieurs disciplines scientifiques, assumera le leadership de ce comité interministériel avec le soutien du Secrétariat à la condition féminine.

D'autres ministères et organismes plus directement concernés par la problématique et les pistes d'actions envisagées pourront se joindre au comité interministériel au cours de la période 2000-2003. Des liens devront être établis avec le comité interministériel responsable du nouveau projet mobilisateur qui traite de l'entrepreneuriat féminin puisqu'il est de première importance que les femmes entrepreneures investissent également le champ des entreprises scientifiques et technologiques ouvertes sur les échanges internationaux, sur l'avenir et sur la prospérité. Ces secteurs sont plus prometteurs que les secteurs occupés traditionnellement par les femmes.

Le mandat du comité interministériel est :

- d'actualiser et de poursuivre le document de problématique sur la situation des Québécoises dans les domaines de la science et de l'innovation technologique;
- de déterminer les actions gouvernementales susceptibles d'améliorer cette situation;
- d'établir les objectifs de résultat à atteindre;
- de définir les mécanismes de suivi et d'ajustement en cours de réalisation, le cas échéant.

Un comité directeur formé de sous-ministres responsables approuvera les travaux du comité, choisira les options qu'il juge préférables sur les sujets importants ou litigieux et prendra les engagements visant la mise en œuvre des propositions.

La projection des travaux pour 2000-2003

Les travaux réalisés lors de la première étape 1997-2000 ont permis de rassembler des éléments concernant la problématique globale des Québécoises par rapport à la science et à la technologie. Les facettes du marché du travail, de l'entrepreneuriat, de l'éducation, de la culture scientifique et technique et de l'adaptation de la main-d'œuvre au nouveau contexte du marché ont été examinées. Les facteurs pouvant

expliquer le désintéressement des filles et des femmes quant aux sciences et à l'innovation technologique ont aussi été explorés.

L'étape 2000-2003 permettra d'approfondir la connaissance de la problématique et de dégager en concertation avec les différents milieux intéressés les pistes de solution possibles.

Au cours des prochains mois, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie prendra connaissance des différents travaux produits par le comité interministériel et, de concert avec le Secrétariat à la condition féminine, examinera les moyens les plus adéquats pour insuffler un nouveau dynamisme à ce projet.

Dans un premier temps, il importe de revoir l'ensemble du projet à la lumière des difficultés qui sont survenues tout au long de la première étape parmi lesquelles apparaissent notamment la difficulté à délimiter les frontières de l'économie du savoir et à circonscrire les secteurs d'avenir, le problème d'absence de données selon le sexe et la complexité de poser clairement les limites du projet. Une approche novatrice et mieux structurée devra être adoptée.

Diverses actions sectorielles visant à orienter davantage de filles vers les métiers non traditionnels et les carrières scientifiques et technologiques sont déjà planifiées. C'est ainsi que le ministère de l'Éducation offrira aux universités la possibilité de tenir un concours en vue de promouvoir les carrières scientifiques et technologiques auprès des filles; le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le ministère des Ressources naturelles et le ministère de l'Environnement seront notamment associés à cette activité.

Les travaux sur l'avènement de l'économie du savoir et les problèmes de relève scientifique ont relancé de façon plus retentissante ces dernières années la problématique de la faible présence des femmes en sciences et technologie. Plusieurs initiatives ont vu le jour au Québec, au Canada et à l'étranger. Des organismes internationaux comme l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont créé des groupes de travail concernant les femmes, les sciences et la technologie. Diverses activités ont été entreprises notamment par la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'Organisation des Nations unies et par la Commission européenne. Au Canada, cinq chaires universitaires ont été créées dont le mandat est d'encourager la participation des femmes aux sciences et à l'ingénierie, dont la Chaire CRSNG/Alcan au Québec. Pour sa part, la Chaire Marianne-Maréchal, de l'École Polytechnique, s'occupe de la promotion du génie auprès des femmes. D'autres actions ont été mises de l'avant par des groupes et des associations. Une analyse devra être faite des travaux conduits par ces différents organismes ou institutions et des expériences menées.

Dans les prochaines années, le comité devra établir des mécanismes de collaboration et d'échange entre divers partenaires des milieux gouvernemental, industriel, universitaire, institutionnel et associatif. Ces possibilités de collaboration devront être examinées dans le cadre de la réflexion que le comité interministériel poursuivra tout au long de cette deuxième étape.

Une vision prospective des initiatives gouvernementales

Il existe bon nombre d'initiatives au Québec visant les femmes, les sciences et la technologie, mais la cohésion fait défaut. Le projet mobilisateur devrait permettre l'arrimage entre les diverses interventions gouvernementales de façon à en assurer la cohérence et l'efficacité maximales. Plus largement, la coopération et l'échange d'information avec les différents acteurs et actrices liés à cette problématique devraient permettre d'optimiser les efforts déployés par chacun.

En annonçant la poursuite des travaux du projet mobilisateur visant le *soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique*, le gouvernement du Québec réaffirme sa volonté d'atteindre l'objectif de faire du Québec une économie d'avant-garde et créatrice d'emplois puisque à terme, ce projet a pour effet d'augmenter le bassin de main-d'œuvre compétente et qualifiée dans les secteurs économiques les plus prometteurs et d'enrichir les domaines scientifique et technologique du talent et de la créativité des femmes.

4. L'entrepreneuriat féminin

L'évolution de l'entrepreneuriat féminin

L'entrepreneuriat féminin est un phénomène relativement récent; mais rappelons-nous ces femmes qui assumaient la gestion du commerce du mari et ces mères de famille qui agissaient à titre de partenaires dans l'entreprise agricole. Ce rôle actif dans la vie de l'entreprise familiale, commerciale ou agricole, s'ajoutait à l'œuvre d'éducation et de soins auprès de la famille immédiate et même de la famille élargie.

Ces Québécoises ne sont pas étrangères à la transformation de l'économie du Québec malgré leur participation informelle aux affaires. Le *Code civil du Bas-Canada* fait mention jusqu'au début des années 60 d'une incapacité juridique empêchant les femmes mariées d'administrer leurs propres biens. De fait, cette loi considérait les activités entrepreneuriales des femmes mariées comme le prolongement de leurs responsabilités familiales dans un esprit de collaboration à l'entreprise du conjoint.

Les modifications législatives apportées au Code civil au cours des années 60 et l'entrée massive des femmes sur le marché du travail durant les années 70 ont été des événements majeurs qui ont amorcé une transformation progressive de l'entrepreneuriat féminin.

Ces Québécoises, entrepreneures dans l'ombre, ont pu dès lors démontrer au grand jour leur volonté de réussir dans le monde des affaires.

Une force émergente

En 1991⁴, au Québec, 51,4% des entrepreneurs âgés de moins de 25 ans étaient des femmes. Selon l'étude de Marleau, ce chiffre démontre une force nouvelle et constitue un élément important de la révolution en cours au sein du marché du travail :

L'engouement des femmes pour l'entrepreneurship est une nouvelle tendance qui aura inévitablement des répercussions économiques très intéressantes aussi bien pour les femmes elles-mêmes que pour l'ensemble de la société (Marleau, 1994, p.14).

Au cours des deux dernières décennies, le nombre de femmes entrepreneures a augmenté de façon marquée. Tout en demeurant minoritaire, en nombre absolu, la participation des femmes à la création d'entreprises s'est accentuée de façon proportionnellement plus importante que celle des hommes⁵. Notons toutefois que les femmes entrepreneures sont souvent assimilées aux travailleurs autonomes qui regroupent de plus en plus de femmes et ont connu au cours des dernières années une vigoureuse expansion, confirmée par plusieurs études⁶.

Dans l'univers économique, il existe différentes façons de faire des affaires; on parle de société, reconnue ou non; d'entreprise, avec ou sans employés, ce qui permet de circonscrire et de situer le phénomène de l'entrepreneuriat féminin. Les chemins qui

y mènent sont variés. Des femmes se lancent en affaires pour s'accomplir sur les plans personnel et professionnel. D'autres y trouvent un moyen de réintégrer le marché du travail en créant leur propre emploi ou de travailler en collaboration avec leur conjoint dans une entreprise commune.

Un concept à définir

La notion d'entrepreneuse ne fait pas consensus pour l'instant. Le phénomène lui-même présente des facettes très variées. La femme entrepreneuse, c'est tout autant l'artisane d'une production individualisée que la propriétaire d'une entreprise axée sur les technologies de pointe, présente sur les marchés internationaux; c'est la travailleuse à domicile qui offre ses services aux entreprises autant que la présidente d'une société à multiples filiales.

Il est certain que l'on compte beaucoup plus de travailleuses autonomes dans les rangs des entrepreneuses que de présidentes-directrices générales de grandes entreprises. Les domaines de prédilection des femmes entrepreneuses sont en général très proches de leur réalité traditionnelle, soit les entreprises de services, les commerces de détail.

Le développement de l'économie sociale présente aussi des avenues différentes pour l'entrepreneuriat collectif. Les associations communautaires, largement composées de femmes qui ont mis leurs compétences au service du « tiers-secteur » dans le prolongement de l'action de l'État peuvent s'investir dans cette nouvelle économie, là où l'entreprise privée se montre prudente faute de rentabilité financière démontrée. L'entrepreneuriat collectif se voit graduellement reconnu comme l'une des composantes du développement économique au Québec.

Ces entreprises d'économie sociale offrent principalement des services destinés à la communauté et visant l'amélioration de la qualité de vie : services d'aide domestique, centres de la petite enfance, maintien à domicile des personnes âgées, entreprises d'insertion, centres de travail pour les personnes handicapées, centres de récupération et de recyclage, et autres.

À cet entrepreneuriat collectif, on peut aussi associer les coopératives qui agissent pour le bénéfice de leurs membres sans nécessairement rechercher d'autres profits.

L'entrepreneuriat collectif constitue une voie d'accès privilégiée vers l'autonomie économique pour les femmes puisqu'elles ont une longue expérience des mouvements associatifs. Depuis 1996, on assiste à l'émergence d'entreprises de l'économie sociale, un secteur avec un fort potentiel d'emplois pour les femmes. Ne citons que celui des centres de la petite enfance où l'objectif de création d'emplois est de 8 000 sur trois ans.

En référence à l'entrepreneuriat individuel, le Groupe de travail sur l'entrepreneuriat féminin du ministère de l'Industrie et du Commerce a retenu la définition suivante; il désigne comme entrepreneure :

« la femme seule ou avec un ou des partenaires qui a fondé, acheté ou accepté en héritage une entreprise, qui en assume la responsabilité financière, administrative et sociale et qui participe quotidiennement à sa gestion courante; une personne qui prend des risques financiers pour créer ou acquérir une entreprise, et qui la dirige de manière innovatrice et créatrice en développant de nouveaux produits et en conquérant de nouveaux marchés ».

Cette définition n'est pas dénuée d'intérêt mais il n'est pas certain qu'elle couvre toutes les facettes possibles de l'entrepreneuriat féminin. Il appartiendra aux ministères et organismes participant au projet mobilisateur de situer le plus justement possible la portée de leurs travaux et les objectifs à atteindre.

Un profil sociodémographique

D'une façon générale, les femmes entrepreneures appartiennent à une catégorie d'âge relativement plus jeune que celle des hommes et vivent davantage maritalement que les femmes salariées⁷. En 1996, la proportion des travailleuses autonomes qui avaient moins de 55 ans était de près de 88 % alors que celle des hommes était de 83 %⁸.

Les entrepreneures de type travailleuse autonome ont une scolarité comparable mais légèrement inférieure à celle des hommes; toutefois, les femmes qui dirigent une entreprise constituée en société possèdent un niveau de scolarité plus élevé que celui de la moyenne des travailleuses autonomes (Banque de développement du Canada, 1997).

Selon l'étude de Ratté, parmi tous les types d'entreprises confondus au sein des entreprises non constituées en société, les gains d'affaires des femmes étaient de 40 % inférieurs à ceux des hommes en 1996. L'auteur parle aussi de la taille généralement plus petite des entreprises dirigées par des femmes et de la création plus récente de ces entreprises (Ratté, 1999).

Le démarrage d'une entreprise pour une femme ne semble pas suivre le même modèle que celui des hommes. Un échantillon de femmes d'affaires québécoises montrait, en 1987, que 41 % de celles-ci n'avaient jamais travaillé dans le secteur d'activité choisi avant de posséder leur propre entreprise, comparativement à 22 % chez les hommes (Collerette et Aubry, 1988).

La situation et l'importance de l'entrepreneuriat sont difficiles à préciser car il y a une carence de données statistiques ventilées selon le sexe qui permettraient d'évaluer exactement le poids des entreprises dirigées par les femmes. De plus, les frontières mal définies entre l'entrepreneure et la travailleuse autonome créent une interférence non négligeable dans la collecte des données. « On note que la part des

travailleurs autonomes dans l'emploi total est passée de 9,0 % à 14,3 % entre 1976 et 1996. Les emplois autonomes représentent 37,6 % des emplois totaux créés pour cette même période au Québec. Le travail autonome n'est donc pas un phénomène marginal⁹ ».

Des obstacles persistants

Les récents succès économiques des femmes entrepreneures ne doivent cependant pas occulter les obstacles que ces dernières doivent encore franchir. Des études récentes font état de ces obstacles. Citons par exemple celle de Thompson Lightstone (1997); de l'Association des banquiers canadiens; de la Banque nationale du Canada portant sur l'étude qualitative des besoins des femmes en matière de services financiers (septembre 1996); celle de Martine Marleau sur le sexisme financier et les difficultés des femmes entrepreneures à obtenir du financement; celle de la Banque de Montréal portant sur les mythes et réalités du pouvoir économique des entreprises dirigées par des femmes.

La discrimination systémique – Dans ces études, il est question du système en place et des pratiques des institutions financières qui ont tendance à défavoriser les femmes parce qu'elles présentent des caractéristiques ou vivent des réalités qui les distinguent de la clientèle traditionnelle du milieu financier. Cette discrimination systémique prend plusieurs formes et explique en partie la réticence des femmes à emprunter : un taux de refus des prêts plus élevé pour les femmes entrepreneures, des conditions de crédit moins avantageuses pour elles. Par ailleurs, les institutions financières indiquent que les obligations familiales constituent un risque d'affaires dont elles doivent tenir compte.

L'accès au financement – Ces études révèlent que les entreprises dirigées par les femmes ont moins souvent recours aux institutions financières pour le financement de leurs activités que leurs homologues masculins. Il est moins probable que les femmes propriétaires d'entreprises présentent une demande de financement (23 %) que les hommes (33 %). Les femmes s'endettent moins et ont souvent recours à leurs épargnes personnelles et aux cartes de crédit. D'ailleurs, les femmes entrepreneures ont contracté auprès des institutions financières des dettes considérablement moins lourdes (60 000 \$ en moyenne) que les hommes entrepreneurs (300 000 \$ en moyenne).

Lorsque les femmes entrepreneures font appel aux institutions financières pour obtenir du financement, elles essuient un refus (23 %) nettement plus souvent que les hommes entrepreneurs (14 %) en dépit du fait qu'elles enregistrent moins de faillites.

Les conditions de crédit – D'autres données illustrent que les institutions financières exigent plus souvent des femmes propriétaires d'entreprises que des hommes de fournir des garanties personnelles, des sûretés ou des biens (74 % comparativement à 64 %). Les femmes sont également plus susceptibles d'être obligées d'obtenir le cautionnement du conjoint (25 %) que les hommes (13 %).

Il a été démontré que pour des entreprises possédant des caractéristiques similaires, les institutions financières demandent aux femmes entrepreneures des taux d'intérêt plus élevés qu'aux hommes. On estime que 95 % des femmes entrepreneures, de qui les institutions financières ont exigé des taux d'intérêt supérieurs à celui des hommes, paient au moins 0,5 point de pourcentage de plus et que 61 % paient au moins 1 point de pourcentage de plus que les hommes.

Les besoins des femmes en matière de services financiers – Les besoins des femmes entrepreneures en matière de services financiers se distinguent également de ceux des hommes entrepreneurs, ce qui nécessite de la part des institutions financières des changements importants afin d'adapter les services à cette nouvelle clientèle. Les femmes souhaitent obtenir des services personnalisés en matière de financement, elles s'attendent à une ouverture d'esprit de la part du personnel assigné aux services de prêts et à un intérêt pour leur projet; elles privilégient le respect de la personne, la relation d'égal à égal. Elles désirent aussi et surtout obtenir des services-conseils proactifs et une vulgarisation du jargon bancaire.

L'absence des réseaux – L'appartenance à des réseaux, officiels ou non, est un élément important de réussite dans le monde des affaires. Encore là, les études citées précédemment révèlent que les femmes ont un accès très limité aux réseaux comparativement aux hommes.

Les enjeux de l'entrepreneuriat féminin

L'entrepreneuriat féminin représente un moteur de plus en plus puissant dans le développement économique du Québec. Les femmes créent de plus en plus d'entreprises et démontrent des qualités de gestionnaires qui leur permettent d'occuper une place de plus en plus importante dans l'économie.

La conjoncture économique et sociale au Québec favorise l'émergence de projets d'affaires dirigés par des femmes; le développement de l'économie sociale n'est certes pas étranger à cette tendance. Certaines barrières, en particulier les difficultés d'accès au financement, ont ralenti la contribution des femmes à la création d'entreprises, mais il importe que les outils appropriés soient mis à leur disposition pour lever ces obstacles et permettre aux femmes de participer activement au développement économique et social du Québec. L'accès difficile au financement et au capital de risque ne doit plus être un frein pour les femmes d'affaires.

On observe actuellement au Québec que trop peu de femmes se dirigent vers des formations et des carrières dans les domaines des sciences et de l'innovation technologique. Pourtant, l'économie du savoir, associée à ces champs, est en pleine émergence et apparaît au Québec particulièrement porteuse d'avenir. Les technologies de l'information et des communications, l'aérospatiale, la biotechnologie, la microélectronique et la création de nouveaux matériaux font partie des secteurs d'activité où le Québec est actif. Il est en conséquence de première importance de susciter et de maintenir l'intérêt des femmes entrepreneures pour ces entreprises qui tablent sur la recherche et le développement.

Enfin, il serait avantageux que les femmes s'orientent avec plus d'audace vers les marchés extérieurs qui, dans le cadre de la mondialisation, réservent des profits intéressants aux entreprises qui savent les conquérir et s'y maintenir.

Parmi les enjeux majeurs pour l'entrepreneuriat féminin, le développement et la consolidation de réseaux de gens d'affaires et plus particulièrement de femmes d'affaires apparaissent incontournables. Ces réseaux sont des outils essentiels pour assurer un essor important de l'entrepreneuriat féminin car ils apportent une clé pouvant ouvrir plusieurs portes : le financement, le mentorat, le développement d'habiletés, l'information sur les occasions d'affaires, la formation d'alliances stratégiques, le soutien dans la résolution de problèmes. Ils favorisent en outre l'abolition des mythes et des préjugés, tout en permettant aux femmes entrepreneures de prendre de l'assurance et d'avoir même de l'audace.

Bien des écueils peuvent être évités aux femmes futures chefs d'entreprise par une formation appropriée, par de solides connaissances de base en matière de gestion. Assurer la formation de la relève, c'est aussi assurer de meilleurs plans d'affaires, de meilleurs positionnements dans le marché, une administration saine et de meilleures chances de réussite.

La connaissance restreinte du phénomène de l'entrepreneuriat féminin apparaît également comme un obstacle au soutien de sa progression et, en conséquence, comme un enjeu pour les travaux à entreprendre dans le cadre du projet mobilisateur.

La mise en œuvre du projet

Le soutien de l'entrepreneuriat féminin, comme projet mobilisateur, vise à permettre aux femmes du Québec de tirer profit de l'expertise et de la capacité d'agir des ministères et organismes du gouvernement, concernés par la participation des femmes au développement économique du Québec.

Ce projet appelle principalement la participation du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère des Régions et du Secrétariat à la condition féminine.

Des ministères, tels que celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'Éducation, de l'Environnement et Tourisme-Québec ont annoncé dans le cadre du *Programme d'action 2000-2003, L'égalité pour toutes les Québécoises*, des actions concernant l'entrepreneuriat féminin. D'autres ministères pourront également être appelés à participer. Le Secrétariat à la condition féminine assurera la coordination des travaux interministériels de concert avec le ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi qu'avec le ministère des Régions.

Les objectifs du projet sont :

- développer la connaissance du phénomène de l'entrepreneuriat féminin;
- favoriser une culture entrepreneuriale féminine ainsi que sa visibilité et sa promotion comme un atout pour le Québec;

- créer des conditions permettant de soutenir le développement de l'entrepreneuriat féminin, tant dans sa forme individuelle que collective, notamment par la formation;
- favoriser l'adaptation des entreprises dirigées par des femmes aux tendances qui dessinent les voies d'avenir de l'économie du Québec;
- harmoniser les actions gouvernementales en favorisant la création d'un milieu propice au développement de l'entrepreneuriat féminin dans toutes les régions.

Des assises solides : les actions des ministères

Le ministère de l'Industrie et du Commerce s'est engagé, depuis la participation de sa ministre en avril 1997 à la conférence internationale de l'OCDE sur le sujet, dans diverses actions portant sur l'entrepreneuriat féminin. Soulignons la création d'un Groupe de travail sur l'entrepreneuriat féminin qui a produit le rapport *Entreprendre au féminin*. Ce rapport fait état de la situation de l'entrepreneuriat féminin et trace des avenues de solution. Ces avenues ont été explorées par le Groupe-conseil sur l'entrepreneuriat au féminin constitué en mars 1999 par le ministre de l'Industrie et du Commerce. Le mandat de ce groupe consiste à mettre en œuvre les recommandations du rapport *Entreprendre au féminin* par la préparation d'un plan d'action et de recommandations au ministre portant sur des mesures favorisant l'essor de l'entrepreneuriat féminin. Le rapport de ce Groupe-conseil sera déposé au cours de l'an 2000.

Dans la foulée des travaux de ce groupe, des actions ont déjà été entreprises au ministère de l'Industrie et du Commerce :

Le sous-comité financement :

- Un questionnaire a été envoyé aux institutions financières et à celles du Mouvement Desjardins afin de connaître l'évolution de la situation en ce qui concerne l'accès au financement des femmes d'affaires suite aux conclusions du rapport *Entreprendre au féminin*.

Le sous-comité réseautage :

- Le diagnostic et l'analyse des réseaux ont été établis dans certaines régions dans le but d'aider les femmes d'affaires.
- Une banque de données sur les réseaux d'affaires a été constituée en fichiers informatiques. Plus de 250 réseaux ont reçu une pochette d'information ainsi qu'une lettre personnalisée les invitant à solliciter des femmes entrepreneures comme membres de leurs réseaux.

Le sous-comité formation :

- À la fin de novembre 1999, la tournée *Prêt pour un prêt* a débuté à Bonaventure ainsi qu'à Sherbrooke. En mai 2000, quatorze régions avaient accueilli la session.

Le sous-comité communication :

- À l'automne 1999, le bulletin *Les bons coups* a vu le jour. Le ministère de l'Industrie et du Commerce recense les informations sur les réussites en matière de financement d'entreprises dirigées par des femmes et les publie dans ce bulletin.
- Une revue de presse répertoriant la médiatisation du Groupe-conseil sur l'entrepreneuriat féminin et de ses actions est tenue à jour.
- En novembre 1999, dans le cadre du colloque *Zoom sur les femmes et les métiers non traditionnels*, le Groupe-conseil s'est fait connaître en accueillant deux femmes danoises responsables du développement de l'entrepreneuriat féminin au Danemark. Cette action a permis des contacts en vue d'échanges et de missions.
- La présidente du Groupe-conseil, madame Lucie Couturier, donnait une conférence en novembre 1999 au gala du Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat au féminin (FIEF) à Baie-Comeau. L'esprit d'entreprise des femmes de la Côte-Nord a été mis en évidence.

Le sous-comité information :

- Un répertoire imprimé des sources d'information sur la gestion entrepreneuriale a été élaboré. Il est également disponible sur support informatique, ce qui facilite sa diffusion et son utilisation par les femmes d'affaires. Les sources d'information ont aussi été classées par catégorie.
- Le document *Portrait statistique des femmes entrepreneures - les indicateurs de l'entrepreneuriat féminin et la disponibilité des données sur les femmes et leur entreprise* a été produit par Marie-Hélène Légaré et Louise St-Cyr de la Chaire de développement de la relève de la PME de l'École des Hautes Études Commerciales.

Le ministère des Régions, de même que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole jouent un rôle actif dans le dossier de l'entrepreneuriat féminin :

- Ils confient à l'ensemble des centres locaux de développement (CLD) du Québec le mandat d'offrir des services de première ligne aux entrepreneurs et entrepreneures et de soutenir le développement de l'entrepreneuriat sur leur territoire. Ces ministères demandent par ailleurs aux CLD de ventiler les résultats de leurs actions selon la variable sexe.
- Ils mettent à la disposition de leurs partenaires régionaux, les conseils régionaux de développement (CRD), des outils permettant de mener des actions structurantes en faveur des entrepreneures. À ce jour, des ententes spécifiques de régionalisation comportant des mesures de soutien à l'entrepreneuriat féminin ont été signées dans les régions du Saguenay-Lac Saint-Jean et de la Montérégie.

- Enfin, le ministère des Régions, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, s'engage, dans le présent programme d'action, à publier un guide d'intervention en condition féminine à l'intention des CLD. Ce guide traitera principalement du soutien à l'entrepreneuriat féminin.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce pourra réaliser dans le cadre du projet mobilisateur les actions qu'il estime prioritaires pour soutenir le démarrage et la consolidation des PME dirigées par des femmes, faciliter l'accès des femmes aux produits et services gouvernementaux, encourager la participation des femmes à des activités de réseautage et faire la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Pour le programme d'action 2000-2003, d'autres ministères se sont aussi engagés à prendre des mesures pour soutenir l'entrepreneuriat féminin.

- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'engage à soutenir l'entrepreneuriat féminin dans son champ de compétence.
- Le ministère de l'Éducation s'engage à encourager l'entrepreneuriat féminin. Il intégrera notamment les objectifs en matière d'entrepreneuriat féminin à la révision de son programme d'études *Lancement d'une entreprise*, et effectuera aussi cette intégration dans la tenue du *Concours québécois en entrepreneurship*. En outre, il s'assurera que le volet *Orientation et entrepreneuriat* des nouveaux programmes d'études aborde les fonctions de façon déséxisée.
- Le ministère de l'Environnement s'engage à contribuer à la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le domaine de la protection de l'environnement en explorant avec d'autres ministères les possibilités de reconnaissance et de soutien financier.
- Tourisme Québec s'engage à mieux connaître certaines réalités des femmes entrepreneures dans l'industrie touristique afin de répondre plus adéquatement à leurs besoins, le cas échéant.

Ces ministères et organismes seront invités à travailler de concert avec le comité interministériel sur l'entrepreneuriat féminin de façon à profiter de la synergie des efforts et à assurer une action gouvernementale cohérente et efficace.

***Les actions
sectorielles***

1. *L'emploi et la conciliation travail et famille*

LE CONTEXTE

Au Québec, les femmes s'imposent de plus en plus comme une force économique. En effet, depuis les trente dernières années, l'un des faits les plus marquants concernant le marché de l'emploi est sans conteste l'arrivée massive des femmes. De 1960 à 1999, le taux d'activité des femmes est passé de 26,5 % à 54,2 %¹⁰. Il a cependant tendance à stagner depuis le début des années 90 et il demeure toujours inférieur au taux d'activité des hommes, qui était de 69 % en 1999.

La récession du début des années 90 a eu des répercussions importantes sur le marché du travail : les employeurs ont réagi à la faiblesse de la demande en embauchant moins. L'absence de création d'emplois salariés a constitué un trait dominant du marché jusqu'à tout récemment. C'est ainsi que l'on a vu les formes de travail atypiques occuper une part croissante de l'emploi, particulièrement le travail à temps partiel, le travail temporaire et le travail autonome. Depuis 1996, cependant, la tendance à la croissance de ce type d'emploi s'est ralentie; parmi les emplois créés depuis lors, la très grande majorité sont à temps plein, le taux de croissance annuel de l'emploi autonome tend à diminuer et celui des emplois temporaires semble s'être stabilisé.

En ce qui concerne le travail à temps partiel, les femmes demeurent plus nombreuses que les hommes à occuper ce type d'emploi et la répartition entre les femmes et les hommes demeure sensiblement la même depuis 20 ans. En 1999, 26 % des femmes et 11 % des hommes qui travaillaient occupaient un emploi à temps partiel¹¹. De plus, si le travail à temps partiel occupait une part croissante des emplois chez les 25-44 ans au début des années 90, cette tendance s'est atténuée depuis, suite à l'accroissement du nombre d'emplois disponibles.

Quant à l'emploi temporaire, sa part au sein du travail salarié a plus que doublé depuis dix ans. Bien que cette augmentation ait été principalement ressentie chez les hommes, les femmes demeurent surreprésentées parmi ce type d'employés : en 1999, 50 % des employés temporaires étaient des femmes, alors qu'elles représentaient 46 % du nombre total d'employés¹².

La part de l'emploi autonome dans l'emploi total est passé de 9,0 % à 15,5 % entre 1976 et 1999¹³. Le nombre de femmes travailleuses autonomes est aussi en croissance : en 20 ans, la proportion de femmes dans l'emploi autonome a presque doublé¹⁴. Le Secrétariat à la condition féminine, de concert avec les ministères concernés, s'efforcera de favoriser l'essor de l'esprit d'entreprise des femmes par son nouveau projet mobilisateur sur *l'entrepreneuriat féminin*.

On observe toujours un déséquilibre prononcé quant à la concentration des femmes et des hommes dans les différentes professions. Alors que les dix emplois les plus fréquents chez les femmes québécoises cumulent 35 % de tous les emplois détenus par celles-ci, chez les hommes, ils constituent 18,5 % des emplois¹⁵. Cet écart est d'autant plus significatif que les emplois les plus fréquemment occupés par des femmes sont généralement moins bien rémunérés. En 1999, l'écart salarial entre les hommes et les femmes était toujours présent : le salaire hebdomadaire moyen des femmes employées à temps plein était de 544 \$ et celui des hommes de 700 \$¹⁶.

Bien que des modifications apportées à la législation du travail et différentes mesures concernant la santé et la sécurité au travail aient contribué à améliorer les conditions de travail des personnes en emploi, des mesures additionnelles s'imposent pour la main-d'œuvre féminine.

La difficile conciliation des responsabilités professionnelles et familiales devient une réalité de plus en plus lourde à porter, surtout pour les mères. La course folle entre les deux vies crée des situations insoutenables et préjudiciables pour la santé et la progression de carrière des femmes. Cette préoccupation est aussi devenue un engagement du gouvernement du Québec dans le Livre blanc sur les Nouvelles dispositions de la politique familiale, en janvier 1997. Il faut souligner les transformations importantes que la famille et le marché du travail ont subies depuis quelques années, ce qui ajoute à la conciliation travail et famille des dimensions plus complexes et des difficultés additionnelles d'adaptation des deux réalités, familiales et professionnelles.

Ajoutons que la nature des emplois occupés et divers autres obstacles, comme l'absence des réseaux d'influence, empêchent souvent les femmes de progresser en emploi en dépit de leur expérience et de leur compétence.

LES ACTIONS

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Les secteurs de la production agricole, des pêches, de la transformation et de la distribution alimentaires comptent une main-d'œuvre de plus de 270 000 personnes selon le recensement de 1996. Ces domaines sont caractérisés par une forte présence masculine : le secteur agricole compte 32 % de femmes, en incluant les propriétaires et la main-d'œuvre; celui des pêches en compte 17 %; le secteur de la transformation, 32 %; et le commerce de gros alimentaire, 30 %. Seul le secteur du commerce de détail alimentaire se distingue par la présence de 50 % de femmes, fortement concentrées dans des fonctions de caissière, de commis de bureau, de commis à la comptabilité et de secrétaire.

Les problèmes particuliers vécus par les femmes dans la majorité des métiers et des professions du secteur bioalimentaire sont peu connus. Des recherches devraient permettre de les circonscrire.

1. Collaborer aux travaux de recherche des organismes visant l'approfondissement des problématiques de la main-d'œuvre féminine du secteur bioalimentaire

Les moyens

- La réalisation d'études visant la définition des problématiques vécues par les femmes du secteur de la production agricole et du secteur des pêches.
- La diffusion des études réalisées et la participation à la recherche de solutions avec les partenaires concernés.
- La révision des études menées sur la main-d'œuvre par les organismes gouvernementaux et autres en vue de s'assurer qu'elles couvrent bien les secteurs de la transformation et de la distribution alimentaires, de même que la collaboration à leur réalisation et à leur diffusion.

Les indicateurs de mise en œuvre et de résultat

- Les études réalisées et diffusées.
- Le nombre de champs d'activité relevant du secteur bioalimentaire couverts par des études.
- Le nombre de personnes rejointes par la diffusion de ces études.

Le ministère des Ressources naturelles

Les femmes qui souhaitent exercer un emploi dans des secteurs non traditionnels manquent souvent de modèles auxquels s'identifier. Il serait profitable à celles qui travaillent dans ces secteurs d'avoir plus facilement accès au soutien et à l'expérience des femmes ayant vécu des situations semblables.

2. Établir des réseaux d'échange entre des femmes oeuvrant dans des secteurs non traditionnels et des membres du ministère

Les moyens

- La mise en service d'outils de communication qui offriront aux femmes un lieu d'échange et d'entraide; le moyen envisagé est une activité de « cybermentorat » (sur Internet).

Les indicateurs de mise en œuvre et de résultat

- La mise sur pied des sites Internet et intranet.
- Le nombre de jumelages réalisés.

Les partenaires

Les organismes du milieu (partenaires externes).

Le ministère de la Solidarité sociale

L'intégration socioprofessionnelle de certaines femmes peut être un processus parsemé d'embûches, particulièrement pour celles qui ont une faible scolarité, qui ont été absentes du marché du travail de façon prolongée ou qui sont responsables de familles monoparentales. Les services publics d'emploi ont notamment pour mission de réduire les obstacles au travail et d'accompagner les personnes dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Une stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine est un moyen supplémentaire qui permet d'assurer une réponse adéquate de ces services aux besoins et aux réalités particulières des femmes.

3. Mettre en place une stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine

Les moyens

- La mise sur pied d'un groupe de travail responsable des travaux d'élaboration de la stratégie. Ce groupe, coordonné par la Direction générale des politiques, est composé de représentantes d'Emploi-Québec et du Comité « aviseur » Femmes en développement de la main-d'œuvre.
- Un plan d'action traduisant les orientations et les axes d'intervention privilégiés par la stratégie. Ce plan précisera les moyens et les outils concrets nécessaires à l'atteinte de l'objectif visé.
- Un plan de suivi et d'évaluation incluant des indicateurs de résultat.

Les indicateurs de mise en œuvre

- La production d'une stratégie présentant les orientations et les axes d'intervention privilégiés.
- La production d'un plan d'action incluant un calendrier de mise en œuvre et les indicateurs de résultat.
- Le rapport d'évaluation.

Le partenaire

Le Comité « aviseur » Femmes en développement de la main-d'œuvre.

La dimension régionale

- Les directions régionales d'Emploi-Québec sont représentées au sein du groupe de travail et seront partie prenante du processus de validation et d'approbation de la stratégie et du plan d'action. La mise en œuvre du plan d'action sera assurée par ces mêmes directions régionales et par les CLE.

Le ministère du Travail

On a observé une forte croissance de l'emploi autonome au cours des deux dernières décennies, particulièrement chez les femmes et dans les secteurs à forte prédominance féminine comme les services et le commerce. De plus, on observe des disparités de revenus importantes entre les hommes et les femmes qui occupent ce type d'emploi; 70,3 % des travailleuses autonomes gagnaient moins de 10 000 \$ par rapport à 28 % chez les hommes, selon les statistiques les plus récentes disponibles pour l'année 1993 au ministère du Revenu. En conséquence, le ministère estime qu'il y aurait lieu de circonscrire le phénomène du travail autonome réalisé en situation de dépendance économique et d'élargir la portée de la définition de « salarié » pour y englober la notion « d'entrepreneur dépendant » de façon à améliorer les mesures de protection pour ces travailleuses et travailleurs.

4. Compléter les travaux de recherche sur le travail autonome, modifier le *Code du travail* et évaluer la pertinence de modifier la *Loi sur les normes du travail* relativement à la notion « d'entrepreneur dépendant »

Le moyen

- Les modifications législatives et réglementaires.

Les indicateurs de mise en œuvre

- Les consultations dans le cadre du projet de révision du *Code du travail*, notamment auprès des travailleuses et des travailleurs autonomes.
- L'adoption de mesures législatives, selon les orientations retenues par les autorités gouvernementales.

En avril 1998, le ministère du Travail a été saisi de la question du harcèlement psychologique en milieu de travail dont la recrudescence lui a été signalée. Il semble que les transformations que l'on observe sur le marché du travail, telles que la multiplication des emplois atypiques et la plus grande précarité du travail, soient des éléments susceptibles de favoriser l'apparition de comportements abusifs. Reconnaissant la gravité de cette problématique, le ministère a formé un groupe de travail interministériel dont il assume la présidence. Une étude documentaire a été réalisée et une consultation auprès d'intervenants du milieu est en voie de réalisation. Un rapport final sera déposé au sous-ministre du Travail à la fin de l'année 2000.

Le ministère assurera, par la suite, la mise en œuvre des recommandations le concernant. Cet engagement s'inscrit dans le plan stratégique du ministère du Travail.

5. Compléter la réflexion sur le harcèlement psychologique en milieu de travail et veiller à la mise en œuvre des recommandations retenues par le gouvernement

Les moyens

- La consultation auprès du personnel qui dispense des services aux victimes de harcèlement psychologique.
- La présentation au sous-ministre du Travail d'un rapport final assorti de recommandations.
- La mise en œuvre de mesures pour freiner le harcèlement psychologique.

Les indicateurs de mise en œuvre et de résultat

- Le rapport de consultation.
- Le rapport et les recommandations du comité interministériel.
- L'évaluation quantitative et qualitative des plaintes formulées après une période d'implantation significative des recommandations.

Lors des consultations qu'il mène en vue d'adapter son cadre législatif et réglementaire aux impératifs socio-économiques, les acteurs patronaux et syndicaux sont les partenaires privilégiés du ministère. L'action ici proposée s'inscrit dans le plan stratégique du ministère.

6. S'assurer de la participation d'organismes de défense des droits des femmes dans les consultations réalisées par le ministère du Travail

Le moyen

- Une directive pour que tous les comités et les personnes susceptibles de mener une consultation ministérielle approchent les organismes assurant la défense des femmes dans le domaine du travail, par exemple : Au bas de l'échelle, Action Travail des Femmes, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et la Fédération des femmes du Québec.

Les indicateurs de mise en œuvre

- Les consultations effectives des organismes assurant la représentation des femmes et la défense de leurs intérêts au regard des problématiques qui interpellent le ministère.
- La prise en compte des points de vue exprimés, dans la mesure où ils s'inscrivent dans le cadre plus général des engagements gouvernementaux.

Le ministère de la Culture et des Communications

La profession d'archiviste se féminise depuis les années 60, mais bien peu de recherches ont examiné l'ampleur du phénomène jusqu'à présent. Il serait approprié d'actualiser un rapport de la Direction de la recherche et de la statistique du ministère de la Culture et des Communications et de couvrir un plus grand nombre d'éléments. Ce rapport, établi selon les données de 1996 et publié en 1999, est intitulé *La population active expérimentée des secteurs de la culture et des communications au Québec*.

7. Documenter la présence des femmes en archivistique, la qualité des emplois qu'elles y occupent et la reconnaissance qu'elles obtiennent par rapport à leurs collègues masculins

Le moyen

- Une enquête conduite sous la supervision des Archives nationales du Québec, de concert avec les principaux partenaires privés de l'organisme.

Les indicateurs de mise en œuvre et de résultat

- Les ententes avec les partenaires.
- La conception du formulaire d'enquête.
- Le processus d'enquête.
- La compilation et l'évaluation des réponses recueillies.
- La publication des résultats.
- La reprise du processus dans trois ans pour comparaison.

Les travaux visant à améliorer la connaissance de la situation des personnes qui œuvrent dans les domaines de la culture et des communications doivent se poursuivre. Cette connaissance, nonobstant son utilité propre, pourra servir éventuellement à ajuster les mesures d'aide que le ministère ou ses organismes partenaires pourraient développer.

8. Analyser le profil sociodémographique des femmes et des hommes qui oeuvrent dans les domaines de la culture et des communications, particulièrement dans le domaine de la gestion

Le moyen

- L'étude des données provenant d'une exploitation particulière du recensement de 1996.

Le ministère a déjà intégré la dimension de la participation des femmes à ses travaux en statistique, en recherche ou en veille. Une mesure du plan d'action 1997-2000 traduisait cette préoccupation. Le ministère considère qu'il s'agit là d'une mesure permanente et il entend poursuivre ses efforts en ce sens.

9. Intégrer, dans les protocoles de recherche, la dimension de la participation respective des femmes et des hommes à la production, à la diffusion et à la gestion des activités dans les domaines de la culture et des communications

Le moyen

- La variable sociodémographique selon le sexe continuera de faire partie des variables clés dans les enquêtes, sondages et études du ministère.

La Commission de la santé et de la sécurité du travail

Les connaissances et les pratiques en santé et en sécurité au travail se sont surtout développées à partir de l'étude de secteurs d'emploi majoritairement masculins. Les problèmes de santé et de sécurité particuliers aux travailleuses ont donc été moins approfondis, soit qu'ils aient été assimilés à des risques ou à des pathologies inhérentes au travail masculin, soient que les risques aient été considérés sommairement comme négligeables. Il importe donc de faire connaître davantage la situation des travailleuses et les caractéristiques qui leur sont propres.

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) poursuit la sensibilisation du milieu du travail aux mesures à mettre en œuvre pour prévenir efficacement les lésions professionnelles chez les travailleuses. Le critère utilisé pour prioriser certains secteurs, à l'exception de ceux qui font référence aux métiers non traditionnels ainsi qu'à certaines régions est la densité de main-d'œuvre féminine.

10. Poursuivre la sensibilisation du milieu du travail aux principes à mettre en œuvre pour prévenir efficacement les lésions professionnelles chez les travailleuses et en favoriser la prise en charge par le milieu, dans différents secteurs d'activité économique

Le moyen

- La mise sur pied de projets d'intervention conjoints avec différents organismes, notamment les associations sectorielles paritaires (A.S.P.), afin de sensibiliser le milieu aux dangers inhérents à leurs tâches. Les secteurs visés seront déterminés ultérieurement.

Les indicateurs de mise en œuvre

- La distribution d'outils de sensibilisation.
- Le nombre de rencontres avec les intervenants.
- La formation de comités de santé et de sécurité au travail.
- La mise en œuvre de programmes de prévention.
- L'adaptation des lieux de travail.

Les indicateurs de résultat

- L'évolution de lésions professionnelles dans les secteurs visés.
- L'évolution du nombre de jours de travail perdus pour cause de lésion professionnelle.

11. Dans des secteurs où la main-d'œuvre féminine est prépondérante, éliminer les dangers pour la santé et la sécurité des travailleuses et favoriser la prise en charge de la prévention par le milieu

Les moyens

- L'établissement du profil de la clientèle féminine dans les régions cibles.
- La diffusion de la politique gouvernementale et des engagements de la CSST en matière de conditions de vie des femmes.
- La mise en place d'une banque de données concernant les clientèles visées.
- La mise en œuvre de projets d'intervention dans les secteurs visés, s'il y a lieu.

Les indicateurs de mise en œuvre

- Le dépôt aux instances décisionnelles de la CSST d'un document faisant le portrait régional de la clientèle féminine des régions cibles.
- L'élaboration d'un dépliant sur la politique gouvernementale et les engagements de la CSST en matière de conditions de vie des femmes.

Les indicateurs de résultat

- La banque de données sur les clientèles comportant des informations sur le nombre de lésions professionnelles, le nombre de jours de travail perdus, etc.
- La prise en charge par le milieu : la formation de comités de santé et de sécurité au travail, la distribution d'outils de sensibilisation, etc.

La Société de la faune et des parcs du Québec

Pour mener à bien ses activités de gestion du patrimoine faunique et des espaces naturels du Québec, la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) travaille en partenariat avec des intervenants locaux, régionaux et nationaux. Selon la Société, il existe un potentiel de création d'emplois dans le domaine des services et des infrastructures reliés au plein air, à la chasse, au piégeage et à la pêche. Les femmes sont peu présentes dans ces secteurs d'activité. Il y a donc lieu de favoriser une plus grande participation des femmes aux activités économiques de ce secteur.

12. Promouvoir l'embauche de femmes dans les emplois reliés aux services et aux infrastructures de plein air, de chasse, de pêche et de piégeage

Les moyens

- Des représentations auprès des partenaires et l'établissement d'ententes relativement à leur adhésion aux objectifs gouvernementaux en matière de création d'emplois.
- La mise à la disposition des partenaires de l'expertise et du soutien requis.
- Les actions de sensibilisation des partenaires à la nécessité d'intégrer la différenciation selon les sexes dans les bilans de création d'emplois.
- L'instauration de mécanismes d'échange et de concertation entre les partenaires concernés et les groupes de femmes qui travaillent pour le développement régional.
- La mise sur pied d'un groupe de femmes visant à répondre aux besoins spécifiques des femmes travaillant dans le secteur de la faune et des espaces naturels.

Les indicateurs de mise en œuvre et de résultat

- L'adoption par les partenaires de stratégies en matière de création d'emplois pour les femmes.
- La signature, la promotion et la mise en œuvre des ententes établies avec les partenaires de la Société, en matière de création d'emplois pour les femmes.
- La tenue d'événements favorisant la concertation des partenaires avec des groupes de femmes et leurs regroupements.

- La cueillette de données statistiques différenciées selon le sexe en matière de création d'emplois, à des fins d'analyse, d'établissement de bilans et d'orientations.
- Le taux de femmes en emploi dans les services et les infrastructures visés.
- Le nombre d'actions mises en œuvre par le groupe de femmes voué à la promotion de l'emploi dans le domaine de la faune et des espaces naturels.

Les partenaires

La Fédération québécoise de la faune
La Fédération des pourvoyeurs du Québec
La Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec
La Fédération québécoise des gestionnaires de zecs
La Fédération québécoise du saumon de l'Atlantique
La Société des établissements de plein air du Québec
La Fondation de la faune du Québec
Le ministère de l'Industrie et du Commerce
Les centres locaux d'emploi

La dimension régionale

- Les équipes régionales de la Société et leurs partenaires travaillent de concert avec les acteurs locaux et régionaux responsables du développement dans une perspective d'accès à l'égalité.

Le ministère de la Famille et de l'Enfance

Les services de garde éducatifs régis par le gouvernement sont, dans la très grande majorité des cas, prévus pour convenir aux parents qui travaillent dans le cadre d'un horaire de jour standard. Par conséquent, les parents qui travaillent ou qui sont aux études en dehors des heures normales de travail éprouvent le besoin de nouveaux services de garde. En recherchant le bien-être des enfants eux-mêmes, il y a donc lieu de réfléchir à ce besoin et d'agir en tenant compte de cette réalité.

13. Expérimenter des services de garde éducatifs selon des horaires non usuels afin d'en évaluer la pertinence et la faisabilité pour favoriser la conciliation entre la famille et le travail ou les études

Le moyen

- L'expérimentation de projets pilotes par les services de garde visant à tester des modalités de garde de soir, de nuit et de fin de semaine.

L'indicateur de mise en œuvre

- Le versement de subventions spéciales aux centres de la petite enfance dont les projets pilotes sont acceptés.

Les indicateurs de résultat

- L'évaluation des projets pilotes.
- La proposition d'orientations concernant la garde selon des horaires non usuels à partir des constats observés.

La dimension régionale

- Une personne représentant l'Association des régions du Québec sera associée au comité d'étude des projets pilotes.

Plusieurs études constatent encore que la conciliation de la vie familiale et professionnelle est loin d'être accomplie et que les mères en assument encore la part la plus lourde, souvent au prix de leur santé. Si les milieux de travail (patronal et syndical) sont visés au premier chef par ces constats, on observe également que des efforts de concertation sont essentiels avec tous les autres acteurs concernés par la question de la conciliation de la famille et du travail, notamment les acteurs des milieux municipal, scolaire ou de la santé.

14. Favoriser le développement de mesures de conciliation entre la vie familiale et professionnelle, en concertation avec tous les acteurs concernés

Le moyen

- À court terme, la mise en place d'un groupe de travail interne dont l'un des mandats est précisément d'examiner la situation et de proposer un ou des moyens devant conduire à une véritable concertation entre les acteurs.

Les partenaires

Les autres ministères et organismes concernés ainsi que les milieux patronal, syndical, scolaire, municipal et de la santé.

La dimension régionale

- À déterminer ultérieurement.

Compte tenu du diagnostic de manque d'effectifs dans le réseau des services de garde et du besoin de formation des éducatrices et des éducateurs, le gouvernement s'est engagé, en mai 1999, à redresser sur une période de quatre ans (1999-2003) le salaire du personnel des centres de la petite enfance et des garderies ainsi que des responsables des services de garde en milieu familial. Dans le cadre des opérations menées depuis le printemps 1999 en vue d'assurer le redressement salarial du personnel des services de garde, il a notamment été recommandé d'évaluer la faisabilité de la mise en place d'un régime de retraite en plus de soutenir les employeurs des services de garde dans leur démarche d'application de la *Loi sur l'équité salariale*.

15. Évaluer la faisabilité de la mise en place d'un régime de retraite pour les travailleuses et les travailleurs des services de garde

Le moyen

- Les travaux du sous-comité du Groupe de travail sur le processus de redressement des conditions de travail, chargé d'évaluer la faisabilité de la mise en place d'un régime de retraite en lien avec les travaux d'une firme d'actuares.

L'indicateur de mise en œuvre

- Le dépôt des rapports d'étape réalisés par le sous-comité du Groupe de travail sur le processus de redressement des conditions de travail.

L'indicateur de résultat

- Les recommandations formulées par le sous-comité du Groupe de travail sur le processus de redressement des conditions de travail quant à la faisabilité de la mise en place d'un régime de retraite pour les travailleuses et les travailleurs des services de garde.

La dimension régionale

- À déterminer ultérieurement.

L'Office des personnes handicapées du Québec

Si les personnes handicapées sont en moyenne plus défavorisées et plus touchées par la pauvreté que la majorité des citoyennes et des citoyens, la situation des femmes handicapées est particulièrement préoccupante, notamment en ce qui concerne leur accès au marché du travail. Il semble qu'elles éprouvent plus que les hommes des difficultés à obtenir un revenu suffisant. Par exemple, elles bénéficient d'un revenu moyen qui représente 70 % de celui des hommes handicapés; près de 80,0 % d'entre elles vivent avec un revenu de 15 000 \$ ou moins, comparativement à 55,0 % de leurs homologues masculins; et 33,8 % d'entre elles sont sous le seuil de faible revenu comparativement à 24,6 % des hommes. Enfin, elles demeurent toujours sous-représentées dans les programmes d'intégration au travail. En 1999, les femmes handicapées ne représentaient que 33 % des personnes qui avaient bénéficié d'un contrat d'intégration au travail et 40 % de celles qui avaient bénéficié d'un emploi dans un centre de travail adapté.

16. Poursuivre les objectifs d'intégration au marché du travail des femmes handicapées, sensibiliser les partenaires de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) à leur réalité et produire dans les publications statistiques de l'OPHQ des données ventilées selon le sexe

Les moyens

- La concertation avec les principaux partenaires régionaux (par exemple, la conférence administrative régionale, la table régionale travail) en matière de condition féminine.
- Le partenariat à l'échelon national avec le mouvement associatif, l'Association des services spécialisés de main-d'œuvre pour personnes handicapées (ASÉMO), le Comité d'adaptation de main-d'œuvre (CAMO) et le Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA).
- La diffusion des données statistiques sur les personnes handicapées, ventilées selon le sexe, traitées et analysées par l'Office.

Les indicateurs de mise en œuvre

- Le nombre de partenaires par région.
- La fréquence moyenne des participations aux différents comités.
- Le taux de réalisation des actions par rapport à celles qui ont été planifiées.

Les indicateurs de résultat

- L'évolution du nombre de femmes handicapées ayant bénéficié d'un contrat d'intégration au travail (CIT) et de celles en emploi dans les centres de travail adaptés (CTA) au cours des trois prochaines années.
- La nature et le nombre de projets réalisés grâce aux tables de travail.
- La nature et le nombre de projets réalisés grâce aux conférences administratives régionales (CAR).
- La présentation de données ventilées selon le sexe dans les publications.

La dimension régionale

- L'action vise l'établissement de partenariats régionaux, par exemple, avec les conférences administratives régionales et les tables régionales de travail, pour réaliser des actions concertées favorisant l'intégration sociale des femmes handicapées.

Le ministère de l'Environnement

Pour soutenir la croissance économique du Québec et l'amener à se tailler une place de choix dans une économie de plus en plus axée sur le savoir, il importe de favoriser le développement d'une main-d'œuvre très qualifiée afin de faire face à la vive concurrence internationale. La présence des femmes dans les carrières de science et de génie est encore assez limitée, alors que ces domaines sont stratégiques pour le développement économique du Québec. Il apparaît donc primordial de soutenir l'accès des femmes aux emplois de la nouvelle économie axée sur le savoir.

17. Créer une vitrine pour les jeunes de 15 à 25 ans privilégiant la promotion d'exemples féminins dans les métiers non traditionnels en environnement

Le moyen

- L'intégration d'une catégorie *Emplois en environnement* dans le *coin jeune* du site Internet du ministère de l'Environnement, mettant en évidence des femmes en emploi non traditionnel et des entrepreneures. Ce site favorisera la communication entre les jeunes qui cherchent un emploi en environnement et les entreprises de ce secteur.

Les indicateurs de mise en œuvre et de résultat

- La création de la fenêtre Internet.
- Une banque de modèles féminins qui travaillent dans le domaine de l'environnement.
- Le nombre de maillages réussis.

La dimension régionale

- Le réseau visant le regroupement d'exemples clés de réussite d'entrepreneures et de représentantes de métiers non traditionnels sollicitera l'ensemble des directions régionales et les organismes du milieu en région. En outre, le site sera accessible dans toutes les régions du Québec.

2. La lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales

LE CONTEXTE

Au cours des années 70, la croissance de l'économie et de l'emploi, conjuguée à la mise en place de programmes de transferts sociaux, a provoqué une diminution sensible de la pauvreté au Québec. De 1981 à 1997, dans la foulée des récessions et des transformations des marchés et de l'industrie, on observe une persistance du phénomène. Depuis lors, cependant, le Québec bénéficie d'une période de croissance économique et de ses effets bénéfiques : plus de 200 000 emplois ont été créés entre 1996 et 1999, le taux d'emploi de la population atteignait en 1999 un niveau record, le taux de chômage était à son plus bas en 2000¹⁷ et le nombre de ménages bénéficiaires de l'aide sociale diminuait de près de 17 % entre 1996 et 1999¹⁸.

Malgré cette ère de prospérité, une portion de la population demeure défavorisée, et certains groupes sont plus susceptibles que d'autres de se trouver dans une situation de pauvreté et de s'y maintenir. À cet égard, selon les dernières données disponibles, la situation des femmes, qui souvent se répercute sur celle des enfants, est préoccupante. En 1997, chez les personnes seules de 65 ans et plus, la proportion de femmes ayant un revenu inférieur au seuil de faible revenu après impôt est de 38,9 % comparativement à 27,9 % chez les hommes, et chez les personnes de moins de 65 ans vivant seules, cette proportion atteint 44,1 % chez les femmes comparativement à 35,9 % pour les hommes¹⁹. Chez les responsables de familles monoparentales, elle est de 40,4 % chez les femmes comparativement à 14 % chez les hommes²⁰. En 1999, près du tiers de ces dernières doivent recourir à l'aide sociale²¹. Bien que leur nombre ait diminué depuis 1996, le phénomène demeure inquiétant, surtout lorsque l'on considère que la monoparentalité est deux fois plus fréquente qu'il y a vingt ans²².

La pauvreté persistante chez certains groupes, particulièrement chez les femmes, et ce malgré la diversité des interventions gouvernementales entreprises jusqu'à présent et la vigueur actuelle de l'économie québécoise, témoigne de la nécessité d'actions visant l'amélioration de leurs conditions de vie sur le plan économique. Dans le cadre de son plan d'action en habitation et de ses interventions auprès des prestataires de l'assistance-emploi, le gouvernement tente d'explorer d'autres avenues visant à aider les personnes qui sont confrontées au dénuement économique à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille de façon plus autonome.

Un emploi qui offre un revenu suffisant et stable demeure le meilleur rempart contre la pauvreté. C'est pourquoi toute action permettant d'améliorer l'intégration des femmes au marché du travail constitue une mesure de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Il faut donc considérer comme des actions qui concourent à améliorer les conditions de vie économiques des femmes, les actions présentées sous le thème de *l'emploi et la conciliation travail et famille*, le projet mobilisateur sur *l'entrepreneuriat féminin*, de même que les mesures du ministère de l'Éducation

visant à faciliter la conciliation des études avec la maternité et celles qui sont susceptibles d'encourager les filles à envisager de faire carrière dans un secteur habituellement occupé par des hommes.

La Société d'habitation du Québec

Les données du recensement de 1996 sur les femmes et le logement indiquent que plus d'un million de ménages est soutenu par des femmes, soit 37,1 % des ménages au Québec. Ces femmes qui assument la part la plus importante des dépenses du ménage ont en moyenne des revenus inférieurs à ceux des hommes et sont proportionnellement plus nombreuses à se situer au-dessous du seuil de faible revenu (39 % des femmes par rapport à 21 % des hommes) et ce, dans toutes les régions du Québec. Les programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) s'adressent d'abord et avant tout aux personnes démunies. La SHQ envisage une bonification de certains de ses programmes pour mieux prendre en compte les besoins des femmes en matière de logement.

18. Produire cent unités additionnelles de logements sociaux par année par le *Programme AccèsLogis* pour porter à 1 425 le nombre d'unités réalisées pour les trois années à venir

Le moyen

- La bonification du *Programme AccèsLogis*, qui est sous la responsabilité du Fonds québécois d'habitation communautaire et dont la SHQ assure la gestion; le recours à un groupe de ressources techniques (GRT) pour la présentation et la réalisation du projet est requis.

Les indicateurs de mise en œuvre et de résultat

- Les approbations du Conseil du Trésor et du Fonds québécois d'habitation communautaire.
- Les rapports sur l'évolution des projets.
- Le bilan annuel de la SHQ.

La dimension régionale

- Le budget est réparti entre les régions administratives selon les besoins observés. Les travaux sont effectués à l'échelon local.

19. Rendre disponibles 1 500 unités additionnelles de logements sociaux par le *Programme Supplément au loyer d'ici 2003*

Le moyen

- La bonification du *Programme Supplément au loyer*; les offices municipaux d'habitation, les organismes sans but lucratif d'habitation et les coopératives sont concernés par la livraison des unités de logement.

Les indicateurs de mise en œuvre et de résultat

- L'approbation du Conseil du trésor.
- Les rapports de la SHQ sur l'évolution du projet.
- Le bilan annuel de la SHQ.

La dimension régionale

- Les offices municipaux d'habitation, les organismes sans but lucratif en matière d'habitation et les coopératives présenteront des propositions pour la livraison d'unités, une fois la répartition régionale déterminée par la SHQ.

Le ministère du Revenu

L'action du ministère du Revenu a un impact dans le domaine social et économique du fait qu'il participe à la redistribution de la richesse collective par la voie de programmes sociofiscaux. Depuis le 5 décembre 1995, le ministère est en outre responsable de l'administration de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*. La Loi a été adoptée principalement pour réduire les effets néfastes qui résultent de l'abstention ou du retard du parent débiteur à remplir ses obligations vis-à-vis le parent créancier. Il y a lieu d'examiner les répercussions de la mise en vigueur de la Loi, en particulier sur la situation de pauvreté observée antérieurement.

20. Évaluer les impacts économiques de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* et mettre en œuvre les correctifs appropriés

Les moyens

- Les travaux d'un sous-comité d'évaluation de programme se rapportant au Comité de suivi de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*.
- Le mandat au Service d'évaluation de programmes pour évaluer le programme de perception des pensions alimentaires.

Les indicateurs de mise en œuvre et de résultat

- Un rapport d'évaluation du programme de perception des pensions alimentaires doit être déposé au gouvernement au plus tard le 1^{er} décembre 2000. Le cadre d'évaluation comporte trois volets : le volet économique, le volet service à la clientèle et le volet psychosocial. Le ministère du Revenu est responsable de l'évaluation du volet économique et du volet service à la clientèle. Le volet psychosocial sera évalué par le ministère de la Famille et de l'Enfance.
- Les actions correctrices subséquentes, le cas échéant.

Le ministère de la Solidarité sociale

En janvier 2000, 70 021 familles monoparentales étaient prestataires de l'assistance-emploi. Parmi celles-ci, 91 % étaient sous la responsabilité d'une femme. Les familles monoparentales représentaient 17,9 % des ménages prestataires mais leurs membres constituaient 29,3 % de l'ensemble des personnes prestataires (adultes et enfants).

Les faibles ressources dont disposent les femmes monoparentales et les responsabilités familiales qu'elles doivent assumer rendent leur démarche d'intégration sociale et professionnelle ardue. En effet, les efforts qu'elles doivent déployer pour entreprendre une telle démarche constituent souvent un frein. Le réseau de la sécurité du revenu a réalisé au cours des ans certaines interventions auprès de ces femmes afin de les encourager à amorcer une démarche d'insertion en emploi. Dans un contexte d'amélioration continue des services de ce réseau, il apparaît essentiel de revoir ces interventions et d'envisager une nouvelle approche afin d'aider plus adéquatement ces femmes à surmonter les obstacles auxquels elles font face.

21. Soutenir adéquatement la démarche de réinsertion ou d'intégration en emploi des femmes monoparentales prestataires de l'assistance-emploi

Les moyens

- L'analyse de la problématique des femmes responsables de famille monoparentale prestataires de l'assistance-emploi de manière à mieux comprendre leurs réalités et à cerner les obstacles qu'elles doivent surmonter.
- L'évaluation des interventions déjà menées dans les régions et des expérimentations en cours dans les CLE-Innovation.
- L'expérimentation de nouvelles interventions et de nouveaux outils (sensibilisation, communication, formation, guide d'intervention, etc.).
- La définition d'une nouvelle approche à partir des résultats obtenus.
- La diffusion et l'implantation de cette approche.

Les indicateurs de mise en œuvre

- Le rapport d'analyse.
- Les outils.
- Le plan de diffusion et d'implantation.
- Le plan de suivi et l'évaluation des résultats.

Les indicateurs de résultat

- La proportion de femmes responsables de famille monoparentale rejointes.
- Le taux de participation aux différentes activités proposées.
- La proportion de femmes monoparentales ayant entrepris une démarche d'intégration socioprofessionnelle.

La dimension régionale

- Les expérimentations seront développées par les CLE-Innovation. Les directions régionales et les CLE seront responsables de l'implantation de la nouvelle approche.

3. *Le partage du pouvoir*

LE CONTEXTE

Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes auquel adhère la société québécoise doit se traduire par une participation paritaire à la conduite des affaires publiques. Le partage du pouvoir apparaît comme une exigence inéluctable d'une société authentiquement démocratique.

Pourquoi est-il capital que les femmes en arrivent à la parité dans le pouvoir législatif, exécutif, judiciaire et administratif? Parce que nous vivons dans une démocratie de représentation et que les femmes composent la moitié de la population. Parce que nous vivons dans un État de droit et que les femmes doivent influencer profondément ce droit, participer à l'édification des normes sociales, à la définition des priorités et à l'adoption des lois. Parce que les femmes vivent des réalités différentes de celles des hommes et qu'elles ont en conséquence des préoccupations, des intérêts, des besoins, des aspirations et des valeurs qui diffèrent.

Cette masse critique est nécessaire pour que les femmes puissent imprimer leurs valeurs et leurs façons de faire dans la culture et la gestion des organisations où elles s'investissent. Cette diversité est une source d'enrichissement pour les institutions, pour les entreprises et pour les organismes. Elle comporte de meilleures garanties quant à la recherche de solutions optimales, bien adaptées aux problèmes que vivent les sociétés démocratiques.

Cet objectif que les femmes participent à part égale aux décisions qui façonnent leur milieu de vie, qui influencent la situation économique, qui orientent les destinées collectives, ne peut être atteint que si les femmes s'inscrivent dans les structures formelles du pouvoir. Quelles que soient les transformations qu'elles souhaitent apporter à ces structures, elles devront pour y parvenir créer avec les hommes qui partagent ces postes de pouvoir des alliances solides et des réseaux de coopération durables.

Il importe de souligner que le partage du pouvoir doit prendre place dans toutes les sphères d'activité et à tous les niveaux, que ce soit à l'échelon local, régional ou national. Souvent, la contribution à un mouvement associatif peut marquer un premier pas vers un engagement social plus large, que ce soit par la suite dans des institutions locales, régionales ou nationales. Le gouvernement est fermement résolu à soutenir la progression des femmes vers ces postes de commande.

LES ACTIONS

Le ministère de la Culture et des Communications

La participation des femmes dans le champ de la culture est trop souvent méconnue. Le ministère et certaines sociétés d'État qui relèvent de la ministre de la Culture et des Communications doivent avoir une idée plus précise de la situation, en vue de poser des gestes pour accroître cette visibilité. Le ministère entend mettre à jour les données qu'il possède à cet égard et inviter, chaque année, l'organisme et la société d'État concernés (le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles) à inscrire cette préoccupation dans leurs champs d'action respectifs et ce, dans le cadre des orientations annuelles qui leur sont transmises.

22. Inviter l'organisme et la société d'État concernés, dans le cadre des orientations qui leur sont transmises, à inscrire dans leurs champs d'action respectifs une préoccupation quant à la nécessité de soutenir les femmes artistes

Les moyens

- La sensibilisation du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) lors de la transmission annuelle des lettres d'orientations rédigées par la ministre.
- L'obtention de données plus précises sur la participation des femmes artistes aux activités régies par le biais de l'Observatoire de la culture et des communications.

L'indicateur de mise en œuvre

- Les indications quant à la participation des femmes artistes dans les plans d'activités du CALQ et de la SODEC.

Les indicateurs de résultat (qualitatif et quantitatif)

- Des données plus précises et à jour sur la participation des femmes.
- Le rappel de la problématique dans le cadre des orientations annuelles au CALQ et à la SODEC.
- La prise en compte de la problématique par le CALQ et la SODEC dans leur plan d'activités respectif.

Depuis 1993, on assiste à une augmentation constante du nombre de femmes dans les conseils d'administration des organismes et des sociétés d'État qui relèvent de la ministre de la Culture et des Communications. Considérant que la représentation des femmes (41 % en 1999 par rapport à 34 % en 1993) n'a toujours pas atteint l'équité par rapport à la représentation masculine, le ministère entend continuer à solliciter des candidatures féminines auprès des organismes et des sociétés d'État consultés lors de nominations à des postes décisionnels.

23. Solliciter des candidatures féminines auprès des organismes du domaine de la culture et des communications consultés lors de nominations à des postes décisionnels

Les moyens

- La réalisation et la mise à jour périodique d'un état de la situation sur la répartition des femmes et des hommes au sein des treize organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications.
- La transmission de cette information de façon périodique aux autorités responsables du processus de recommandation des membres des conseils d'administration du ministère de la Culture et des Communications.

Les indicateurs de mise en œuvre

- La mise à jour régulière de la répartition des femmes et des hommes au sein des organismes et des sociétés d'État.
- La transmission de cette information aux autorités du ministère périodiquement.
- Le rappel de la problématique aux organismes et aux sociétés d'État lors du processus de consultation.

Les indicateurs de résultat (qualitatif et quantitatif)

- L'augmentation du nombre de femmes membres des conseils d'administration.
- L'augmentation du nombre de femmes dans les postes de présidente, de présidente-directrice générale et de directrice générale.

Le ministère de l'Éducation

Le nombre de femmes qui occupent des postes décisionnels est trop faible compte tenu du bassin de femmes qualifiées pour occuper ces fonctions.

Il ressort d'une recherche menée par le ministère sur la vie scolaire au secondaire que les filles prennent leur place dans les conseils des élèves, même à la présidence. En revanche, au collégial et à l'université, elles semblent moins s'investir dans les associations étudiantes. L'analyse de ce phénomène fournirait des pistes d'explication et permettrait de savoir quelle forme de soutien pourrait améliorer l'accès des filles à des postes de responsabilités.

24. Favoriser la progression des filles vers les postes décisionnels

Les moyens

- L'analyse de la situation des filles au sein des associations étudiantes du collégial et de l'université, de même que des conseils étudiants et des conseils d'établissement du secondaire, au regard de leur taux de représentation, du rôle qu'elles y jouent et de leurs motivations.
- Des mesures de soutien en vue d'encourager davantage les filles à se diriger vers des postes décisionnels ou de pouvoir.

Les indicateurs de mise en œuvre

- L'élaboration de la recherche sur la situation des filles au regard des postes de responsabilités.
- Le type de mesures de soutien proposées.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

La responsabilité du développement du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Outre le ministère, quatre organismes qui relèvent du ministre ont aussi un rôle à jouer. Il s'agit de la Société de financement agricole (SFA), de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTA), de la Régie des assurances agricoles du Québec et de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Ces organismes et le ministère forment le Groupe agriculture, pêcheries et alimentation (Groupe APA).

De plus, plusieurs organismes autonomes ou corporations privées offrant divers services aux entreprises ont été mis en place et poursuivent leurs activités, en bonne partie grâce à l'appui récurrent du ministère. Ces corporations ou organismes associés sont nombreux, soit plus de deux cents.

25. Élargir la zone d'influence des femmes dans le Groupe agriculture, pêcheries et alimentation et au sein des organismes associés

Les moyens

- La réalisation d'un portrait de la représentation féminine au sein des conseils d'administration des organismes et des corporations, des tables de concertation et des associations financés par le MAPAQ.
- La promotion, lorsque requise, des objectifs de représentation féminine dans les ententes de financement.
- L'aide à l'établissement, à la mise à jour et à la promotion de banques de candidatures de femmes de talent travaillant dans la production, la transformation et la distribution alimentaires, de même que dans le secteur des pêches en partenariat avec des représentants de ces secteurs de l'industrie.
- La promotion auprès des partenaires, dans le cadre des activités régulières, des banques de candidatures pour favoriser l'augmentation de la participation féminine dans leurs structures décisionnelles de même que dans les comités d'étude ou les groupes de travail.

Les indicateurs de mise en œuvre

- Le portrait de la représentation féminine dans les instances décisionnelles et consultatives du Groupe APA et de ses associés.
- La réalisation de banques de talents en production, en transformation et en distribution alimentaires, de même que dans le secteur des pêches.

Les indicateurs de résultat (qualitatif et quantitatif)

- Le nombre de banques de talents réalisées.
- Le pourcentage de représentation féminine dans le Groupe APA et au sein des organismes associés.

La dimension régionale

- Les portraits régionaux de la présence féminine et la promotion d'objectifs de représentation féminine auprès des organismes régionaux.
- L'établissement d'une banque de talents dans chacune des régions pour le secteur agricole.

Le Secrétariat à la condition féminine

Le programme *À égalité pour décider* a été conçu comme un levier pour que les femmes prennent leur place dans les instances locales et régionales. Lancé en mai 1999, le programme est doté d'une enveloppe annuelle de 1 M \$ pour une durée de cinq ans. Ce programme vise à soutenir les initiatives des groupes locaux et régionaux de femmes et d'autres groupes communautaires, pour concevoir et réaliser des projets susceptibles d'augmenter le nombre de femmes dans les postes de commande des instances locales et régionales.

Les 33 projets retenus pour la première année d'application permettent d'offrir de la formation pour renforcer les habiletés décisionnelles des femmes, de diffuser de l'information et de sensibiliser les membres des instances régionales et locales à la réalité de la sous-représentation des femmes. Les projets encouragent aussi l'intégration des femmes aux réseaux formels ou informels existants, offrent des activités de mentorat à l'intention des femmes occupant des postes décisionnels ou susceptibles de le faire, et cherchent à aplanir les obstacles auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'elles désirent accéder aux postes de décision.

Le gouvernement espère ainsi susciter une mobilisation et un partenariat aussi larges que possible pour lever les obstacles qui empêchent les femmes de s'engager activement dans la gestion des affaires publiques et le développement économique.

26. Augmenter le nombre de femmes à des postes décisionnels sur les plans local et régional

Le moyen

- L'administration du programme *À égalité pour décider* (programme quinquennal 1999-2004 avec un budget de 1 000 000 \$ par année).

Les indicateurs de mise en œuvre

- Le nombre de projets reçus.
- Le nombre de projets retenus.

L'indicateur de résultat

- La progression du nombre de femmes au sein des instances locales et régionales.

Le partenaire

Le comité consultatif formé de représentantes régionales.

La dimension régionale

Le programme est géré par l'administration centrale mais les subsides sont versés entièrement à des organisations locales et régionales pour l'exécution des projets présentés.

4. *L'éducation et la formation*

LE CONTEXTE

En quelques décennies, les femmes ont fait des progrès remarquables en matière de scolarité. Les filles sont maintenant majoritaires au collège et à l'université, sauf au doctorat. Elles réussissent proportionnellement mieux que les garçons à tous les ordres d'enseignement, accusent moins de retard et abandonnent moins.

Les indicateurs de l'éducation (édition 2000) rapportent que les finissantes avec un baccalauréat ou avec un diplôme en formation technique au collégial sont plus d'une fois et demie plus nombreuses que les hommes tandis que celles qui n'ont aucun diplôme sont environ deux fois moins nombreuses que les hommes. Cependant, la répartition des femmes dans les différentes disciplines est inégale. Alors qu'elles obtenaient en 1997 les deux tiers ou plus des diplômes en sciences de l'éducation, en sciences de la santé et en sciences humaines, les hommes obtenaient pour leur part plus des deux tiers des diplômes en sciences du génie et en architecture, en mathématiques et en informatique. Or, les emplois les plus prometteurs et les secteurs stratégiques de l'activité économique se retrouvent largement dans ces derniers domaines.

La même situation se produit en formation professionnelle et technique, où les trois quarts des filles sont concentrées dans seulement quatre des vingt et un secteurs de formation. Elles se préparent massivement à occuper des emplois en soins esthétiques, en secrétariat, en soins de santé et en services sociaux, éducatifs et juridiques.

Cette ségrégation persistante dans les choix professionnels des filles entraîne des conséquences négatives ou indésirables dans leur intégration au marché du travail : elles sont nombreuses à chercher de l'emploi dans des domaines saturés où les conditions de travail sont peu intéressantes, ou encore, elles investissent des domaines où les salaires sont moins avantageux malgré une demande soutenue. L'amélioration de leur scolarisation n'entraîne donc pas automatiquement une intégration égalitaire des femmes.

Selon plusieurs études, les influences sociales expliquent en grande partie pourquoi la réussite scolaire des filles ne les avantage pas sur le marché du travail. Ces influences se départagent, selon les spécialistes de l'éducation, en deux sources principales : la socialisation au contact du monde adulte, qui prédispose les enfants à agir conformément aux attentes rattachées à leur rôle social de sexe, et la socialisation influencée par les pairs. Ces deux formes de socialisation s'influencent mutuellement et commandent des modalités d'intervention appropriées de la part des adultes, et notamment des éducateurs scolaires pour éliminer ou à tout le moins réduire les stéréotypes sexistes véhiculés par ces influences.

L'école joue également un rôle important dans l'éducation des jeunes aux rapports égalitaires entre les sexes, le développement d'habiletés liées aux valeurs égalitaires et la lutte contre le sexisme et les stéréotypes sexuels. Le progrès en cette matière profiterait aussi aux garçons, puisqu'il appert, selon certaines recherches, que l'adhésion plus ou moins forte aux stéréotypes sexuels serait une des causes du décrochage et du suicide chez les garçons. Les jeunes ont en effet besoin de donner un sens concret et positif à leur situation scolaire et à leur vie en général. En offrant à l'élève une école véritablement influente où chacune et chacun peut, sans égard aux rôles sociaux de sexe, projeter dans l'avenir ses capacités, ses aptitudes et ses goûts, toute la société y trouvera son compte : les filles pourront exprimer pleinement leur potentiel dans les domaines où elles sont sous-représentées, notamment dans les sciences et les technologies, tandis que les garçons verront leur persévérance scolaire et leur taux de réussite s'améliorer.

Outre le ministère de l'Éducation (MEQ), d'autres ministères engageront des actions éducatives qui apporteront, dans leurs domaines respectifs, une contribution additionnelle à l'égalité entre les sexes.

LES ACTIONS**Le ministère de l'Éducation**

Pour que la réussite éducative des filles se traduise de façon équivalente en réussite socioprofessionnelle, il importe qu'elles élargissent leurs aspirations professionnelles. Les recherches en éducation ont démontré que les stéréotypes sexuels conditionnent la réussite scolaire, dans le sens où les élèves qui s'y conforment le moins sont ceux et celles qui réussissent le mieux. Les stéréotypes sexuels et le sexisme influencent les choix professionnels des filles et affectent l'intégration des femmes au marché du travail. Il faut combattre les représentations stéréotypées relatives à l'apprentissage des matières scolaires : les sciences et les mathématiques ne doivent pas être associées systématiquement à l'univers masculin, tout comme la lecture et l'écriture ne doivent pas être perçues comme des domaines féminins. Il importe de présenter aux jeunes des modèles masculins et féminins où l'appartenance à un sexe n'apparaît pas comme une limitation.

27. Assurer la réussite éducative et socioprofessionnelle des filles**Les moyens**

- L'offre d'un programme de soutien financier pour des projets novateurs dans les commissions scolaires et les établissements d'enseignement collégial visant la diversification des choix professionnels des femmes, l'amélioration de leurs conditions d'études et leur insertion dans les métiers non traditionnels.
- La conception et la mise en œuvre d'un volet sur les métiers non traditionnels pour les filles dans le cadre de la campagne de valorisation de la formation professionnelle et technique.
- La collaboration à un projet de « cybermentorat » destiné aux filles déjà inscrites dans les programmes de formation non traditionnels de tous les ordres d'enseignement et à celles qui s'y orientent.
- La publication d'une étude statistique sur l'intégration en emploi des filles issues des programmes de formation professionnelle et technique.
- Le soutien de projets visant l'augmentation de la présence des filles et leur maintien dans les nouvelles technologies de l'information et des communications, dans le cadre du programme de subvention aux établissements collégiaux et universitaires prévu à cet effet.

- La lutte contre le sexisme et les stéréotypes sexuels, notamment par le perfectionnement du personnel scolaire, la sensibilisation des maisons d'édition de manuels scolaires, la représentation de modèles féminins et masculins non stéréotypés dans les activités de communication du ministère.
- La participation à l'organisation de journées carrière intitulées *Les filles et les sciences, un duo électrisant*, réunissant des filles de 2^e et 3^e secondaires.

Les indicateurs de mise en œuvre et de résultat

- Le type et le nombre de projets novateurs subventionnés.
- L'augmentation des étudiantes dans les programmes collégiaux et universitaires reliés aux nouvelles technologies de l'information et des communications.
- L'augmentation des femmes dans les emplois non traditionnels.

La dimension régionale

- Le programme de soutien aux projets novateurs des commissions scolaires et des établissements d'enseignement collégial sera conjointement géré avec les directions régionales.

Globalement, les succès des filles sur le plan scolaire sont remarquables. Il reste qu'une partie d'entre elles décrochent et que cet abandon scolaire comporte son lot de conséquences graves : par rapport aux décrocheurs, elles ont plus de difficulté à trouver de l'emploi, leur vie active sur le marché du travail est plus courte, elles travaillent moins d'heures par semaine et gagnent des salaires moins élevés à nombre égal d'heures de travail. On constate que les jeunes filles et les jeunes femmes qui sont enceintes ou mères font face à des obstacles pouvant compromettre l'obtention de leur diplôme. Les jeunes mères décrocheuses risquent de s'isoler et de s'enliser dans le cycle de la pauvreté en y entraînant leur enfant.

28. Mettre en place les mesures nécessaires à la conciliation études et maternité

Les moyens

- L'analyse du parcours scolaire des jeunes mères par rapport à leur risque de décrochage.
- L'examen des difficultés à poursuivre des études pour les élèves du secondaire et les étudiantes du collégial et de l'université qui sont enceintes ou qui ont accouché.
- L'instauration et la coordination d'un comité interministériel chargé d'étudier la possibilité que les élèves ou les étudiantes enceintes ou ayant accouché bénéficient d'un soutien financier pour poursuivre leurs études, l'élaboration de recommandations et, le cas échéant, la mise à disposition des ressources financières requises.
- La collaboration au Comité de travail conjoint MEQ-MSS pour le développement de projets pilotes, sous la responsabilité du MSS, pour favoriser le retour aux études des jeunes femmes monoparentales.

Les indicateurs de mise en œuvre

- Le nombre de places élèves pour lesquelles les services éducatifs sont adaptés à la situation des filles enceintes ou ayant accouché et le taux d'accroissement annuel.
- Le nombre de commissions scolaires dans lesquelles de nouveaux services auront été mis en place pour ces jeunes filles.
- Le nombre de régions dans lesquelles de nouveaux services auront été mis en place par les commissions scolaires pour les jeunes filles visées.

- Le montant du soutien financier qui aura été accordé à la suite des nouvelles mesures adoptées pour les jeunes filles enceintes ou ayant accouché qui désirent compléter leurs études.
- Le type de mesures qui auront été adoptées pour soutenir financièrement ces jeunes filles.

La dimension régionale

- Les projets pilotes du MSS favorisant le retour aux études des jeunes femmes monoparentales mettront à contribution les directions régionales du MEQ.

L'égalité de droit est maintenant acquise pour les femmes. Leur scolarisation s'est considérablement accrue. Pourtant, trop de femmes encore subissent la violence ou vivent dans la pauvreté. Des solutions durables à ces problèmes persistants doivent être recherchées du côté de l'éducation aux rapports égalitaires entre les sexes.

29. Renforcer l'adhésion collective aux valeurs liées à l'égalité des sexes dans le système d'éducation

Les moyens

- L'intégration au curriculum scolaire et à la formation qui découle des notions liées aux rapports égalitaires entre les hommes et les femmes.
- L'élimination des biais sexistes et des stéréotypes sexuels qui pourraient exister dans les manuels scolaires.
- L'intégration des notions liées aux rapports égalitaires entre les sexes à la formation initiale du personnel scolaire.
- La reconnaissance, dans le cadre des Prix du ministre, d'ouvrages didactiques du collégial et de l'université intégrant des notions ou des valeurs liées à l'égalité des sexes.

La diversification des choix de formation des filles s'impose depuis plusieurs années comme un préalable à leur insertion durable au marché du travail en rapide évolution et à de meilleures perspectives d'autonomie économique. Favoriser l'accès des femmes aux métiers non traditionnels ainsi qu'aux carrières scientifiques et technologiques requiert, d'une part, des changements dans les structures d'accueil et de soutien des écoles, mais également un changement de mentalité dans toute la société, de sorte que les filles puissent développer des intérêts professionnels plus variés et exercer les choix professionnels qui correspondent véritablement à leurs talents. Depuis 1994, le MEQ a mis sur pied un concours intitulé *Chapeau, les filles!*, visant à promouvoir la diversification des choix de formation des filles en formation professionnelle et technique. D'autres ministères y sont associés de même que des partenaires des syndicats et de l'entreprise privée.

30. Maintenir le concours *Chapeau, les filles!* pour la formation professionnelle et technique

Les moyens

- L'organisation du concours et la concertation avec les partenaires et les directions régionales.
- La mise en œuvre d'une campagne de relations publiques (cérémonies de remise de prix, stand d'exposition, animation d'ateliers, entrevues dans les médias, etc.).
- La tenue d'une session de perfectionnement du personnel scolaire intitulée *Découvrir des métiers gagnants pour les filles*.

Les indicateurs de mise en œuvre et de résultat

- Le nombre de participantes et de lauréates.
- Le pourcentage de femmes dans les secteurs non traditionnels de la formation professionnelle et technique.

Les partenaires

Le ministère de l'Environnement

Le ministère des Ressources naturelles

Le ministère de l'Industrie et du Commerce

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Emploi-Québec

Les syndicats et les entreprises privées

La dimension régionale

- Les bureaux régionaux du ministère ainsi que ceux des autres ministères partenaires sont étroitement associés au processus.

Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Les jeunes filles sont encore trop peu nombreuses à se diriger vers les programmes de formation donnant accès aux emplois les plus prometteurs de l'économie du savoir, notamment en sciences naturelles et en génie. L'éclosion de vocations scientifiques ne survient pas de façon spontanée, et c'est dès l'entrée à l'école que doivent commencer les interventions qui amèneront un plus grand nombre de jeunes, notamment des jeunes filles, à s'engager dans cette voie.

31. Soutenir des projets structurants et innovateurs pour susciter l'intérêt des filles pour des carrières scientifiques et technologiques

Le moyen

- L'appui donné à des organismes du milieu, en association avec des entreprises qui ont un potentiel éducatif, et ce, par le programme *Aide à la relève en science et en technologie*. Ce programme vise à assurer une relève scientifique et technologique en intervenant auprès des jeunes filles du primaire et du secondaire.

Les indicateurs de mise en œuvre et de résultat

- Le nombre de projets soumis dans le cadre du programme.
- Le nombre de jeunes filles touchées par les projets.

Les partenaires

Les organismes du milieu
Les entreprises
Les commissions scolaires

La dimension régionale

- Le programme est géré par l'administration centrale et ouvert à tous les organismes concernés du Québec.

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Au cours des dernières années, l'intégration des femmes immigrantes a été favorisée pour une bonne part au moyen des programmes de francisation dans les COFI (centres d'orientation et de formation des immigrants), du Programme de soutien à l'insertion en emploi et du Programme de soutien à la participation civique. Soucieux d'élargir cette approche, le ministère a entrepris la mise en place de carrefours d'intégration qui offriront aux personnes immigrantes l'accès à l'ensemble des services d'accueil et d'intégration dans leur milieu de vie (garderies, organismes et groupes d'entraide, réseaux de la santé et de l'éducation, services publics d'emploi, services municipaux). L'apprentissage du français, élément essentiel de la démarche d'intégration, sera ainsi davantage lié au projet d'intégration de la personne immigrante et au contexte dans lequel elle évolue.

32. Augmenter la participation des femmes immigrantes aux programmes d'accueil et d'intégration du ministère

Les moyens

- La création de partenariats avec des organismes institutionnels et communautaires pour permettre aux femmes immigrantes d'accéder à une formation appropriée en bénéficiant des différents programmes d'aide financière.
- Les subventions aux organismes travaillant au développement de l'employabilité des jeunes femmes des minorités visibles.

Les indicateurs de mise en œuvre

- La nouvelle offre de services en francisation.
- Le nombre d'organismes subventionnés.

Les indicateurs de résultat

- Le nombre de femmes immigrantes rejointes par les organismes communautaires.
- Le nombre de femmes immigrantes rejointes par la nouvelle offre de services.

La dimension régionale

- Principalement la Métropole et toutes les autres régions où sont implantés des organismes orientés vers les services aux femmes immigrantes.

Le ministère de la Culture et des Communications

L'utilisation d'Internet se généralise de plus en plus et connaît une popularité croissante auprès des jeunes. Ce nouveau média est appelé à devenir une source privilégiée d'accès à l'information et aux contenus culturels. Il importe de bien comprendre comment les jeunes, filles et garçons, perçoivent Internet et interagissent avec ce nouveau média. Une recherche a été menée à ce sujet par des chercheuses et des chercheurs des universités de Sherbrooke et de Montréal. Soutenus par le ministère, les mêmes chercheuses et chercheurs poursuivront leurs travaux en explorant le volet *Les jeunes francophones et Internet*. Ces recherches apporteront un éclairage qualitatif sur l'appropriation de cette nouvelle technologie par les filles et les garçons, et les différences qui peuvent être observées à cet égard.

33. Comprendre comment Internet s'intègre aux pratiques culturelles des jeunes filles et des jeunes garçons : quelle représentation en ont-ils, quelle utilisation en font-ils, comment se l'approprient-ils?

Le moyen

- La réalisation d'une étude *Les jeunes francophones et Internet*, dont les résultats sont attendus à la fin de l'année 2000; la France, la Belgique et la Suisse participent à cette étude.

L'indicateur de résultat

- La connaissance des éléments de différenciation de la situation des filles et des garçons vis-à-vis Internet.

La dimension régionale

- Les groupes étudiés sont à Sherbrooke et à Montréal.

Le ministère de la Culture et des Communications mène, depuis 1979, des enquêtes tous les cinq ans sur les pratiques culturelles de la population québécoise. Une étude particulière des résultats, sous l'angle des comportements des femmes en cette matière, a été produite à partir des enquêtes de 1983 et de 1989. L'examen des résultats de l'enquête de 1999 permettra de dégager des tendances, notamment en ce qui concerne les femmes.

34. Réaliser une étude sur les loisirs culturels des femmes

Le moyen

- La mise à jour de l'étude sur les loisirs culturels des femmes à partir des données de l'enquête sur les pratiques culturelles de 1999, incluant une comparaison avec les résultats des enquêtes antérieures.

5. *La santé et le bien-être*

LE CONTEXTE

Depuis plus de vingt ans, le mouvement des femmes, et particulièrement les groupes agissant en faveur de la santé des femmes, tant sur le plan de l'action militante que sur celui de la recherche, a grandement contribué à influencer la qualité des soins et des services sociaux et de santé. La détermination, la force et la rigueur des interventions de ce mouvement sont en grande partie responsables des améliorations apportées au Québec dans ce domaine.

Le droit de choisir librement la maternité a été le point central des réflexions et des actions. Le droit de vivre la grossesse et l'accouchement dans de meilleures conditions a également mobilisé une bonne part des énergies, de même que la recherche d'une interprétation différente des problèmes de santé psychologique des femmes et la recherche d'approches nouvelles de traitement.

Depuis les années 80, le débat s'est élargi au-delà des difficultés que vivent les femmes. En effet, il soulève maintenant toute la question de l'impact de leur situation sociale et économique sur leur état général de santé. Enfin, on se préoccupe de la place des femmes dans le système, que ce soit à titre de requérantes de soins, de soignantes de services bénévoles ou de travailleuses professionnelles ou encore de gestionnaires ou de membres de conseils d'administration.

Il est certain que des efforts soutenus et concertés ont été déployés, depuis plusieurs années, afin d'améliorer la santé et le bien-être des femmes, de même que pour leur assurer de meilleures conditions de vie. Il convient de reconnaître que, au fil des ans, des améliorations ont été constatées en ce domaine et que des gains importants ont été enregistrés grâce aux programmes et aux politiques du gouvernement. Cependant, des obstacles persistent et il subsiste encore des inégalités entre les sexes.

Il est bien connu que le système de santé et de services sociaux a fait l'objet d'une réforme importante au cours des dernières années. Considérant les développements technologiques qui s'accroissent, l'augmentation continue des coûts et la nécessité d'adapter les services aux besoins d'une population vieillissante, un virage a été amorcé afin de transformer l'offre de services. Ce virage n'a pas été facile car il s'est inscrit dans une période de compressions budgétaires importantes.

Depuis quelques années, des groupes féministes, communautaires, bénévoles et syndicaux soulignent les conséquences particulièrement négatives du virage ambulatoire sur les femmes en tant que requérantes de services, aidantes naturelles et travailleuses du réseau.

Les femmes sont en effet particulièrement touchées par le virage comme patientes parce qu'elles vivent plus longtemps et en moins bonne santé que les hommes. Elles vivent plus souvent seules, elles sont plus souvent pauvres et elles recourent davantage au système de santé. Dans leur rôle d'aidantes dites « naturelles », elles deviennent souvent des soignantes, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur santé, leur bien-être et leur travail. Par ailleurs, les femmes constituent les trois quarts des employés du réseau public de la santé et des services sociaux, et le virage se traduit par l'alourdissement des tâches de ces travailleuses.

Le gouvernement reconnaît les impacts du virage ambulatoire sur les femmes et s'engage pour les prochaines années à poursuivre ses travaux pour mieux comprendre les différents problèmes soulevés et y apporter des solutions.

Dans le domaine de la santé reproductive, des travaux importants devront être complétés au cours des prochaines années pour bien cerner les impacts sur les femmes des nouvelles technologies de la reproduction et l'évolution des services reliés à la génétique humaine. Les connaissances et les technologies liées à ce domaine évoluent rapidement, et les femmes sont directement concernées.

LES ACTIONS

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

La reproduction humaine

Les connaissances et les technologies liées à la génétique humaine évoluent rapidement. Ce secteur de développement recèle de grandes promesses mais comporte également des préoccupations importantes du point de vue éthique et juridique.

Les femmes sont directement concernées par ce secteur d'activité médicale et de recherche, notamment au regard des éléments qui touchent la reproduction humaine et la périnatalité. Actuellement, les impacts de ces différentes technologies sur la santé et le bien-être des femmes et de leurs enfants sont peu connus.

35. Amorcer les travaux sur l'évolution des connaissances en génétique et en reproduction humaine et leurs impacts sur les femmes

Les moyens

- Une revue de la documentation.
- Des rencontres de groupes d'expertes et d'experts.
- La consultation des partenaires.

Les partenaires

Les régies régionales, les établissements du réseau de la santé, les partenaires communautaires, les centres universitaires ainsi que les chercheuses et chercheurs.

La dimension régionale

- Les partenaires du réseau seront consultés et sollicités notamment au regard de l'organisation et de l'offre des services.

36. Poursuivre les travaux en matière de génétique humaine visant à élaborer des orientations ministérielles, notamment pour les volets liés à la périnatalité

Les moyens

- Des rencontres de groupes d'expertes et d'experts.
- La consultation des partenaires.

Les partenaires

Les régies régionales, les établissements du réseau de la santé, les partenaires communautaires, les centres universitaires, la Commission d'accès à l'information (CAI), le Conseil d'évaluation des technologies de la santé (CÉTS), le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ), le Conseil de la santé et du bien-être (CSBE), le Conseil médical, le Collège des médecins du Québec, les organismes communautaires en génétique humaine.

La dimension régionale

- Les partenaires du réseau seront consultés et sollicités notamment au regard de l'organisation et de l'offre des services.

La périnatalité

Depuis 1995, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a diffusé différents documents et a travaillé sur divers dossiers qui touchent la périnatalité et la santé reproductive des femmes : la *Loi sur les sages-femmes*, les Orientations ministérielles en matière de planification des naissances, la Proposition d'organisation des services dans le cadre des congés précoces en périnatalité, les Priorités nationales en santé publique dont la priorité 1 sur le développement et l'adaptation sociale des enfants et des jeunes et la priorité 3 sur le programme d'intervention sur l'infection par le VIH au regard de la grossesse. Le ministère travaille également sur le dossier de la promotion de la sécurité alimentaire des Québécoises afin de leur assurer, à elles et à leur famille, un approvisionnement suffisant et nutritif à un coût raisonnable ainsi que sur celui de l'évaluation sur le syndrome de l'alcoolisme fœtal et sur les mères toxicomanes.

Les différentes régions se sont approprié de façons diverses ces documents et ces dossiers. Par conséquent, la mise en œuvre des lois, des politiques, des orientations et des propositions d'organisation des services reste parfois fragmentaire et l'évaluation de cette mise en œuvre demeure souvent incomplète. Le MSSS entreprendra des démarches de soutien, de suivi et d'évaluation afin d'en faciliter l'appropriation par ses divers partenaires, concernés par la périnatalité et la santé reproductive des femmes.

37. Suivre la mise en œuvre et l'évaluation des lois, des politiques, des orientations, des balises, des plans d'action ou des propositions d'organisation des services en lien avec la périnatalité et la santé reproductive des femmes

Les groupes visés

- L'ensemble des partenaires du réseau de la santé et des services sociaux qui travaillent dans le domaine de la périnatalité, de la santé reproductive, de la pauvreté et des toxicomanies.

Les partenaires

Les régies régionales et les divers établissements de santé.

La dimension régionale

- La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation en concertation avec les partenaires.

La transformation du réseau

Le virage ambulatoire a des effets surtout sur les personnes qui doivent avoir recours aux soins de santé, que ce soit de façon sporadique ou chronique, ou en raison de conditions de vie difficiles ou d'incapacité de quelque nature.

Depuis quelques années, des groupes féministes, communautaires, bénévoles et syndicaux soulignent les impacts particulièrement négatifs du virage ambulatoire sur les femmes en tant que requérantes de services, aidantes naturelles et travailleuses du réseau. L'ensemble de ces préoccupations a été repris et analysé dans le cadre d'un document du Conseil du statut de la femme, *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes* (juin 1999) et a fait d'objet d'un avis du Conseil (juin 2000).

Le ministère a entrepris plusieurs travaux visant à mieux comprendre les différents problèmes soulevés et à y apporter des réponses.

38. Poursuivre l'évaluation de l'impact de la transformation du réseau sur les familles, les proches et les travailleuses et énoncer des orientations ministérielles concernant le soutien aux aidantes et aidants naturels dans le nouveau cadre de référence sur les services de soutien à domicile

Les groupes visés

- Toute personne offrant des soins personnels et de l'aide à une personne qui présente une incapacité physique, intellectuelle ou psychique ou à un bénéficiaire de services dans le cadre du virage ambulatoire.
- Les personnes présentant des incapacités, les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes ayant des problèmes de santé mentale et leur famille (projets A et B).
- Les proches et les familles des clients du virage ambulatoire qui nécessitent des soins à domicile (projets C et D).
- Les infirmières et infirmiers, un groupe à prédominance féminine, qui sont particulièrement concernés par le virage ambulatoire (projet E).

Les moyens

1. La poursuite des projets d'évaluation :
 - a) Le développement d'un modèle d'intervention auprès des aidantes et aidants naturels.
 - b) L'évaluation des services de soutien aux familles et aux proches de personnes vulnérables qui éprouvent des problèmes chroniques de santé.
 - c) Les impacts du virage ambulatoire : responsabilités et encadrement dans l'offre des soins à domicile.
 - d) La convivialité et le cadre organisationnel des technologies à domicile : études de cas multiples.
 - e) La transformation du réseau de la santé – mesure des caractéristiques du travail et de la santé des infirmières de l'agglomération de Québec.
2. La révision du cadre de référence sur les services à domicile.

Les partenaires

Les régions régionales, l'Association des CLSC et des CHSLD, les groupes de requérantes et de requérants de services (clientèle de longue durée), la Direction de santé publique de Québec, le Comité aviseur d'infirmières et de gestionnaires de différents établissements du réseau de l'agglomération de Québec.

La dimension régionale

- Les partenaires participent aux évaluations et à la révision du cadre de référence. Certaines évaluations sont réalisées par des chercheuses et chercheurs autonomes.

Le tabagisme

Les données actuelles indiquent que plus de 30 % des Québécoises âgées de 15 ans et plus fument. Par ailleurs, les résultats de *l'Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire (1998)* confirment que l'usage de la cigarette est un phénomène répandu chez les adolescentes. Selon cette enquête, la proportion de fumeuses actuelles au cours secondaire est de 23 % et la proportion de fumeuses débutantes est de 12 %. L'âge moyen à la première cigarette complète est de 12 ans et le passage de la 1^{re} à la 2^e secondaire correspond à une augmentation marquée de la proportion de fumeuses. Soulignons que la proportion de fumeurs est nettement plus élevée chez les filles que chez les garçons, soit 23 % contre 17 %. Les données recueillies révèlent aussi que, parmi les élèves qui ont essayé d'arrêter de fumer au cours des douze mois précédant l'enquête, 57 % sont des filles.

La lutte contre le tabagisme a été retenue parmi les *Priorités nationales de santé publique 1997-2002*. Celles-ci proposent, en termes de résultats attendus, que d'ici 2002 la proportion des jeunes filles du secondaire consommant régulièrement ou occasionnellement du tabac baisse de 36 % (pourcentage de 1994) à 20 %. La promotion de l'abandon de la consommation de tabac et l'accessibilité aux services de cessation dans toutes les régions comptent aussi parmi les priorités nationales.

39. Prévenir le tabagisme en sensibilisant les femmes à ses conséquences sur leur santé reproductive et sur le fœtus et favoriser l'abandon de l'usage du tabac en rendant accessibles les services de soutien à l'arrêt tabagique

Les groupes visés

- Les adolescentes, les jeunes femmes, les femmes enceintes, les femmes affectées par des problèmes de santé et les femmes de milieux défavorisés.

Les partenaires

Les directions régionales de santé publique seront les partenaires majeurs auxquels pourront s'ajouter des partenaires du réseau de la santé (ex. : CLSC, infirmières en milieu scolaire, médecins), du réseau de l'éducation ou autres milieux de vie et des organismes communautaires actifs dans la lutte contre le tabagisme.

La dimension régionale

- Toutes les régions sont concernées.

Le suivi selon le sexe des politiques et orientations à l'échelon régional et à l'échelon local

Le MSSS doit s'assurer que l'ensemble de ses politiques et de ses orientations tiennent compte des réalités et des besoins des femmes en matière de santé et de bien-être.

La *Politique de la santé et du bien-être* du MSSS, publiée en 1992, a reconnu les rapports hommes/femmes comme un des facteurs déterminants de la santé et du bien-être de la population. Plus récemment, le MSSS a participé au projet mobilisateur qui vise à instaurer l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales. Cette approche vise à adapter les politiques et orientations aux besoins et aux réalités particulières des femmes et des hommes afin d'améliorer leur efficacité et d'assurer leur cohérence avec les objectifs gouvernementaux concernant l'égalité entre les femmes et les hommes.

En même temps, la mise en œuvre des politiques et des orientations doit être accompagnée d'une démarche de suivi à l'échelon régional et à l'échelon local afin de s'assurer qu'elles aboutissent réellement à une meilleure adaptation des programmes et des services aux besoins et aux réalités des femmes.

40. Suivre la mise en œuvre des politiques et des orientations au regard des différents programmes, services et mesures nécessaires pour répondre aux besoins des femmes en matière de santé et services sociaux

Les groupes visés

- Les femmes rejointes par le réseau de la santé et des services sociaux.

Les moyens

- L'analyse différenciée selon les sexes de l'Enquête Santé Québec 1998, en continuité avec les analyses de la santé des femmes effectuées lors des enquêtes de 1987 et de 1992-1993.
- L'élaboration, lorsque c'est pertinent et possible, d'indicateurs spécifiques aux femmes dans le cadre du suivi des différentes politiques et orientations du MSSS en débutant par le suivi du *Plan de transformation des services de santé mentale* et par l'implantation d'orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Les indicateurs de mise en œuvre

- La publication d'une monographie sur la santé des femmes basée sur les résultats de l'Enquête Santé Québec 1998.
- L'élaboration d'indicateurs spécifiques aux femmes dans le cadre du suivi des politiques et des orientations dans les secteurs de la santé mentale et des services aux personnes âgées.

La dimension régionale

- Les régies régionales de la santé et des services sociaux sont responsables de mettre en place des programmes et des services qui respectent les politiques et les orientations du MSSS.

6. La lutte contre la violence

LE CONTEXTE

C'est en grande partie grâce à l'engagement des groupes de femmes qui, dès le début des années 70, ont suscité une réflexion sur le caractère social de la violence conjugale et des agressions à caractère sexuel que les différents paliers gouvernementaux ont reconnu l'importance et la gravité de la problématique de la violence faite aux femmes.

Les plus récentes recherches indiquent que les femmes sont victimes de plusieurs formes de violence, à tous les âges de leur vie et dans différents milieux de vie. Tous les organismes concernés devront prendre au cours des prochaines années de nouveaux engagements afin d'assurer la sécurité des femmes tout en favorisant l'atteinte d'un climat social de paix dont toutes et tous pourront bénéficier. Seule la mobilisation de l'ensemble de la société pourra contrer efficacement la violence faite aux femmes dans tous les milieux de vie.

La violence conjugale et les agressions à caractère sexuel sont les formes de violence les mieux connues et dont l'incidence peut être estimée par des résultats d'enquêtes et par des données sur l'utilisation de certains types de services.

Au cours des dernières années, le gouvernement s'est engagé à contrer la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel tout en offrant aux femmes qui en sont victimes des services mieux adaptés à leurs besoins d'aide et de protection, et cela dans toutes les régions du Québec.

Le Québec a adopté en 1995 la politique d'intervention gouvernementale intitulée *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* ainsi que le premier plan d'action s'y rattachant. Élaborée en collaboration avec les milieux communautaire, gouvernemental, paragouvernemental, universitaire, associatif ainsi qu'avec des spécialistes, cette politique rassemble les différents éléments de l'action gouvernementale en matière de violence conjugale. Le gouvernement a privilégié quatre axes d'intervention, soit la prévention, le dépistage, l'adaptation de l'intervention aux réalités particulières des clientèles et des régions et l'intervention concertée dans les domaines social, judiciaire et correctionnel.

Le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle est aujourd'hui composé de représentantes et de représentants de sept ministères et de deux secrétariats. La grande majorité des engagements prévus dans le premier plan d'action de la politique d'intervention en matière de violence conjugale ont déjà été réalisés ou sont en voie de l'être.

En 1996, le gouvernement du Québec a confié au Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle le mandat d'assurer le suivi des recommandations du rapport *Les agressions sexuelles Stop*. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a alors pris l'engagement de coordonner les travaux reliés à l'élaboration du contenu des orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles. Afin de réaliser ce mandat, le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est adjoind un comité consultatif composé de représentantes et de représentants des milieux gouvernemental, paragouvernemental, communautaire et universitaire. Le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle participe à la dernière étape de validation des travaux avant la publication des orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles ainsi qu'à la rédaction du plan d'action s'y rattachant.

En marge de l'élaboration des orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles, plusieurs autres travaux ont déjà été réalisés ou sont en voie de l'être. Mentionnons la nouvelle trousse médico-sociale sans prélèvements médico-légaux, le guide d'intervention médico-sociale et la révision de la trousse médico-légale.

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement et ses partenaires concentreront leurs efforts sur l'adoption, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles, le suivi de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale ainsi que sur l'amélioration de la sécurité des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale. Il n'y a pas lieu de faire état dans ce programme d'action de la planification détaillée de l'intervention gouvernementale prévue en matière de violence faite aux femmes puisqu'une large part de cette action découle d'une politique gouvernementale et d'un projet d'orientations gouvernementales comportant leurs propres modalités de reddition de compte. Précisons aussi que les exigences budgétaires applicables aux actions sectorielles 2000-2003 ne sont pas nécessairement les mêmes pour la mise en œuvre de cette politique et de ces orientations gouvernementales, présentées ici à titre de références.

LES ACTIONS

La coordination de la mise en œuvre et du suivi

Le ministère de la Justice

La coordination de l'évaluation

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

Les coresponsables

Le ministère de l'Éducation

Le ministère de la Famille et de l'Enfance

Le ministère de la Justice

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

Le ministère de la Sécurité publique

Le ministère de la Solidarité sociale

Le Secrétariat aux affaires autochtones

Le Secrétariat à la condition féminine

Le ministère de la Justice assure la présidence du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle. Depuis la publication de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, ce comité a pour responsabilité d'assurer la coordination de la mise en œuvre et le suivi de cette politique tandis que l'évaluation de cette politique est assumée par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Cinq ans après le début de la mise en œuvre de cette politique, le comité interministériel a prévu procéder au bilan des 57 engagements ministériels sur les plans national et régional. Pour faire suite à cette étape d'évaluation, si cela s'avère pertinent, un nouveau plan d'action sera produit et déposé afin de permettre l'atteinte des principaux objectifs prévus par la politique d'intervention gouvernementale.

41. Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique d'intervention en matière de violence conjugale

Les indicateurs de mise en œuvre et de résultat

- La réalisation du bilan des 57 engagements inscrits au plan d'action initial à l'échelon national et à l'échelon régional.
- L'évaluation de la pertinence d'ajouter de nouveaux engagements afin de permettre l'atteinte des principaux objectifs visés par la mise en œuvre de cette politique.

La dimension régionale

- Le rapport de recherche portant sur l'évaluation des mécanismes de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale fait état de plusieurs recommandations visant directement la mise en œuvre des 57 engagements à l'échelon régional. Le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle verra à assurer le suivi des recommandations contenues dans ce rapport.

La coordination de la mise en œuvre et du suivi

Le ministère de la Justice

La coordination de l'évaluation

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

Les coresponsables

Le ministère de l'Éducation

Le ministère de la Famille et de l'Enfance

Le ministère de la Justice

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

Le ministère de la Sécurité publique

Le ministère de la Solidarité sociale

Le Secrétariat aux affaires autochtones

Le Secrétariat à la condition féminine

Dans le cadre du programme d'action 1997-2000, le ministère de la Santé et des Services sociaux a pris l'engagement de coordonner les travaux portant sur l'élaboration du contenu des orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles. C'est sous la direction du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, comité présidé par le ministère de la Justice, que cet engagement a pris forme. Les orientations gouvernementales et le plan d'action s'y rattachant seront mis en œuvre après avoir franchi l'étape de leur adoption par les instances ministérielles concernées. Ces orientations toucheront toutes les personnes ayant été victimes de crimes à caractère sexuel ainsi que l'ensemble des agresseurs sexuels.

Sous la présidence du ministère de la Justice, la mise en œuvre et le suivi des orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles et du plan d'action s'y rattachant seront assurés par l'ensemble des membres du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle. Le ministère de la Santé et des Services sociaux assumera la coordination de l'évaluation des orientations gouvernementales.

42. Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles

Les indicateurs de mise en œuvre et de résultat

- L'approbation par les instances concernées des orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles et du plan d'action s'y rattachant.
- La réalisation des engagements inscrits au premier plan d'action ainsi que la mise en œuvre de tous les volets des orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles.

La dimension régionale

- Les orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles commandent des actions multiples, à plusieurs niveaux et requièrent la participation de différents intervenants et intervenants. La coordination de la mise en œuvre de ces orientations doit s'effectuer sur les plans national et régional. À l'échelon régional, le mandat de la coordination des interventions intersectorielles est confié aux régies régionales de la santé et des services sociaux.

La Société d'habitation du Québec

Les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants doivent être accessibles et sécuritaires dans toutes les régions du Québec. Afin de répondre à la demande d'hébergement provenant des femmes subissant de la violence conjugale, la Société d'habitation du Québec (SHQ) développera, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, de nouvelles places en maison d'hébergement. De plus, la SHQ couvre désormais la totalité des frais estimés pour effectuer les travaux de rénovation des maisons d'hébergement et ceux qui sont réalisés pour assurer la sécurité de leurs occupantes et de leurs enfants. Le programme de la SHQ inclut l'installation de vitres pare-balles, de caméras de surveillance, de portes d'acier, de boutons de panique et autres.

43. Améliorer la sécurité des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants et augmenter la disponibilité des places

Les moyens

- La création de nouvelles places en maison d'hébergement ou en maison de seconde étape afin de faciliter la réinsertion sociale des femmes victimes de violence conjugale.
- L'augmentation des subventions de 89 % à 100 % prévues pour effectuer des travaux de rénovation et ceux permettant d'assurer la sécurité des occupantes.

Les indicateurs de résultat

- Les places supplémentaires.
- Les travaux effectués.

Les partenaires

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

Les régies régionales de la santé et des services sociaux

La dimension régionale

- Les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et les maisons de seconde étape situées dans toutes les régions du Québec sont visées par ce programme de la SHQ.

7. *Les relations internationales*

LE CONTEXTE

L'Année internationale de la femme (1975), la Décennie des femmes (1976-1985) et la Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes, à Beijing (1995), ont été des événements marquants sur la scène internationale en matière de reconnaissance des droits des femmes à l'égalité. Une dynamique internationale s'est ainsi mise en place qui, progressivement, sollicite les gouvernements à s'engager au sein des organisations internationales en collaboration avec les citoyennes et les citoyens. Dans les forums multilatéraux comme en situation de coopération bilatérale, l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société moderne est traité de façon concertée. Le travail amorcé doit être approfondi pour que les efforts déployés se traduisent par des résultats tangibles favorisant de meilleures conditions de vie pour les femmes dans chacun des pays.

La dynamique internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes évolue aussi en interaction avec divers autres phénomènes qui, selon le cas, exercent des contraintes ou créent des occasions de progrès : l'évolution marquée de la mondialisation dans tous les secteurs, l'interdépendance des États par la libéralisation des échanges financiers et commerciaux, la concurrence et la remise en question dans plusieurs pays des politiques sociales, la démocratisation accrue des systèmes politiques à l'échelon local, la transformation rapide des moyens et des réseaux de communication et la montée en force des prises de position des citoyennes et des citoyens.

Les rencontres internationales, qu'elles réunissent des citoyennes et des citoyens ou des gouvernements, démontrent avec de plus en plus d'acuité que l'amélioration des conditions d'égalité entre les femmes et les hommes constitue un objectif capital qui transcende les frontières géographiques, les barrières linguistiques et les différences culturelles. Par ces rencontres, les Québécoises ont constaté que les femmes vivent des réalités comparables, qu'elles partagent des défis communs et une volonté profonde de changement. Leur ouverture sur le monde leur indique que la recherche d'un nouvel équilibre, pour produire des résultats durables, doit s'étendre dans la communauté internationale. Ainsi mettent-elles leur savoir-faire au service des projets internationaux qui visent à développer mondialement des conditions d'égalité.

À titre d'exemple, depuis la conférence des organisations non gouvernementales de Beijing en 1995, les Québécoises sont des instigatrices enthousiastes de la Marche mondiale des femmes qui se terminera en octobre 2000 et qui attirera l'attention de la planète sur la situation des personnes en difficulté.

Le Québec jouit d'une reconnaissance internationale pour l'expertise qu'il a pu apporter jusqu'à présent dans les rencontres concernant les droits et les conditions de

vie des femmes. La contribution de la société québécoise à la dynamique internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes constitue donc un pôle de rayonnement de son savoir-faire et de ses valeurs collectives d'égalité et de respect. Les femmes du Québec y développent encore davantage leur expertise en se renseignant sur les moyens par lesquels s'effectuent les changements sociaux et économiques dans des contextes différents et sur les pratiques novatrices mises en œuvre ailleurs dans le monde. En outre, la participation du Québec aux forums internationaux lui permet de faire valoir ses intérêts dans ce domaine.

Le ministère des Relations internationales veut situer ses actions structurantes en continuité avec les actions posées dans le cadre des forums multilatéraux, tels que celui de l'Organisation des Nations unies (l'ONU), de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) et du Conseil de l'Europe ainsi que dans le cadre des relations bilatérales prioritaires. De la même façon, il veut soutenir l'intégration des citoyennes et des citoyens à la dynamique internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

LES ACTIONS

Le ministère des Relations internationales

La participation régulière du Québec aux conférences internationales et régionales, la collaboration établie dans le cadre des relations bilatérales et la présence de Québécoises dans les organisations internationales constituent des tribunes d'intérêt qui élargissent le rayonnement du Québec et son ouverture sur le monde. Ce sont aussi des occasions privilégiées pour le Québec d'établir des relations avec des gouvernements et des organisations dont les orientations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'avèrent novatrices et complémentaires à celles du Québec et avec ceux qui souhaitent profiter du savoir-faire québécois.

44. Promouvoir dans les forums internationaux le savoir-faire du Québec en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et y renforcer la participation des Québécoises

Les moyens

- Le soutien de la participation du Québec à des événements organisés par l'Organisation des Nations unies (ONU), le Conseil de l'Europe, la Francophonie et d'autres organisations.
- Le détachement de Québécoises auprès d'institutions multilatérales, notamment les institutions multilatérales francophones.
- La mise au point de projets sur des sujets d'intérêt commun dans le cadre de la Commission permanente de coopération franco-québécoise et de la Commission mixte permanente de la Communauté française de Belgique.
- L'établissement ou la consolidation d'échanges bilatéraux avec certains pays prioritaires, notamment dans les Amériques et en Europe.

Les indicateurs de mise en œuvre et de résultat

- La diffusion de rapports québécois sur la scène internationale.
- Le nombre de participations significatives dans des événements internationaux.
- Le nombre d'ententes conclues et le nombre et la durée de placements ou de détachements de Québécoises dans les institutions internationales.
- L'évaluation des retombées découlant des ententes ou des projets de coopération bilatéraux.
- L'évaluation du cadre d'intervention de la coopération franco-québécoise.

Les partenaires

- Les ambassades et les consulats des pays étrangers établis au Canada
- Le Secrétariat à la condition féminine
- Les ministères et les organismes sectoriels
- Le Conseil du statut de la femme
- L'Assemblée nationale
- L'Agence intergouvernementale de la Francophonie
- Les organisations internationales gouvernementales
- Les organisations non gouvernementales

L'augmentation importante du nombre de forums internationaux et des sujets traités en relation avec les droits des femmes impose, plus que jamais, de suivre l'évolution des grandes tendances mondiales pouvant exercer une influence sur les politiques nationales ou sur les usages établis, particulièrement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'agenda de différentes organisations internationales pour les prochaines années fournit des indications sur les questions qui soulèveront de nouveaux débats au regard des préoccupations et des intérêts des femmes, soit : la tenue du Sommet des Amériques au Québec (avril 2001); la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'application des décisions de la Deuxième Conférence sur les établissements humains (juin 2001); l'organisation de la Conférence mondiale des Nations unies sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance (2001); la Cinquième Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes sous l'égide du Conseil de l'Europe; le Symposium international sur les pratiques de la démocratie, des droits et libertés dans l'espace francophone (octobre 2000) inscrit au programme d'activités de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF).

Les différentes thématiques retenues par l'ONU jusqu'en 2010 seront autant d'occasions de soulever les enjeux particuliers aux réalités des femmes du monde, entre autres : l'Année internationale de la culture de la paix (2000); l'Année internationale de la mobilisation contre le racisme; l'Année internationale du microcrédit (2005); la décennie pour l'éducation aux droits humains (1995-2004); la décennie pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006); la décennie pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix (2001-2010).

45. Suivre l'évolution des grandes tendances mondiales pouvant exercer une influence au Québec sur les problématiques touchant l'égalité entre les femmes et les hommes

Les moyens

- L'appui donné à la concertation des réseaux québécois des organismes de coopération internationale (OCI) et des organismes non gouvernementaux (ONG) pour faciliter leur arrimage avec le milieu international.
- Le soutien prévu pour les initiatives regroupant des Québécoises et des Québécois dans des activités de coopération avec les femmes des pays en développement.
- L'élaboration et l'expérimentation, en collaboration avec les ministères et organismes, d'un cadre d'intervention pour soutenir les activités internationales dans ce domaine.
- La définition et le développement d'initiatives pour assurer une meilleure intégration de la société québécoise aux débats internationaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les indicateurs de mise en œuvre et de résultat

- Le nombre et les retombées des projets de coopération réalisés et des initiatives entreprises.
- L'aide financière versée aux OCI et aux ONG.
- La participation significative du Québec à des événements internationaux touchant des questions liées aux droits et à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- La diffusion d'information pertinente sur les grandes thématiques relatives aux droits des femmes.

Les partenaires

Les ministères et les organismes gouvernementaux
 Le Secrétariat à la condition féminine
 Le Conseil du statut de la femme
 Les organismes de coopération internationale
 Les organisations non gouvernementales
 Les organisations internationales gouvernementales
 L'Agence intergouvernementale de la Francophonie
 Les milieux universitaires

8. *La reconnaissance et le respect des droits*

LE CONTEXTE

L'égalité juridique des femmes constitue la condition première pour l'instauration effective de l'égalité entre les sexes. Au Québec, cette égalité juridique est entièrement acquise et reconnue. Des lois peuvent cependant être modifiées ou adoptées pour assurer de façon plus ferme le respect de ce droit. Le Québec, en effet, améliore constamment ses lois, ses règlements, ses politiques et ses procédures en regard des exigences de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* à laquelle il s'est déclaré lié en 1978.

Depuis 1995, plus de soixante lois ayant une incidence particulière sur les droits et les conditions de vie des femmes ont été adoptées ou modifiées. Le document *Condition féminine et droits, Sommaire des principales lois québécoises ayant une incidence sur les conditions de vie des femmes*, en fait la recension. Ces progrès sur le plan législatif ne s'accompagnent pas immédiatement d'une évolution des mentalités ni de la transformation des schèmes sociaux et des cultures institutionnelles attachés à des valeurs révolues.

Des efforts additionnels doivent être consentis pour lever tous ces obstacles à l'exercice du droit à l'égalité. D'autres mesures législatives peuvent être jugées nécessaires pour mieux établir ce droit dans différents domaines. Il est également possible de prévoir de nouvelles interventions, soit pour assurer une diffusion plus large des droits, soit pour en faciliter l'exercice par les personnes les plus démunies, notamment par les femmes.

Le fait que ce thème ne comporte que peu d'actions n'est pas un signe de désintérêt, bien au contraire. Il témoigne qu'en ce domaine, l'action gouvernementale s'est déjà penchée sur de nombreux sujets susceptibles de renforcer les valeurs d'égalité et de justice sociale. Il n'est pas exclu, par ailleurs, que d'autres actions législatives que le projet de loi concernant l'extension des programmes d'accès à l'égalité en emploi puissent être entreprises au cours de la période 2000-2003, la conjoncture commandant quelquefois une action accélérée.

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Les ministères et organismes du gouvernement et, dans certains cas, les entreprises qui obtiennent des contrats ou des subventions de l'État sont tenus d'implanter des programmes d'accès à l'égalité (PAE). Cependant, les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de même que les municipalités et les sociétés d'État ne sont pas visés par une telle obligation. La plupart de ces secteurs seront sujets au cours des prochaines années à un renouvellement important de leur effectif. Les données statistiques disponibles démontrent que les femmes restent largement sous-représentées notamment dans les postes d'encadrement, et plus particulièrement d'encadrement supérieur dans ces différentes institutions. Les femmes des minorités visibles et les femmes autochtones se trouvent également sous-représentées dans plusieurs types d'emplois.

46. Étendre, sous certaines conditions, l'obligation d'implanter un programme d'accès à l'égalité en emploi aux sociétés d'État, aux institutions d'enseignement, aux établissements de la santé et des services sociaux, aux municipalités et à l'effectif policier de la Sûreté du Québec

Les moyens

- Un projet de loi assujettissant notamment aux mesures d'accès à l'égalité en emploi : les sociétés d'État, les institutions d'enseignement, les établissements de la santé et des services sociaux, les municipalités, dans la mesure où ils emploient cent personnes ou plus, et l'effectif policier de la Sûreté du Québec.
- Un assouplissement des PAE présentement en vigueur au Québec afin d'en rendre l'élaboration et l'application plus simples et plus efficaces.
- Des modalités de suivi et d'évaluation des programmes qui permettront plus facilement l'atteinte des objectifs fixés et qui obligeront les employeurs à une plus grande rigueur.

L'indicateur de mise en œuvre

- Le dépôt, l'examen et l'adoption du projet de loi.

Les indicateurs de résultat

- L'adoption de PAE par les organismes visés.
- L'évolution du nombre de femmes dans les emplois où elles sont sous-représentées.

Les partenaires

Le Conseil du trésor
Le ministère de l'Éducation
Le ministère de la Santé et des Services sociaux
Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole
Le Secrétariat à la condition féminine
Le Secrétariat aux affaires autochtones
L'Office des personnes handicapées du Québec

La dimension régionale

- L'adoption de la loi se fera selon les processus centraux usuels; l'application touchera ultérieurement toutes les régions.

LES ACTIONS

Le ministère de la Justice

Le ministère de la Justice fait actuellement une révision globale du *Code de procédure civile*. Ce Code prévoit les règles qui permettent aux justiciables de faire valoir devant les tribunaux civils les droits dont ils sont titulaires, notamment en matière de pension alimentaire, de garde d'enfants, de petites créances, de responsabilité civile, etc.

Dans le cadre de cette réforme axée sur l'amélioration de l'accessibilité, un comité composé de représentantes et représentants de la magistrature, du Barreau du Québec, des facultés de droit et du ministère de la Justice a été mis en place. Ce comité, dit Comité mixte de révision de la procédure civile, mènera une consultation sur les orientations de la réforme auprès des juges, des avocates et avocats, des notaires, des représentantes et représentants de différents milieux, dont des représentantes de groupes de femmes, à chaque fois qu'il est approprié de le faire.

47. Consulter les représentantes des groupes de femmes à propos de la révision du *Code de procédure civile* afin de déterminer les mesures qui seraient de nature à faciliter l'accès des femmes à la justice

Les moyens

- La transmission du document de consultation *La révision de la procédure civile* aux groupes de femmes.
- La réception des commentaires écrits et la rencontre des représentantes de groupes de femmes selon des modalités qui restent à préciser.

Les indicateurs de mise en œuvre

- L'invitation aux groupes à faire connaître leur avis.
- L'intégration des avis dans le rapport final du Comité mixte de révision de la procédure civile.

Le partenaire

Le Comité mixte de révision de la procédure civile

La dimension régionale

- La consultation rejoindra les femmes de tous les milieux et de toutes les régions.

Le ministère de la Sécurité publique

Cet engagement s'inscrit dans le plan directeur correctionnel du ministère qui prévoit rendre disponibles des services adaptés à toute sa clientèle.

48. Réorganiser le transport des femmes incarcérées dans des véhicules distincts de ceux des hommes incarcérés

Les moyens

- L'acquisition des véhicules requis.
- Une directive couvrant le Québec.
- Le suivi de l'implantation.

Les indicateurs de mise en œuvre

- La directive émise par les Services correctionnels.
- Le nombre de véhicules acquis.

L'indicateur de résultat

- Les statistiques sur le nombre de transferts de femmes incarcérées et sur les conditions de transport.

9. *Le développement local et régional*

LE CONTEXTE

La *Politique gouvernementale de soutien au développement local et régional* place les citoyennes et les citoyens au cœur des préoccupations et des actions de l'État. Elle vise à répondre adéquatement à leurs besoins et à leurs attentes légitimes, notamment en rapprochant d'eux la prise de décision et la livraison de services. Elle s'appuie sur une responsabilisation accrue des milieux locaux et régionaux dans une perspective d'association et de partenariat et permet ainsi aux forces vives de la société de prendre davantage en charge leur devenir et leur développement.

Ces principes directeurs s'harmonisent parfaitement aux axes d'intervention retenus pour mettre en œuvre la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine visant à assurer la place des femmes dans le développement des régions. D'une part, l'adaptation, la rationalisation et la simplification des services gouvernementaux locaux et régionaux va de pair avec la prise en compte des réalités et des intérêts particuliers des femmes dans la recherche d'une meilleure adéquation et d'une efficacité maximale. D'autre part, la responsabilisation accrue des instances locales et régionales et leur association à la prise de décision ne peut se faire de façon authentiquement démocratique sans que le dynamisme de même que la capacité de concertation et de planification des citoyennes ne soient mis à contribution équitablement par rapport à ceux des citoyens.

La régionalisation en cours devient ainsi une occasion privilégiée d'accélérer les progrès et d'ouvrir la voie à une égalité réelle et durable entre les femmes et les hommes. Les réalités différentes des femmes et des hommes nécessitent une adaptation des interventions de la part des organisations relevant du gouvernement ou agissant en partenariat avec lui. Les instances locales et régionales sont les mieux placées pour saisir le plus justement possible les particularités des conditions de vie propres aux femmes et aux hommes sur leur territoire et à les prendre en considération dans leurs activités d'aménagement et de développement.

Plus les femmes deviendront partenaires et non seulement bénéficiaires du développement local et régional, plus la prise en compte des intérêts et des réalités différenciés des uns et des autres sera simplifiée puisque femmes et hommes devront d'un commun accord faire les choix qui façonnent leur milieu de vie, présideront à l'exploitation des ressources et orienteront les destinées collectives. Ce n'est pas dans l'affrontement ni dans l'isolement que se résoudront les rapports d'inégalité entre les sexes, mais par une collaboration soutenue et une action concertée, toutes deux respectueuses des différences.

Le Secrétariat à la condition féminine ne peut que se réjouir de la coopération qui lui a été offerte par le ministère des Régions et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole pour assurer la place des femmes dans le développement des régions

et des résultats positifs déjà obtenus grâce au dynamisme dont ils ont fait preuve. Même si tous les ministères qui ont des bureaux régionaux sont sollicités par la mise en œuvre tant de la *Politique de soutien au développement local et régional* que de la politique en matière de condition féminine, il n'en demeure pas moins que le soutien sans faille accordé par ces deux ministères est la clé des progrès déjà observés.

LES ACTIONS

Le ministère des Régions

En 1997, le Secrétariat à la condition féminine signait une entente de collaboration avec le ministère des Régions. En vertu de cette entente, le ministère s'engageait à assurer, dans chacune des régions, la coordination de la mise en œuvre des deux axes de la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine portant sur la place des femmes dans le développement des régions.

Le ministère dresse un bilan positif de ses réalisations jusqu'à maintenant. Chacun des bureaux régionaux a mis en place les moyens les mieux adaptés au territoire qu'il couvre. Les bureaux régionaux ont désigné un membre de leur personnel comme responsable de la condition féminine chargé de conseiller les autorités sur la mise en œuvre de la cinquième orientation et de s'assurer de la réalisation des engagements pris par le ministère en vertu de l'entente de collaboration. Ces responsables forment un réseau dynamique, à l'échelle du Québec.

Le ministère poursuivra ses interventions pour actualiser l'entente de collaboration. De plus, il se propose de mettre à contribution, de façon plus formelle, les membres de deux de ses réseaux privilégiés de partenaires, à savoir les centres locaux de développement (CLD) sous sa responsabilité et les conseils régionaux de développement (CRD).

La mise en œuvre de la cinquième orientation gouvernementale en matière de condition féminine se réalise par le national, le régional et le local.

La représentation féminine au sein des conseils d'administration des conseils régionaux de développement (CRD) s'établit à 26,0 % pour l'ensemble. Bien qu'elle soit en progression constante depuis 1998, la présence des femmes parmi les administrateurs des CRD varie grandement d'une région à l'autre, la plus faible s'établissant à 18 % et la plus élevée à 41,6 %.

Quant à la représentation féminine au sein des centres locaux de développement (CLD), elle est stable à 25 % depuis la mise en place de ces structures. Là encore, cette donnée varie considérablement d'un CLD à l'autre, l'écart allant de 6 % à 43 %.

49. Intégrer aux attentes signifiées aux CRD et aux CLD par le ministre des Régions, la mise en place d'un mécanisme visant à atteindre et à maintenir une représentation féminine équitable au sein de ces instances

Le moyen

- Les attentes signifiées annuellement à chaque CLD et CRD par le ministre des Régions.

L'indicateur de mise en œuvre

- Le nombre de CRD et de CLD à qui le ministre des Régions aura signifié une attente concernant la présence équitable des femmes dans ces instances.

Les indicateurs de résultat (qualitatif et quantitatif)

- Le nombre de CRD et de CLD qui auront établi un mécanisme fonctionnel afin d'assurer une représentation équitable des femmes au sein de leurs structures décisionnelles.
- L'augmentation de la représentation féminine au sein des conseils d'administration des CRD et des CLD sous la responsabilité du ministère des Régions d'ici 2003.

La dimension régionale

- Le suivi des attentes signifiées par le ministre s'effectue par le sous-ministre adjoint ou la sous-ministre adjointe de chaque région; ce sont eux qui donnent aux CRD et aux CLD de leur territoire le soutien approprié pour la mise en œuvre de l'attente.

Bien que plusieurs CRD et quelques CLD aient intégré la problématique de la condition féminine à leurs outils de planification, la pratique n'est pas généralisée à l'ensemble des membres de ces deux réseaux.

50. Intégrer aux attentes signifiées aux CRD et aux CLD par le ministre des Régions, la mise en place d'un mécanisme devant assurer la prise en compte des besoins et des réalités des femmes dans les instruments de développement du territoire

Le moyen

- Les attentes signifiées annuellement à chaque CLD et CRD par le ministre des Régions.

L'indicateur de mise en œuvre

- Le nombre de CRD et de CLD à qui le ministre des Régions aura signifié une attente concernant la prise en compte des intérêts et des réalités des femmes dans leurs activités de planification.

L'indicateur de résultat (qualitatif et quantitatif)

- Le nombre de CRD et de CLD qui auront intégré la problématique de la condition féminine dans leurs outils de planification respectifs (planification stratégique régionale et plan d'action local pour l'économie et l'emploi) d'ici 2003.

La dimension régionale

- Le suivi des attentes signifiées par le ministre s'effectue par le sous-ministre adjoint ou la sous-ministre adjointe de chaque région; ce sont eux qui donnent aux CRD et aux CLD de leur territoire le soutien approprié pour la mise en œuvre de l'attente.

À ce jour, quelques CLD ont commencé à prendre en compte la réalité et les besoins des femmes de leur territoire dans la façon de dispenser leurs services aux entreprises de même que dans l'élaboration de leur plan d'action pour l'économie et l'emploi.

Il appert toutefois que les CLD, de même que les femmes qui portent la problématique de la condition féminine aux conseils d'administration, auraient avantage à disposer d'un outil de référence pour mener à terme leur démarche d'intégration de ces réalités particulières.

51. Produire un guide d'intervention à l'intention des CLD afin de soutenir leur démarche d'intégration de la problématique de la condition féminine dans leurs interventions

Le moyen

- La production du guide par l'administration centrale du ministère des Régions, en collaboration avec celle du ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM).

L'indicateur de mise en œuvre

- La publication du guide et sa diffusion à l'ensemble des CLD du Québec.

L'indicateur de résultat (qualitatif et quantitatif)

- Le nombre de CLD qui auront intégré des préoccupations concernant l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi d'ici 2003.

La dimension régionale

- Des représentantes des régions, autant des organisations gouvernementales que non gouvernementales, seront associées à toutes les étapes d'élaboration du contenu du guide.

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole

La représentation des femmes au sein des conseils d'administration des instances locales et régionales a évolué lentement au cours des dernières années. En dépit des efforts qui sont déployés de part et d'autre, on constate qu'il est important de maintenir une forme de sensibilisation constante auprès de ces instances en ce qui a trait aux deux axes retenus dans la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine.

Le territoire de l'Île de Montréal est doté d'un comité *Femmes et développement régional* qui relève du Conseil régional de développement de l'Île de Montréal (CRDÎM). Ce comité, constitué de partenaires provenant de différents milieux, est très actif. Il a joué un rôle important dans l'élaboration du plan stratégique quinquennal du CRD. Un plan d'action annuel est suivi rigoureusement aux fins de la mise en œuvre de la cinquième orientation. Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole siège à ce comité. En ce qui concerne le territoire de Laval, le comité *Femmes et développement régional* participe également à la démarche de planification stratégique et a formulé des enjeux qui seront intégrés à la version définitive du plan. Par ailleurs, le comité veut se doter pour l'année 2000-2001 d'un plan d'action régional.

52. Soutenir par des outils opérationnels une représentation plus équitable des femmes et la prise en compte de leurs intérêts et de leurs réalités au sein des instances locales et régionales

Les moyens

- Le maintien de la présence du ministère au sein des comités *Femmes et développement régional*.
- La consultation du Secrétariat à la condition féminine pour mettre au point une séance d'information sur l'analyse différenciée selon les sexes à l'intention des centres locaux de développement (CLD).
- La collaboration des directeurs régionaux des territoires de Laval et de l'Île de Montréal afin de définir les actions concrètes en relation avec les deux axes retenus dans la cinquième orientation et l'harmonisation de leurs interventions respectives.
- La participation active, avec le ministère des Régions, à l'élaboration d'un guide d'information sur la place des femmes dans le développement local, destiné aux CLD.

Les indicateurs de mise en œuvre

- La présence assidue du ministère aux comités *Femmes et développement régional*.
- La tenue de séances d'information à l'intention des CLD.
- Le dépôt d'un bilan annuel des actions réalisées.
- L'édition d'une brochure à l'intention des CLD.

Les indicateurs de résultat (qualitatif et quantitatif)

- L'augmentation de la présence féminine au sein des conseils d'administration par les actions prises dans le cadre du comité *Femmes et développement régional* de l'Île de Montréal.
- Le nombre de séances d'information données aux CLD et l'information disponible sur l'aide accordée aux femmes par les CLD.
- L'inventaire des actions gouvernementales prises dans les régions.
- La diffusion de la brochure à l'intention des CLD.

La dimension régionale

- Les moyens sont mis en œuvre par les régions de Laval et de l'Île de Montréal, sous la coordination du sous-ministériat au Développement et aux projets de la Métropole du ministère.

À l'issue des élections municipales de novembre 1999, on comptait, dans les 1 331 municipalités du Québec, 138 mairesses (10,4 %) et 189 conseillères (23,1 %), ce qui représente une légère augmentation par rapport à 1998 et une évolution constante depuis 1980. Cependant, la présence encore limitée des femmes au sein des instances locales les prive d'un pouvoir d'intervention dans leur milieu. L'effet levier que comporte ce palier de gouvernement en fait une cible prioritaire d'intervention pour augmenter la présence des femmes dans les lieux de prise de décision. Pour susciter de nouvelles candidatures féminines, il importe cependant d'être en mesure de rejoindre efficacement les femmes et d'intervenir de façon concertée.

En parallèle, il importe que les besoins particuliers des femmes soient considérés dans les décisions que prennent les municipalités. Conjuguées à la présence de femmes au sein même de conseils municipaux, des interventions de sensibilisation et de promotion auprès des municipalités et des organismes municipaux pourraient conduire à une meilleure prise en compte des intérêts des femmes dans les domaines d'intervention des municipalités et dans le développement économique et social de leur milieu.

53. Agir au soutien de la représentation équitable des femmes et de la prise en compte de leurs intérêts au sein des municipalités et des organismes municipaux

Les groupes visés

- Les regroupements régionaux de femmes.
- Les élues municipales.
- Les municipalités locales et régionales.

Les moyens

Les moyens qui visent à soutenir la représentation équitable des femmes au sein des municipalités et des organismes municipaux sont mis en œuvre en concertation avec les réseaux régionaux afin de faciliter l'accès des femmes aux lieux de décision. Ces moyens, qui relèvent de la participation régionale du ministère, peuvent varier pour tenir compte des particularités des réseaux régionaux de femmes :

- l'organisation d'activités mobilisatrices (colloques, ateliers) visant notamment à inciter les femmes à porter leur candidature aux élections municipales;
- la contribution en ressources financières et humaines aux activités des réseaux régionaux et ce, dans la mesure des moyens du ministère;
- la publication annuelle de statistiques sur la représentation des femmes et des hommes à la prise de décision municipale.

Les moyens qui seront mis en œuvre pour sensibiliser les municipalités aux réalités et aux intérêts des femmes et pour en promouvoir une meilleure prise en compte par celles-ci découleront d'un groupe de travail mis en place pour :

- l'établissement d'un répertoire des municipalités qui prennent en compte les intérêts particuliers des femmes et les moyens qu'elles ont mis en place à cet effet;
- l'évaluation des besoins des municipalités en matière d'outils pour la prise en compte des besoins particuliers des femmes;
- l'élaboration, le cas échéant, des outils pour permettre aux municipalités une meilleure prise en compte des besoins particuliers des femmes.

Les indicateurs de mise en œuvre

- Le dépôt, par les délégués régionaux, d'un plan d'action et d'un bilan annuels faisant état des activités de mobilisation (réseaux régionaux) et de sensibilisation des femmes à s'engager dans la politique municipale.
- Le dépôt d'un plan de travail et d'un échéancier par le groupe de travail.
- Le dépôt du rapport du groupe de travail.

Les indicateurs de résultat (qualitatif et quantitatif)

- Le nombre de candidatures féminines aux prochaines élections municipales par rapport à la situation de départ.
- Le nombre de femmes élues dans les municipalités locales par rapport à la situation de départ.

Les partenaires

Les bureaux régionaux du Conseil du statut de la femme

Le ministère des Régions et autres selon les milieux

La dimension régionale

- Toutes les interventions liées aux réseaux régionaux de femmes seront sous la responsabilité des délégués régionaux.

Le ministère de l'Éducation

Dans la foulée de la régionalisation des programmes gouvernementaux, il apparaît nécessaire de soutenir l'engagement régional en matière de condition féminine.

Actuellement, les directions régionales du ministère participent à une dizaine de tables de concertation dans le domaine de la violence à l'endroit des femmes. Elles travaillent également avec le ministère des Régions qui a le mandat d'assurer la coordination de la mise en œuvre de la cinquième orientation de la politique gouvernementale en matière de condition féminine, qui porte sur la place des femmes dans le développement des régions.

Les planifications stratégiques régionales, les ententes-cadres et les ententes spécifiques qui en découlent mettent à contribution les directions régionales. Ces dernières participent à la réalisation des objectifs en matière de condition féminine qui y sont inscrits.

Dans plusieurs régions, les directions régionales sont invitées à participer à des tables de concertation en condition féminine.

Devant cet état de fait, il importe de fournir aux directions régionales du ministère des indications claires sur les orientations à retenir en condition féminine pour le milieu de l'éducation et sur les axes d'intervention auxquels elles peuvent se rattacher, tout en tenant compte des enjeux émergeant des concertations régionales ou des projets venant des commissions scolaires. De plus, le mandat des directions régionales en condition féminine doit être précisé. Cela est d'autant plus important qu'elles jouent un rôle clé dans la promotion des objectifs ministériels auprès des organismes du réseau de l'éducation de leur territoire respectif.

54. Soutenir l'intervention des directions régionales du ministère en matière de condition féminine

Les moyens

- La consolidation du réseau des responsables ministériels régionaux du dossier de la condition féminine, en précisant et confirmant leur mandat et en leur fournissant les moyens d'agir.
- L'implantation en région du plan d'action ministériel en condition féminine.
- La transmission d'information sur la mise en œuvre du plan d'action, de même que sur les travaux de concertation régionale.

- L'intervention concertée sur des projets ponctuels convenus entre la Coordination à la condition féminine du ministère de l'Éducation et une ou des directions régionales.
- L'accompagnement des directions régionales dans la réalisation de projets qui leur sont propres.

Les indicateurs de mise en œuvre

- Le nombre et le type de comités de concertation régionale auxquels les directions régionales participent.
- Le nombre et le type d'engagements pris dans le cadre de planifications régionales ou d'ententes spécifiques régionales en condition féminine.
- Le nombre et le type d'initiatives typiquement régionales mise en œuvre.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Les agricultrices ont récemment fait le point sur les besoins auxquels elles souhaitent que leur association, la Fédération des agricultrices du Québec, réponde. Ces besoins peuvent se résumer comme suit :

- Représenter toutes les agricultrices;
- Conserver un lieu de rencontre et d'échange entre agricultrices;
- Soutenir une prise de conscience individuelle et collective de l'importance de la contribution des femmes à l'agriculture;
- Participer aux orientations de l'agriculture québécoise en permettant aux agricultrices de faire entendre leur voix quant à l'avenir de leur milieu et de leur secteur d'activité.

C'est dans ce contexte que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) entend appuyer la formation des agricultrices afin qu'elles développent leurs compétences entrepreneuriales, leurs qualités et leurs aptitudes personnelles et qu'elles deviennent des leaders efficaces dans leur milieu. Pour ce faire, un soutien technique et financier leur sera accordé à l'échelon national et à l'échelon régional.

55. Établir un réseau de soutien pour les femmes en affaires dans le secteur agricole

Le groupe visé

- Les femmes en affaires dans le secteur agricole.

Les moyens

- La désignation d'une personne-contact pour accompagner le syndicat régional des agricultrices dans chaque région.
- L'appui donné aux projets émanant des plans d'action de la Fédération des agricultrices du Québec et des syndicats régionaux des agricultrices qui s'inscrivent dans les orientations du ministère.

L'indicateur de mise en œuvre

- La nomination de responsables de la condition féminine dans les régions.

Les indicateurs de résultat (qualitatif et quantitatif)

- Le nombre de responsables désignés (objectif 100 %) dans les directions régionales.
- Le nombre de projets réalisés en collaboration avec la Fédération des agricultrices du Québec et les syndicats régionaux.
- Le montant du soutien financier accordé.

La dimension régionale

- L'appui aux syndicats régionaux des agricultrices.

Le ministère des Transports du Québec

Il arrive que des infrastructures de transport collectif, des réseaux cyclables et des aires d'accès soient peu adaptés aux conditions particulières des usagers, notamment des femmes, et que les conditions de sécurité que cet équipement présente soient variables en fonction notamment du niveau de fréquentation. Il arrive aussi que ces services soient peu accessibles, particulièrement dans certaines banlieues éloignées et en régions rurales, ce qui constitue un facteur d'isolement et d'inaccessibilité aux services sociaux, sanitaires, éducatifs et économiques.

56. Offrir dans toutes les régions des services et des infrastructures de transport, particulièrement collectifs, qui soient sécuritaires, fonctionnels et accessibles aux femmes aux fins de leur vie sociale et professionnelle

Les moyens

- La réalisation d'une étude sur les problématiques d'accessibilité physique aux services de transport collectif.
- La rédaction d'un document de sensibilisation aux problématiques d'accessibilité physique.
- La réalisation d'une étude concernant la sécurité des femmes dans les transports.
- La rencontre des organismes publics de transport (OPT) afin de les sensibiliser aux préoccupations d'accessibilité physique des usagers, particulièrement des femmes.
- Le développement de mesures complémentaires de sensibilisation et de prévention pour accroître la sécurité.

Les indicateurs de mise en œuvre

- Le nombre de personnes engagées dans la réalisation des études ou des moyens d'action.
- Le nombre d'études et de moyens d'action réalisés.

L'indicateur de résultat (qualitatif et quantitatif)

- Les efforts concernant ces actions sectorielles devraient se traduire par des indicateurs à préciser.

La dimension régionale

- Toutes les directions régionales ainsi que les bureaux locaux concernés par ces problématiques seront sollicités dans la réalisation et la diffusion de ces études.

La Société de la faune et des parcs du Québec

Souscrivant à la stratégie gouvernementale de développement économique par la création d'emplois, la Société de la faune et des parcs du Québec vise à consolider les formules de partenariat existantes et à en mettre au point de nouvelles avec ses nombreux partenaires, tant gouvernementaux que privés, engagés à un titre ou à un autre dans les secteurs de la faune et des parcs. La Société se veut une structure moderne de gestion, orientée sur l'obtention de résultats mesurables, adaptée aux besoins des clientèles et au dynamisme des milieux locaux et régionaux. Aussi, compte tenu des retombées économiques de l'utilisation du patrimoine faunique et naturel et de la désaffection de la population québécoise à l'égard de la chasse, du piégeage et de la pêche sportive au Québec observée entre 1990 et 1995, la Société, en collaboration avec ses partenaires, propose diverses actions visant à susciter un regain d'intérêt de la famille et des femmes québécoises pour les activités récréatives en milieu naturel, favorisant du fait même la contribution féminine au soutien du développement local et régional.

57. Favoriser la contribution des Québécoises au soutien du développement local et régional par l'instauration de mesures visant à susciter chez elles un plus grand intérêt pour les activités récréatives en milieu naturel

Les moyens

- L'offre d'expertise et de soutien de la Société à ses principaux partenaires et aux groupes de femmes concernés.
- La sensibilisation des partenaires à la nécessité d'intégrer les données ventilées selon le sexe dans les rapports d'activités et les rapports financiers, conformément aux objectifs gouvernementaux en matière d'analyse différenciée selon les sexes.
- La promotion des modifications réglementaires visant à faciliter entre conjoints la pratique de la chasse, du piégeage et de la pêche sportive au Québec, par exemple en permettant au conjoint ou à la conjointe d'un détenteur de permis de chasser ou de pêcher sans être dans l'obligation de se procurer un permis, à la condition de respecter les quotas du détenteur de permis.
- Les activités d'initiation à la chasse, au piégeage et à la pêche sportive réservées aux femmes et commanditées par les partenaires concernés, soit des organismes de développement local et régional, des membres de chambres de commerce et des groupes de femmes voués au développement local et régional.
- Les activités de communication ciblées à l'intention des femmes visant à modifier leurs comportements et à atténuer leur manque d'intérêt pour la chasse, le piégeage et la pêche sportive.

Les indicateurs de mise en œuvre

- Les contributions monétaires accordées par la Société aux partenaires directement concernés dans chacune des régions.
- L'intégration de la différenciation de la situation des femmes et des hommes aux rapports d'activités et aux rapports financiers des partenaires dans chacune des régions.
- La réalisation des activités de promotion des modifications réglementaires visant à susciter le regain d'intérêt des Québécoises et des Québécois pour la chasse et la pêche (2002-2003).
- L'évaluation des différentes activités d'initiation à la chasse, au piégeage et à la pêche sportive prévues à l'intention des femmes.
- Le budget d'activités d'initiation et de communication visant à augmenter la participation des Québécoises et des Québécois à la pratique de la chasse, du piégeage et de la pêche sportive.
- L'établissement de critères d'évaluation de la participation respective des Québécoises et des Québécois aux activités proposées.

Les indicateurs de résultat (qualitatif et quantitatif)

- L'évaluation et le suivi des activités ciblées destinées à modifier les comportements des femmes et à atténuer leurs résistances vis-à-vis la chasse, le piégeage et la pêche sportive.
- Le degré de pénétration des activités d'initiation et de communication, selon les sexes.
- Le taux de participation aux activités prévues, selon les sexes, dans le but d'analyser et d'élaborer des bilans ainsi que des orientations.
- Les impacts des programmes dans les diverses régions.
- L'étude de perception des clientèles.

Les partenaires

La Fédération québécoise de la faune
 La Fédération des pourvoyeurs du Québec
 La Fédération québécoise du saumon de l'Atlantique
 La Société des établissements de plein air du Québec
 La Fondation de la faune du Québec
 La Fédération québécoise des gestionnaires de zecs
 La Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec
 Les conseils régionaux de développement
 Les centres locaux de développement

La dimension régionale

- Les équipes régionales et les organismes partenaires travaillent de concert avec les acteurs locaux et régionaux de même qu'avec les groupes de femmes concernés pour revitaliser la pratique des activités de plein air dans chacune des régions.

Que ce soit à des fins économiques, de subsistance, de culture, de commerce ou de loisir, les activités liées à la faune ont depuis toujours occupé une place de premier plan dans la vie des Québécoises et des Québécois. Le gouvernement est soucieux d'assurer la conservation de la ressource faunique et de ses habitats tout en favorisant le maintien et le développement des activités reliées à la faune, du fait qu'elles contribuent au développement social et économique des collectivités locales. Dans le but de favoriser la relève, compte tenu de la désaffection marquée pour ces activités depuis quelques années, la Société de la faune et des parcs s'associe à ses principaux partenaires, notamment le ministère de l'Éducation, pour mettre au point des programmes éducatifs destinés aux adolescentes et adolescents québécois. L'action de la Société vise d'une part à promouvoir l'adhésion aux valeurs liées à l'égalité des sexes et, d'autre part, à faire valoir la place de la relève féminine et masculine dans le développement économique et social des régions.

58. Mettre au point des programmes éducatifs pour favoriser la relève chez les adolescentes et les adolescents québécois pour les activités de chasse, de piégeage et de pêche

Les moyens

- L'inventaire des projets éducatifs proposés par les partenaires en matière de chasse, de piégeage et de pêche et destinés à la relève.
- La promotion des modifications réglementaires favorisant les actions relatives à la relève.
- La sensibilisation des partenaires à la nécessité d'intégrer la différenciation des sexes et des âges aux rapports d'activités.
- Le soutien technique et financier de la Société offert aux partenaires concernés.
- La sensibilisation des adolescentes et des adolescents à la réalité faunique et aux espaces naturels du Québec ainsi qu'aux plaisirs reliés à la pratique d'activités en milieu naturel.

Les indicateurs de mise en œuvre

- La réalisation des projets éducatifs retenus.
- L'intégration de la différenciation des sexes et des âges aux rapports d'activités des partenaires.
- Les budgets accordés par la Société de la faune et des parcs aux principaux partenaires.

- La réalisation des activités de promotion des modifications réglementaires requises.
- La réalisation des activités de sensibilisation prévues auprès des adolescentes et des adolescents.
- L'établissement de critères d'évaluation de la participation des adolescentes et des adolescents aux programmes éducatifs offerts.

Les indicateurs de résultat

- La répartition des projets éducatifs subventionnés et de leurs budgets selon les régions, le sexe, l'âge des participants et le type de territoire utilisé.
- Le degré de pénétration des activités de promotion et de sensibilisation chez les groupes visés et chez les partenaires.
- Le taux de participation, selon le sexe et l'âge, aux programmes éducatifs offerts.

Les partenaires

La Fédération québécoise de la faune
La Fédération des pourvoyeurs du Québec
La Fédération québécoise du saumon de l'Atlantique
La Société des établissements de plein air du Québec
La Fondation de la faune du Québec
La Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec
Le ministère de l'Éducation

La dimension régionale

- Les équipes régionales et leurs partenaires travaillent de concert avec les acteurs locaux et régionaux concernés pour susciter l'intérêt des jeunes pour la chasse, le piégeage et la pêche sportive.

Conclusion

Est-il vraiment possible d'en arriver à une authentique égalité entre les femmes et les hommes? À cela, on peut répondre qu'il aurait semblé parfaitement utopique il y a seulement cinquante ans de penser que la majorité des femmes allaient passer la plus grande partie de leur vie active sur le marché du travail, que la moitié des diplômes universitaires allaient être décernés à des femmes, que la moitié des entrepreneurs de moins de 25 ans allaient être des femmes. Et pourtant, nous y sommes. Alors l'égalité, pourquoi pas?

Tous les gestes ont leur importance, toutes les décisions ont une portée sur l'état de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il faut être attentif et vigilant pour discerner et combattre toutes les sources de disparité ou de discrimination fondées sur les sexes. Il faut mettre à profit toutes les occasions de progrès vers une plus grande justice sociale. S'il est illusoire de croire aux vertus d'une révolution qui transformerait rapidement les mentalités et les comportements, il n'en est pas moins nécessaire de refuser systématiquement toute forme d'oppression d'un groupe sur un autre d'une personne sur une autre, et de travailler avec détermination à l'instauration d'une égalité de fait dans tous les aspects de la vie.

La reconnaissance de l'égalité implique aussi le respect des différences. L'égalité n'est pas ici synonyme d'identité, de similitude, mais d'équivalence. Les femmes et les hommes sont de nature différente mais de valeur égale. Chacune des actions contenues dans le présent programme, quelle que soit son envergure, quelle que soit l'échelle à laquelle elle est menée, concourt à la reconnaissance de ce principe d'égalité et à l'établissement de conditions sociales, culturelles, économiques, juridiques ou politiques paritaires entre les hommes et les femmes.

Ces actions conduites par le gouvernement auront d'autant plus d'efficacité et de rayonnement qu'elles susciteront de partenariats et d'alliances dans le réseau des services paragouvernementaux, dans les institutions, dans les entreprises et auprès des citoyennes et des citoyens. Progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes est un projet de société auquel tous sont conviés, les hommes comme les femmes.



Notes

NOTES

- 1 L'analyse différenciée selon les sexes est l'appellation utilisée au Québec pour décrire le processus qui vise à intégrer une démarche qui tient compte des différenciations entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques. Au Canada, l'expression utilisée est *l'analyse comparative entre les sexes ou le gender-based analysis* et le Conseil de l'Europe utilise le concept *l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes*.
- 2 M ROCHON, Taux de grossesse à l'adolescence, Québec, 1980 à 1995, Régions sociosanitaires de résidence, 1993-1995 et autres groupes d'âge, p.5
- 3 France CARDINAL REMETE, Grossesse à l'adolescence, Guide d'intervention pour un choix éclairé, 1999, p.17.
- 4 Ces données proviennent du Portrait statistique des femmes entrepreneures, Marie-Hélène Légaré et Louise St-Cyr, HEC, 2000.
- 5 Sylvie, RATTÉ, FCEI, 1999.
- 6 Banque de développement du Canada, 1997; Matte, 1997; Starr et Yudkin, 1996; Banque fédérale de développement, 1992; Collerette et Aubry, 1998; Longstreth, Mauldin et Stafford, 1987; Center for women in business, 1991; Styevenson, 1986; Scott, 1986.
- 7 Ces données sont issues du Portrait statistique des femmes entrepreneures, Marie-Hélène Légaré et Louise St-Cyr, HEC 2000. Elles font référence au document de Sylvie Ratté, FCEI, 1999.
- 8 Ces données proviennent du Portrait statistique des femmes entrepreneures, Légaré et St-Cyr, HEC, 2000. Elles font référence à Cohen, 1996.
- 9 Denis MATTE, Portrait de l'emploi autonome au Québec, Ministère du Travail, 1997.
- 10 STATISTIQUE CANADA, Revue chronologique de la population active, 1999.
- 11 Ibid.
- 12 Ibid.
- 13 Ibid.
- 14 Ibid.
- 15 STATISTIQUE CANADA, Recensement de 1996.
- 16 STATISTIQUE CANADA, Revue chronologique de la population active, cd-rom 71F0004XCB, 1999.
- 17 STATISTIQUE CANADA, Enquête sur les finances des consommateurs, compilation de l'Institut de la statistique du Québec, Québec 1997.
- 18 Ibid.
- 19 Ibid.
- 20 MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, Rapport statistique sur les prestataires de l'aide sociale, juin 1999, p. 6.
- 21 CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, Ministère de la Famille et de l'Enfance, Bureau de la statistique du Québec, Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec, 1999, p.81.
- 22 CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL. Profil de la pauvreté, 1997. Automne 1999, p.105.

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE

- CHAIRE CRSNG-Alcan. *Situation des femmes en sciences et génie*, 1999, http://www.fsg.ulaval.ca/chaire-crsng-alcan/publi_2.html.
- COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES. *Les programmes du secteur du génie des universités du Québec, rapport n° 3*, mars 1998, 117 p.
- COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES. *Les disciplines scientifiques et du génie du domaine universitaire des technologies de l'information, rapport n° 14*, octobre 1999, 72 p. et annexe.
- CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Des formations pour une société de l'innovation*, Sainte-Foy, 1998, 93 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Parce que la jeunesse concerne aussi les femmes : Propositions d'action en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse*, Québec, octobre 1999, 27 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Droits des femmes et diversité : Avis du Conseil du statut de la femme*, Québec, décembre 1997, 79 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les conditions de vie des femmes et le développement régional en Montérégie*, collection « Femmes et développement des régions », Québec, mars 1999, 59 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les conditions de vie des femmes et le développement local et régional en Abitibi-Témiscamingue*, collection « Femmes et développement des régions », Québec, juillet 1999, 68 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les conditions de vie des femmes et le développement local et régional dans l'Outaouais*, collection « Femmes et développement des régions », Québec, janvier 2000, 100 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les conditions de vie des femmes et le développement local et régional en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, collection « Femmes et développement des régions », Québec, mars 2000, 92 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, Québec, juin 1999, 121 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Pour un virage ambulatoire qui respecte les femmes*, Québec, mai 2000, 58 p.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir*, Avis au Ministre de l'Éducation, Québec, avril 2000, 126 p.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles*, Avis au ministre de l'Éducation, Québec, octobre 1999, 116 p.

- DUMONT, Johanne. *L'entrepreneurship au féminin : état de situation et perspective* (document de travail), Montréal, Secrétariat au développement des régions, 1997, 48 p.
- FÉDÉRATION DES CÉGEPS. *La réussite et la diplomation au collégial, des chiffres et des engagements*, Montréal, mai 1999, 136 p.
- FORTIER, Y. *Tendances du marché du travail au Québec*, Emploi-Québec, Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail, novembre 1999, 53 p.
- FORTIER, Y. *La fin du travail cinq ans plus tard : la proportion de la population qui occupe un emploi n'a jamais été aussi élevée*, Emploi-Québec, Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail, Centre d'étude sur l'emploi et la technologie, avril 2000, 25 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Prévenir, dépister et contrer la violence conjugale*, La politique d'intervention en matière de violence conjugale, Québec, 1995, 77 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale, Politique d'intervention en matière de violence conjugale, Engagement des ministères et de leurs réseaux*, Québec, 1995, 26 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Québec objectif emploi, Vers une économie d'avant-garde, Accélérer la recherche et l'innovation*, Québec, mars 1999, 117 p. et annexes.
- GROUPE-CONSEIL SUR L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ. *Les défis des entrepreneures*, Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Gouvernement du Québec, 2000, 32 p.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ. *Entreprendre au féminin*, Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Gouvernement du Québec, 1997, 40 p.
- JULIEN, Pierre-André. *L'entrepreneuriat au Québec – Pour une révolution tranquille entrepreneuriale 1980-2005*, Montréal, Les éditions Transcontinental inc. et Les éditions de la Fondation de l'entrepreneurship, 2000, 400 p.
- LÉGARÉ, Marie-Hélène et ST-CYR, Louise. *Portrait statistique des femmes entrepreneures*, Montréal, Chaire de développement et de la relève de la PME, 2000, 63 p.
- MARLEAU, Martine. *L'entrepreneurship au féminin*, Montréal, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 1994, 23 p.
- MARLEAU, Martine. *Le sexisme financier : les difficultés des femmes entrepreneures à obtenir du financement*, Montréal, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 1995, 28 p.
- MATTE, Denis. *Portrait de l'emploi autonome au Québec*, Québec, Direction des études et politiques, ministère du Travail, 1997, 24 p.

- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *La population active expérimentée des secteurs de la culture et des communications au Québec; Données du recensement de 1996*, Québec, septembre 1999, 87 p.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Retour sur un sujet d'étude : Les femmes artistes et la reconnaissance professionnelle*, Québec, mars 1998, 19 p.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *La culture en pantoufles et souliers vernis; Rapport d'enquête sur les pratiques culturelles au Québec*, Québec, Les publications du Québec, 1997, 200 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Derrière les apparences, santé et conditions de vie des femmes*, Québec 1996, 384 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Faits saillants*, Enquête sociale et de santé 1992-1993, Santé Québec, Gouvernement du Québec, 1994, 72 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *La politique de la santé et du bien-être*, Québec, Gouvernement du Québec, 1992, 192 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Naître égaux et grandir en santé*, Québec, Gouvernement du Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux – Montréal-Centre, 1995
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Orientations ministérielles en matière de planification des naissances*, Québec, Gouvernement du Québec, 1995, 32 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Politique de périnatalité*, Québec, Gouvernement du Québec, 1993, 99 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Un profil des enfants et des adolescents québécois*, Enquête sociale et de santé 1992-1993, Santé Québec, Gouvernement du Québec, Monographie no. 3, 1996, 194 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Priorité nationales de santé publique 1997-2000*, Québec, gouvernement du Québec, 1997, 103 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Tendances relatives à l'intégration des femmes diplômées des universités au marché du travail*, Coordonation à la condition féminine, Québec, 1999, 62 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Direction générale des services à la gestion, *Indicateurs de l'éducation, édition 2000*, Québec, juillet 2000, 235 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation*, Québec, mars 2000, 45 p.
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Prêt pour un prêt*, Les Publications du Québec, janvier 1999, guide 54 pages et vidéo.

- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *La pratique des activités de loisir culturel et scientifique des Québécois; Rapport de recherche*, Québec, mai 1995, 191 p.
- MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Plan d'action gouvernemental 1998-2001*, Secrétariat à la jeunesse, Québec, 56 p.
- MONTRÉAL TECHNOVISION INC. *L'offre de professionnels en TI, Un enjeu pour l'avenir économique du Québec*, Montréal, janvier 1999, 55 p.
- NATIONS UNIES, Commission des sciences et de la technique au service du développement, Groupe sur l'égalité des sexes. *L'autre développement, L'égalité des sexes dans la science et la technologie*, Ottawa, Centre de recherches pour le développement international, 1996, 392 p.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ASIE-PACIFIQUE (APEC). *Rapport du Groupe de travail sur les sciences et la technologie industrielles (GTSTI) concernant les femmes, les sciences et la technologie*, 1998, <http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/ag00061f.html>.
- PONS, Christian-Marie, PIETTE Jacques, GIROUX Luc, MILLERAND Florence. *Les jeunes Québécois et Internet (représentation, utilisation et appropriation), Rapport final*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, décembre 1998, 330 p.
- RATTÉ, Sylvie. *Les femmes entrepreneures au Québec : Qu'en est-il?*, Montréal, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 1999, 15 p.
- STATISTIQUE CANADA (no 11-010-XPB au catalogue), dans L'observateur économique canadien, janvier 2000, Picot G. et Heisz A. *Le marché du travail des années 1990*, p. 3.1-3.13
- TECHNOCOMPÉTENCES. *Comité sectoriel de main d'œuvre en technologie de l'information et de la communication, Plan stratégique de développement, Diagnostic stratégique*, Montréal, octobre 1999, 29 p.
- WEBB, Joann. *Mythes et réalités : le pouvoir économique des entreprises dirigées par des femmes au Canada*, Scarborough, Institut de la PME de la Banque de Montréal, 1996, 32 p.

***Les ministères et
les organismes
responsables***

LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES RESPONSABLES

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) :

Actions 52, 53

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) :

Actions 1, 25, 30, 55

Projet mobilisateur IV

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) :

Actions 10, 11

Ministère du Conseil exécutif (MCE) :

Projet mobilisateur I

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) :

Actions 7, 8, 9, 22, 23, 33, 34

Projets mobilisateurs I et III

Ministère de l'Éducation (MEQ) :

Actions 24, 27, 28, 29, 30, 41, 42, 54

Projets mobilisateurs I, II, III et IV

Ministère de l'Environnement (MENV) :

Actions 17, 30

Projet mobilisateur IV

Ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE) :

Actions 13, 14, 15, 41, 42

Projet mobilisateur II

Ministère des Finances (MF) :

Projet mobilisateur I

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) :

Action 30

Projet mobilisateur IV

Institut de la statistique du Québec (ISQ) :

Projet mobilisateur I

Ministère de la Justice (MJQ) :

Actions 41, 42, 47

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) :

Action 16

Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST) :

Action 31

Projet mobilisateur III

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) :

Actions 32, 41, 42, 46

Projets mobilisateurs I et II

Ministère des Relations internationales (MRI) :

Actions 44, 45

Ministère des Ressources naturelles (MRN) :

Actions 2, 30

Ministère des Régions (MRÉG) :

Actions 49, 50, 51

Projet mobilisateur IV

Ministère du Revenu (MRQ) :

Action 20

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) :

Actions 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42

Projets mobilisateurs I et II

Ministère de la Sécurité publique (MSP) :

Actions 41, 42, 48

Ministère de la Solidarité sociale (MSS) :

Actions 3, 21, 30, 41, 42

Projets mobilisateurs I, II et III

Secrétariat à la condition féminine (SCF) :

Actions 26, 41, 42

Projets mobilisateurs I, II, III et IV

Secrétariat à la jeunesse (SJ) :

Projet mobilisateur II

Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) :

Actions 41, 42

Projet mobilisateur II

Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) :

Projets mobilisateurs I et III

Société d'habitation du Québec (SHQ) :

Actions 18, 19, 43

Société de la faune et des parcs (FAPAQ) :

Actions 12, 57, 58

Tourisme Québec (TQ) :

Projet mobilisateur IV

Ministère des Transports (MTQ) :

Action 56

Projet mobilisateur I

Ministère du Travail (MTRAV) :

Actions 4, 5, 6

***Le résumé des
actions par thème***

LE RÉSUMÉ DES ACTIONS PAR THÈME

1. L'EMPLOI ET LA CONCILIATION TRAVAIL ET FAMILLE

1. Collaborer aux travaux de recherche des organismes visant l'approfondissement des problématiques de la main-d'œuvre féminine du secteur bioalimentaire
(MAPAQ)
2. Établir des réseaux d'échange entre des femmes oeuvrant dans des secteurs non traditionnels et des membres du ministère
(MRN)
3. Mettre en place une stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine
(MSS)
4. Compléter les travaux de recherche sur le travail autonome, modifier le *Code du travail* et évaluer la pertinence de modifier la *Loi sur les normes du travail* relativement à la notion « d'entrepreneur dépendant »
(MTRAV)
5. Compléter la réflexion sur le harcèlement psychologique en milieu de travail et veiller à la mise en œuvre des recommandations retenues par le gouvernement
(MTRAV)
6. S'assurer de la participation d'organismes de défense des droits des femmes dans les consultations réalisées par le ministère du Travail
(MTRAV)
7. Documenter la présence des femmes en archivistique, la qualité des emplois qu'elles y occupent et la reconnaissance qu'elles obtiennent par rapport à leurs collègues masculins
(MCC)
8. Analyser le profil sociodémographique des femmes et des hommes qui oeuvrent dans les domaines de la culture et des communications, particulièrement dans le domaine de la gestion
(MCC)
9. Intégrer, dans les protocoles de recherche, la dimension de la participation respective des femmes et des hommes à la production, à la diffusion et à la gestion des activités dans les domaines de la culture et des communications
(MCC)
10. Poursuivre la sensibilisation du milieu du travail aux principes à mettre en œuvre pour prévenir efficacement les lésions professionnelles chez les travailleuses et en favoriser la prise en charge par le milieu, dans différents secteurs d'activité économique
(CSST)

11. Dans des secteurs où la main-d'œuvre féminine est prépondérante, éliminer les dangers pour la santé et la sécurité des travailleuses et favoriser la prise en charge de la prévention par le milieu
(CSST)
12. Promouvoir l'embauche de femmes dans les emplois reliés aux services et aux infrastructures de plein air, de chasse, de pêche et de piégeage
(FAPAQ)
13. Expérimenter des services de garde éducatifs selon des horaires non usuels afin d'en évaluer la pertinence et la faisabilité pour favoriser la conciliation entre la famille et le travail ou les études
(MFE)
14. Favoriser le développement de mesures de conciliation entre la vie familiale et professionnelle, en concertation avec tous les acteurs concernés
(MFE)
15. Évaluer la faisabilité de la mise en place d'un régime de retraite pour les travailleuses et les travailleurs des services de garde
(MFE)
16. Poursuivre les objectifs d'intégration au marché du travail des femmes handicapées, sensibiliser les partenaires de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) à leur réalité et produire dans les publications statistiques de l'OPHQ des données ventilées selon le sexe
(OPHQ)
17. Créer une vitrine pour les jeunes de 15 à 25 ans privilégiant la promotion d'exemples féminins dans les métiers non traditionnels en environnement
(MENV)

2. LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS SOCIALES

18. Produire cent unités additionnelles de logements sociaux par année par le *Programme AccèsLogis* pour porter à 1 425 le nombre d'unités réalisées pour les trois années à venir
(SHQ)
19. Rendre disponibles 1 500 unités additionnelles de logements sociaux par le *Programme Supplément au loyer d'ici 2003*
(SHQ)
20. Évaluer les impacts économiques de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* et mettre en œuvre les correctifs appropriés
(MRQ)

21. Soutenir adéquatement la démarche de réinsertion ou d'intégration en emploi des femmes monoparentales prestataires de l'assistance-emploi **(MSS)**

3. LE PARTAGE DU POUVOIR

22. Inviter l'organisme et la société d'État concernés, dans le cadre des orientations qui leur sont transmises, à inscrire dans leurs champs d'action respectifs une préoccupation quant à la nécessité de soutenir les femmes artistes **(MCC)**
23. Solliciter des candidatures féminines auprès des organismes du domaine de la culture et des communications consultés lors de nominations à des postes décisionnels **(MCC)**
24. Favoriser la progression des filles vers les postes décisionnels **(MEQ)**
25. Élargir la zone d'influence des femmes dans le Groupe agriculture, pêcheries et alimentation et au sein des organismes associés **(MAPAQ)**
26. Augmenter le nombre de femmes à des postes décisionnels sur les plans local et régional **(SCF)**

4. L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

27. Assurer la réussite éducative et socioprofessionnelle des filles **(MEQ)**
28. Mettre en place les mesures nécessaires à la conciliation études et maternité **(MEQ)**
29. Renforcer l'adhésion collective aux valeurs liées à l'égalité des sexes dans le système d'éducation **(MEQ)**
30. Maintenir le concours *Chapeau, les filles!* pour la formation professionnelle et technique **(MEQ, MENV, MRN, MIC, MAPAQ, MSS)**
31. Soutenir des projets structurants et innovateurs pour susciter l'intérêt des filles pour des carrières scientifiques et technologiques **(MRST)**
32. Augmenter la participation des femmes immigrantes aux programmes d'accueil et d'intégration du ministère **(MRCI)**

33. Comprendre comment Internet s'intègre aux pratiques culturelles des jeunes filles et des jeunes garçons : quelle représentation en ont-ils, quelle utilisation en font-ils, comment se l'approprient-ils?
(MCC)
34. Réaliser une étude sur les loisirs culturels des femmes
(MCC)

5. LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

35. Amorcer les travaux sur l'évolution des connaissances en génétique et en reproduction humaine et leurs impacts sur les femmes
(MSSS)
36. Poursuivre les travaux en matière de génétique humaine visant à élaborer des orientations ministérielles, notamment pour les volets liés à la périnatalité
(MSSS)
37. Suivre la mise en œuvre et l'évaluation des lois, des politiques, des orientations, des balises, des plans d'action ou des propositions d'organisation des services en lien avec la périnatalité et la santé reproductive des femmes
(MSSS)
38. Poursuivre l'évaluation de l'impact de la transformation du réseau sur les familles, les proches et les travailleuses et énoncer des orientations ministérielles concernant le soutien aux aidantes et aidants naturels dans le nouveau cadre de référence sur les services de soutien à domicile
(MSSS)
39. Prévenir le tabagisme en sensibilisant les femmes à ses conséquences sur leur santé reproductive et sur le fœtus et favoriser l'abandon de l'usage du tabac en rendant accessibles les services de soutien à l'arrêt tabagique
(MSSS)
40. Suivre la mise en œuvre des politiques et des orientations au regard des différents programmes, services et mesures nécessaires pour répondre aux besoins des femmes en matière de santé et services sociaux
(MSSS)

6. LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

41. Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique d'intervention en matière de violence conjugale
(MJQ, MSSS, MEQ, MFE, MRCI, MSP, MSS, SAA, SCF)
42. Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles
(MJQ, MSSS, MEQ, MFE, MRCI, MSP, MSS, SAA, SCF)

43. Améliorer la sécurité des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants et augmenter la disponibilité des places
(SHQ)

7. LES RELATIONS INTERNATIONALES

44. Promouvoir dans les forums internationaux le savoir-faire du Québec en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et y renforcer la participation des Québécoises
(MRI)
45. Suivre l'évolution des grandes tendances mondiales pouvant exercer une influence au Québec sur les problématiques touchant l'égalité entre les femmes et les hommes
(MRI)

8. LA RECONNAISSANCE ET LE RESPECT DES DROITS

46. Étendre, sous certaines conditions, l'obligation d'implanter un programme d'accès à l'égalité en emploi aux sociétés d'État, aux institutions d'enseignement, aux établissements de la santé et des services sociaux, aux municipalités et à l'effectif policier de la Sûreté du Québec
(MRCI)
47. Consulter les représentantes des groupes de femmes à propos de la révision du *Code de procédure civile* afin de déterminer les mesures qui seraient de nature à faciliter l'accès des femmes à la justice
(MJQ)
48. Réorganiser le transport des femmes incarcérées dans des véhicules distincts de ceux des hommes incarcérés
(MSP)

9. LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

49. Intégrer aux attentes signifiées aux CRD et aux CLD par le ministre des Régions, la mise en place d'un mécanisme visant à atteindre et à maintenir une représentation féminine équitable au sein de ces instances
(MREG)
50. Intégrer aux attentes signifiées aux CRD et aux CLD par le ministre des Régions, la mise en place d'un mécanisme devant assurer la prise en compte des besoins et des réalités des femmes dans les instruments de développement du territoire
(MREG)
51. Produire un guide d'intervention à l'intention des CLD afin de soutenir leur démarche d'intégration de la problématique de la condition féminine dans leurs interventions
(MREG)

52. Soutenir par des outils opérationnels une représentation plus équitable des femmes et la prise en compte de leurs intérêts et de leurs réalités au sein des instances locales et régionales
(MAMM)
53. Agir au soutien de la représentation équitable des femmes et de la prise en compte de leurs intérêts au sein des municipalités et des organismes municipaux
(MAMM)
54. Soutenir l'intervention des directions régionales du ministère en matière de condition féminine
(MEQ)
55. Établir un réseau de soutien pour les femmes en affaires dans le secteur agricole
(MAPAQ)
56. Offrir dans toutes les régions des services et des infrastructures de transport, particulièrement collectifs, qui soient sécuritaires, fonctionnels et accessibles aux femmes aux fins de leur vie sociale et professionnelle
(MTQ)
57. Favoriser la contribution des Québécoises au soutien du développement local et régional par l'instauration de mesures visant à susciter chez elles un plus grand intérêt pour les activités récréatives en milieu naturel
(FAPAQ)
58. Mettre au point des programmes éducatifs pour favoriser la relève chez les adolescentes et les adolescents québécois pour les activités de chasse, de piégeage et de pêche
(FAPAQ)

NOTES

- 1 *L'analyse différenciée selon les sexes* est l'appellation utilisée au Québec pour décrire le processus qui vise à intégrer une démarche qui tienne compte des différenciations entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques. Au Canada, l'expression utilisée est *l'analyse comparative entre les sexes ou le gender-based analysis* et le Conseil de l'Europe utilise le concept *l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes*.
- 2 M. ROCHON, *Taux de grossesse à l'adolescence, Québec, 1980 à 1995, Régions sociosanitaires de résidence, 1993-1995 et autres groupes d'âge*, p.5.
- 3 France CARDINAL REMETE, *Grossesse à l'adolescence, Guide d'intervention pour un choix éclairé*, 1999, p.17.
- 4 Ces données proviennent du *Portrait statistique des femmes entrepreneures*, Marie-Hélène Légaré et Louise St-Cyr, HEC, 2000.
- 5 Sylvie RATTÉ, FCEI, 1999.
- 6 Banque de développement du Canada, 1997; Matte, 1997; Starr et Yudkin, 1996; Banque fédérale de développement, 1992; Collettere et Aubry, 1998; Longstreth, Mauldin et Stafford, 1987; Center for women in business, 1991; Styevenson, 1986; Scott, 1986.
- 7 Ces données sont issues du *Portrait statistique des femmes entrepreneures*, Marie-Hélène Légaré et Louise St-Cyr, HEC 2000. Elles font référence au document de Sylvie Ratté, FCEI, 1999.
- 8 Ces données proviennent du *Portrait statistique des femmes entrepreneures*, Légaré et St-Cyr, HEC, 2000. Elles font référence à Cohen, 1996.
- 9 Denis MATTE, *Portrait de l'emploi autonome au Québec*, Ministère du Travail, 1997.
- 10 STATISTIQUE CANADA, *Revue chronologique de la population active*, 1999.
- 11 Ibid.
- 12 Ibid.
- 13 Ibid.
- 14 Ibid.
- 15 STATISTIQUE CANADA, *Recensement de 1996*.
- 16 STATISTIQUE CANADA, *Revue chronologique de la population active*, cd-rom 71F0004XCB, 1999.
- 17 Y. FORTIER, *La fin du travail cinq ans plus tard : la proportion de la population qui occupe un emploi n'a jamais été aussi élevée*, CETECH, direction de la planification et de l'information sur le marché du travail, Emploi-Québec, Avril 2000.
- 18 MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, *Rapport statistique sur les prestataires de l'aide sociale*, septembre 1999.
- 19 STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur les finances des consommateurs*, 1997.
- 20 Ibid.
- 21 MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, *Rapport statistique sur les prestataires de l'aide sociale*, septembre 1999.
- 22 CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, *Ministère de la Famille et de l'Enfance, Bureau de la statistique du Québec, Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, 1999, p.81.